

817^{ème} Séance

Séance Publique
du jeudi 13 décembre 2018

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 20 DÉCEMBRE 2019 (N° 8.465)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2019
(p. 2660)

**SECONDE SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2018**

**Séance Publique du jeudi 13 décembre 2018
17 heures**

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, Vice-Présidente du Conseil National ; Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC ; MM. José BADIA, Pierre BARDY, Daniel BOERI, Mme Corinne BERTANI, M. Thomas BREZZO, Mme Michèle DITTLLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mlle Marine GRISOU, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX et Pierre VAN KLAVEREN, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Serge TELLE, Ministre d'Etat ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur ; M. Didier GAMERDINGER, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Gouvernement ; Mme Sophie VATRCAN, Directeur du Budget et du Trésor.

Assiste également à la séance : M. Frédéric GENTA, Délégué Interministériel Chargé de la Transition Numérique.

Assurent le Secrétariat : Mme Virginie COTTA, Chef de Cabinet du Président ; M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge du Budget et de l'Economie ; M. Olivier PASTORELLI, Secrétaire en Chef ; Mme Maryse BATTAGLIA, Chargé de Mission pour les Affaires Sociales ; M. Yann BERTRAND, Chargé de Mission pour le Budget et l'Economie ; Mme Marie-Laure

PEPINO, Secrétaire ; Mme Martine MORINI, Attaché Principal Hautement Qualifié.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, cher public présent dans l'hémicycle, chers compatriotes, chers résidents et amis de la Principauté, qui nous suivez en ce moment à la télévision ou sur Internet, bonsoir à toutes et à tous, la séance est ouverte.

En liminaire, il me revient d'excuser l'absence de M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération.

Je vous rappelle que l'ensemble de cette Séance Publique sera intégralement diffusé sur Monaco Info, ainsi que sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc, et également sur Youtube et Facebook.

I.

**POURSUITE DE L'EXAMEN
DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF
DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2019**

M. le Président.- Nous nous retrouvons ce soir pour poursuivre l'examen du Budget Primitif de l'Etat pour l'exercice 2019.

Nous reprenons donc nos travaux où nous nous étions arrêtés lundi soir. Nous devons poursuivre l'examen des Recettes, Chapitre 2 - Produits & Recettes des Services administratifs, page 5 du fascicule budgétaire.

Avant que le Secrétaire Général ne donne lecture des chapitres de ce projet de Budget Primitif 2019, je vous rappelle que le temps de parole consacré ce soir à chaque intervention est de trois minutes maximum, pour permettre une plus grande fluidité de nos échanges. Je vous le dis dès ce soir, essayez d'être le plus concis possible dans vos interventions, afin que nous puissions avancer au maximum l'examen de ce projet de Budget Primitif, car ce serait dommage que l'on soit obligé d'aller, lors de la dernière séance, trop vite sur des sujets importants. Donc, essayons tous d'être concis.

Sans plus attendre, Monsieur le Secrétaire Général, reprenons l'examen de ce Budget Primitif 2019.

M. le Secrétaire Général.-

CH. 2 - PRODUITS & RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS	
012.101 : FORCE PUBLIQUE : PRESTATIONS	600
012.102 : SURETE PUBLIQUE : PRESTATIONS	1 113 300
012.103 : MUSEE D'ANTHROPOLOGIE PREHIST	30 000
012.104 : COMMERCE & INDUSTRIE-BREVETS	3 139 300
012.105 : DOMAINES : PRODUITS DIVERS	180 000
012.106 : D.E.E.U. - REDEVANCES	61 000
012.108 : SERV.JUDICIAIR.- DROITS CHANCEL	27 200
012.110 : AUTRES RECETTES	711 600
012.111 : ACTION SANIT.& SOCIALE PREST	199 500
012.112 : EDUCATION NATIONALE-PROD.DIV.	550 200
012.113 : SERVICE DE LA CIRCULATION	5 900 000
012.115 : DROITS DE GREFFE	370 000
012.116 : AVIATION CIVILE- HELIPOINT MCO	592 000
012.118 : INTERV.PUB.TROP PERCU SUR SUBV	50 000
012.119 : SURETE PUBLIQUE- P.V./ ALARMES	1 360 000
012.120 : ACTIVITES DES DETENUS	300
012.123 : REMB.PAR ETS PRIVES ET DIVERS	6 900 000
012.124 : EXPOSITIONS & FOIRES	115 000
012.126 : THEATRE DES VARIETES	4 000
012.128 : RECETTES RESSOURCES NUMERIQUES	210 500

CH. 2 - PRODUITS & RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS	
012.130 : MONTE-CARLO FESTIVAL	105 000
012.132 : ASSURANCES FOIRES PROSPECTION	5 500
012.133 : TOURISME - RECETTES DIVERSES	98 500
012.135 : AUDITORIUM RAINIER III	93 000
012.137 : FOYER DE L'ENFANCE	78 200
012.138 : HELIPOINT - CARBURANT	1 126 000
012.139 : REFACT.CONTROLES RESEAUX RADIO	50 000
012.300 : DIRECTION INFORMATIQUE	73 300
012.450 : MUSEE DU TIMBRE & DES MONNAIES (CF ANNEXE p. 49)	510 000
012.500 : STADE LOUIS II (CF ANNEXE p. 50)	6 372 200
012.602 : DROITS DIVERS	490 000
012.606 : GARAGES A BATEAUX	219 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 2 - PRODUITS & RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS	30 735 200

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Je vois se lever la main de M. BARDY, de Mme la Vice-Présidente, de Mme FRESKO-ROLFO, du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationales, M. SEYDOUX, de M. VAN KLAVEREN ainsi que celle de M. EMMERICH.

Nous écoutons M. BARDY.

M. Pierre BARDY.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers Monégasques, bonsoir à tous.

Mon intervention porte sur la ligne concernant l'article 012.102 « Sûreté Publique : Prestations » et, notamment, sur une information qui nous est remontée de la part des professionnels des taxis et des Véhicules de Transport avec Chauffeur qui ont

porté à notre attention une concurrence croissante, notamment, de professionnels étrangers non respectueux de la réglementation en Principauté. Donc, dans ce cadre-là, il y a la nécessité selon nous de renforcer les contrôles et des sanctions dissuasives pour ceux qui ne respectent pas cette réglementation.

Bien entendu, on a, au cours de nos échanges en séances privées, informé le Gouvernement de cette situation et des remontées d'informations que nous avons et nous avons abordé, notamment, les conditions de la délivrance de la vignette qui porterait le numéro du véhicule et l'adoption d'un macaron qui deviendrait du coup infalsifiable et qui rendrait les contrôles beaucoup plus parlants, et le macaron qui serait apposé sur le pare-brise.

Ce sont des mesures qui nous satisferont et qui satisferont j'imagine les professionnels, indispensables du point de vue de la qualité du service rendu aux usagers, bien entendu, et de la sécurité.

La majorité du Conseil National demande donc au Gouvernement le renforcement des contrôles, et vous vous en doutez c'est une mission qui pourrait incombler à la brigade de la circulation.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BARDY.

Monsieur CELLARIO, souhaitez-vous intervenir ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Juste pour dire que les contrôles sont faits par l'ensemble des fonctionnaires de police qui sont présents sur le terrain et pas uniquement par une ou quelques personnes dédiées à cela. Il y a des contrôles, nous avons effectivement intérêt à les renforcer et avoir des actions peut-être plus ciblées, notamment à certaines périodes de la nuit ou lors d'événements pour lesquels une attention plus particulière doit être portée.

Donc, une attention a été sollicitée de la part de la Sûreté Publique en la matière.

M. Pierre BARDY.- Je vous remercie pour cette réponse plutôt positive. Merci.

M. le Président.- La parole est à la Vice-Présidente, Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Président, je vous remercie.

En effet, je voulais appuyer les propos de mon collègue Pierre BARDY sur le renforcement des contrôles. Monsieur le Conseiller, vous venez d'y répondre et je vous en remercie, effectivement, la nuit est un moment important et c'est un moment où il faut diligenter des personnes afin qu'elles le fassent de manière plus approfondie.

Je souhaitais également évoquer un autre volet : les taxis. J'ai récemment participé à une réunion avec les professionnels de ce secteur. Il est important, pour leur corporation, d'assurer le respect du cahier des charges qui est en vigueur, avec des réunions régulières de la commission, et également avec des sanctions dissuasives correspondantes au cahier des charges qui est d'ores et déjà en vigueur. Le dispositif juridique existe et la majorité du Conseil National vous encourage à l'utiliser et à appliquer ces sanctions.

Par ailleurs, notre attention a été appelée par les professionnels sur l'emplacement de la station de taxis sur la Place du Casino. Le Gouvernement peut-il nous confirmer que celle-ci regagnera sa place originelle, puisque bien entendu elle était nettement plus visible que celle qui est utilisée à l'heure actuelle. Quelle est votre décision à ce sujet également ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Pour la commission, c'est plutôt les Finances qui ont en charge cet élément. Concernant la station au niveau de l'allée de Monte-Carlo, c'est un positionnement à quelques dizaines de mètres qui a été lié à l'utilisation de l'espace par les voituriers de la S.B.M., en fonction des travaux de l'Hôtel de Paris, où il y avait l'entrée de l'Hôtel de Paris qui a été déportée. Donc, la réouverture de l'établissement dans sa configuration normale devrait amener à un repositionnement des choses. Ce sont des éléments que l'on verra avec la Société des Bains de Mer et le Département de l'Équipement en la matière.

M. le Président.- Donc, c'est très bientôt ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Fin de l'année ou tout début de l'année prochaine. C'est quasi imminent.

M. le Président.- La station sera replacée là où elle était, dès que possible, dans les prochains jours, comme nous le souhaitons.

Madame la Vice-Présidente, vous souhaitez intervenir à nouveau ?

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Oui, Monsieur le Président.

Monsieur CASTELLINI, en ce qui concerne le cahier des charges et pour les sanctions dissuasives, pouvez-vous me donner une réponse quant à la réglementation en vigueur et surtout le suivi au niveau des sanctions ?

Je vous remercie.

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.- Nous n'avons pas de commission qui est prévue d'ici la fin de l'année, il y aura une commission qui sera organisée au premier trimestre de l'année prochaine pour justement convoquer les personnes qui ne respecteraient pas le cahier des charges ou la réglementation et un certain nombre de sanctions peuvent être envisagées comme elles l'ont été par le passé pour ceux qui ne respecteraient pas leurs obligations en la matière.

M. le Président.- Merci.

Je vais donc continuer le tour de parole. Nous arrivons à Mme FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Ce n'est pas sur les taxis, Monsieur le Président. Donc si quelqu'un voulait encore dire quelque chose sur ce sujet ... je peux attendre.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur les taxis ?

Monsieur EMMERICH, je vous en prie.

Je ne vous oublie pas, promis, Madame FRESKO-ROLFO.

M. Jean-Charles EMMERICH.- Merci, Monsieur le Président.

Suite à nos échanges et à la demande du Conseil National, le Gouvernement a accepté la création d'une commission mixte pour l'attribution des licences de

taxi. Nous tenons ce soir à exprimer au Gouvernement notre satisfaction à ce sujet et attendons la mise en place effective de cette commission. La création de cette commission permettra notamment aux élus qui y siègeront de mieux pouvoir expliciter aux compatriotes qui nous saisissent régulièrement, les raisons qui ont pu conduire au refus de leur demande.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Sur les taxis, M. le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur SEYDOUX.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres,

J'aimerais intervenir sur le service des taxis, et plus particulièrement en haute saison. Afin de renforcer ce service des taxis, la majorité a demandé au Gouvernement la possibilité, pour les titulaires d'une licence de taxi, de disposer d'un deuxième véhicule, 100 % électrique, pour les courses intramuros, pendant cette saison particulièrement touristique. Je remercie le Gouvernement qui nous a indiqué, dans le rapport du Ministre d'Etat, que cette mesure pourrait être mise en place pour l'été 2019 et qu'il va mettre en œuvre les moyens nécessaires pour la publication des textes.

Sur un deuxième point, par ailleurs, la mise en place d'un interlocuteur permanent dédié à une mission de coordination dans ce secteur des taxis et probablement également des grandes remises pourrait présenter de nombreux intérêts. Cette possibilité est aussi évoquée, il me semble, par le Conseil Supérieur pour l'Attractivité et mérite certainement d'être étudiée.

Pourriez-vous me donner votre position sur ce sujet ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Je prends encore éventuellement une question sur les taxis, comme cela il y aura une réponse globale.

Y a-t-il encore des interventions sur ce sujet ? Non ?

Donc, il est vrai que c'est un sujet important pour les résidents de la Principauté et, d'ailleurs, pour les touristes aussi. On a de nombreux taxis qui font parfaitement bien leur travail et je tiens à le souligner, parce que malheureusement, comme le service n'est pas toujours performant, à tort on en tient parfois rigueur à l'ensemble des taxis de la Principauté. Je tiens à dire que globalement, la grande majorité des taxis et, notamment, des représentants élus par eux qu'on reçoit, sont des personnes responsables qui ont envie de s'investir au mieux pour l'image positive, qu'ils veulent donner de la Principauté.

Il y a pour autant quelques taxis, effectivement, qui s'affranchissent des règles qui doivent être respectées par tous, de présence et de qualité de service. Pour l'immense majorité des taxis qui font leur travail, il est nécessaire aussi que ceux qui ne respectent pas le client et les règles collectives soient sanctionnés, c'est normal, dans un système où on tient à souligner le travail des personnes respectueuses des règles, il faut donc aussi, savoir sanctionner ceux qui ne les respectent pas.

Une deuxième question, soulevée elle par Balthazar SEYDOUX, est essentielle. Globalement, il faut le dire, les résidents de la Principauté et les touristes ne sont pas satisfaits du service de taxi à Monaco, parce qu'il y a sans doute quelques taxis qui ne jouent pas le jeu, on l'a dit, mais il y a aussi, surtout, un problème de saisonnalité. Dans une ville comme Monaco, il est évident que le mois de novembre, par exemple, ne suscite pas la même demande de taxis que les mois des grands congrès de septembre ou encore les mois d'été, avec une énorme fréquentation touristique. Donc, il y a un problème de saisonnalité. Alors, on ne va pas doubler le nombre de taxis toute l'année, ils ne pourraient pas vivre l'hiver de leur travail. Pour autant, on ne peut pas continuer, je crois que le Gouvernement en est conscient comme nous, à avoir parfois des appels qui n'ont pas de retour ou des attentes beaucoup trop longues et inacceptables du service de taxi à Monaco.

Nous travaillons depuis des mois – et le Gouvernement est en train de réaliser cela – pour la mise en place de cette idée qui nous semble la meilleure : augmenter le nombre de taxis uniquement pendant la période d'été, uniquement pour des courses *intramuros*, celles avec lesquelles nous avons des problèmes parce qu'elles sont, effectivement, moins lucratives et moins intéressantes pour les taxis que les courses, notamment, vers l'aéroport de Nice Côte d'Azur. La mise à disposition de véhicules électriques est une très bonne idée. Cela correspond tout à fait à la volonté du Prince Souverain et

de toutes les Autorités monégasques, d'être une ville exemplaire en matière de mobilité douce. En effet, ces voitures électriques rendraient ce service et dans l'intérêt des taxis, on leur propose de pouvoir avoir cette deuxième voiture avec, sans doute, un collaborateur, bien évidemment, un salarié saisonnier. On sait qu'il y a quelques réticences à l'application de ces mesures. Monsieur CASTELLINI pouvez-vous nous dire si les choses avancent vraiment ? Est-ce que c'est une mesure possible comme nous le demandons dès la saison estivale, sans doute avril/mai, à partir de l'Open de Tennis, donc d'avril jusqu'en octobre probablement, c'est là qu'il y a la demande ?

Sinon je crois qu'il faut quand même bien dire aux taxis que s'ils ne sont pas en mesure – ce que nous préférons – de le faire eux-mêmes, on ne peut pas imaginer pour l'intérêt de la Principauté de ne pas le faire autrement. Donc, je crois que là, ils sont devant leurs responsabilités, parce que cela fait déjà des années que l'on parle de cette possibilité. Ou les taxis sont en mesure de nous fournir les 20 ou 30 voitures qui manquent, en ayant ce deuxième véhicule et un collaborateur, ou bien ils ne veulent pas le faire, ce qui est parfaitement leur droit, mais alors il va falloir trouver une solution pour que ce service soit assuré, quand même *intramuros*, autrement.

Je voulais le dire publiquement, parce qu'avec tout le respect que j'ai pour les taxis de la Principauté, s'ils ne saisissent pas cette opportunité, nous ne pourrions pas continuer à tourner la tête comme l'ont fait d'autres avant nous et à considérer que tout va bien lorsque cela ne va pas bien, parce que cela ne fonctionne pas comme ça doit fonctionner et, d'ailleurs, les représentants des taxis qu'on reçoit le disent et le reconnaissent. Donc j'espère qu'ils vont saisir la proposition faite par le Gouvernement et le Conseil National.

Monsieur CASTELLINI, vous pensez qu'on peut arriver avec les taxis à mettre cela en place ?

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.- Oui, je pense qu'on peut y arriver, en revanche, vous avez raison de souligner que s'il y a des réticences, on y arrivera beaucoup plus difficilement.

Donc, tout le monde doit jouer le jeu, nous-mêmes cela fait longtemps, vous l'avez souligné, que nous avons fait ce diagnostic au niveau du Gouvernement, un certain nombre de possibilités s'offraient et s'offrent toujours à nous. Celle que nous souhaitons privilégier, mais il est nécessaire qu'elle soit la plus largement partagée par les artisans

taxis, c'est la mise en place, donc de cette deuxième licence saisonnière avec le recours, pour des courses *intramuros*, à des véhicules électriques. Parce que sinon, en effet, le service ne sera pas à la hauteur de ce que Monaco doit proposer à ses visiteurs et à ses résidents, ou une autre solution devrait être envisagée, mais elle est plus compliquée, parce qu'il faudrait, à ce moment-là, avoir des personnes qui seraient dédiées à ce type de course et notamment pendant la période d'été. Lorsque l'on parle de l'été, moi, je pense que de manière raisonnable cette année, il faut véritablement parler de l'été, même si la saison dite estivale débute en avril, l'été débute le 21 juin. Je pense qu'au niveau des mesures que nous devons prendre, de l'intérêt que la mesure présente, mais aussi de l'agrément qu'elle doit recevoir de la manière la plus large possible, des textes que l'on doit modifier, des éventuelles commandes de véhicules qui devront être passées, je pense qu'on s'oriente plutôt vers les mois d'été et pas vers le début de la saison estivale.

Ceci dit, lorsque j'évoquais des mesures alternatives – c'était d'ailleurs ce qui avait été envisagé à l'époque où on sentait moins d'adhésion de la part de l'association des professionnels artisans taxi – cela aurait été un service qui s'apparente plus peut-être à un service de bus, comme un service public. Mais pour ce faire, là encore, il faudrait embaucher des chauffeurs, avoir du personnel qui serait du personnel salarié et qui remplisse une mission avant tout de service public dans le transport de personnes. Je ne pense pas que ce soit ce que nous devons privilégier, c'était et cela reste toujours une piste qu'il ne faut pas négliger. Maintenant, comme je pense que la plupart des professionnels eux-mêmes sont convaincus de l'intérêt pour eux et pour leur client de la mise en place de la mesure qui a été évoquée, on devrait pouvoir tenir les délais et rester dans ce qui a été abordé déjà en séance privée, ce dont on parle ce soir.

En tous cas, pas plus tard que ce matin, j'ai à nouveau fait le point avec les personnes dans le Département des Finances, puisque c'est en effet le Département des Finances qui s'occupe des taxis, encore aujourd'hui, j'ai fait le point pour que l'on s'assure que les textes qui devraient être modifiés le soient dès le début du premier trimestre de l'année prochaine.

M. le Président.- Nous préférons, et de loin, que la solution soit celle qui fasse appel aux taxis de manière consensuelle et c'est évidemment la solution

privilegiée. Si cette année cela commence en juin, ce sera déjà un pas important en avant. Ensuite on regardera sur le terrain et il n'est pas impensable que l'année d'après, si cela marche, il faille l'étendre davantage à partir du mois d'avril.

Sur les taxis nous terminons ce débat.

M. Christophe ROBINO.- J'avais juste une question pratique, les véhicules seront mis à disposition des chauffeurs ou ce sont les chauffeurs qui devront acquérir un deuxième véhicule, parce que c'est un véhicule qui ne sera utilisé finalement que quelques mois dans l'année ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Cela fait partie des points qui ne sont pas encore tranchés. Pour ma part, il est évident que je ne suis pas non plus forcément favorable à ce que ce soit l'Etat qui se porte acquéreur desdits véhicules.

Il existe d'ailleurs pour l'acquisition de véhicules électriques en Principauté, des aides et des subventions qui sont relativement généreuses. Donc on peut peut-être partir sur le principe que ce serait la flotte des taxis eux-mêmes qui grossirait et pas celle des services de l'Etat.

M. le Président.- Bien, donc affaire importante pour l'image de la Principauté, pour le service aussi attendu par les habitants et les touristes. Merci, Monsieur le Conseiller, de nous tenir informés dans les prochaines semaines, j'espère – on le souhaite tous – de la concrétisation de cette volonté qu'on partage avec le Gouvernement et qui est très attendue par les résidents qui nous parlent très souvent de ces questions de taxi.

Je continue, sur un autre sujet désormais, le tour de parole et je remercie Mme FRESKO-ROLFO de nous avoir permis de terminer sur les taxis avant qu'on l'écoute.

C'est à vous Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, 902 000 nuitées en 2017 contre 888 000 en 2016, en tenant compte de la fermeture partielle de l'Hôtel de Paris.

Il est tout à fait envisageable pour le Gouvernement de les rentabiliser même si cela semble être un petit chiffre perdu dans un océan.

Nous proposons ce soir au Gouvernement d'instaurer une contribution de séjour hôtelier pour les touristes. Parfaitement indolore pour nos résidents et compatriotes, son paiement ne pèsera pas lourd au moment du règlement de la note finale.

L'exemple en chiffre :

902 000 nuitées en 2017 avec une contribution fixe à 2,50 auraient rapporté 2 255 000 €, mais ce chiffre peut atteindre jusqu'à 4 M€ si on adopte une contribution différente en fonction des étoiles de l'hôtel. Bien entendu, il est possible d'envisager une contribution différente.

Nous vous laissons prendre attache, si l'idée vous agréée, des professionnels du secteur qui ont une meilleure connaissance du terrain.

A ceux qui pourraient penser qu'une telle contribution pourrait dissuader les touristes, nous répondrions que Paris n'a jamais eu à se plaindre d'une baisse de fréquentation due à une contribution hôtelière.

A ceux qui nous diraient que c'est une goutte d'eau dans notre budget déjà bien hydraté, nous répondrions que la sécheresse peut nous surprendre un jour.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Bien noté, Madame FRESKO-ROLFO, c'est la première fois que le Gouvernement entend cette proposition. Je me suis tourné vers M. CASTELLINI qui est là depuis plus longtemps que moi... pourquoi pas, on peut regarder, effectivement, on va consulter les professionnels de l'industrie pour savoir dans quelles conditions cela pourrait se faire, mais pourquoi pas et, comme vous le dites les petites rivières faisant les grands ruisseaux, on aura probablement besoin un jour de petites rivières.

Merci.

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.- A titre personnel, je préfère, lors de nos Séances Publiques, m'hydrater grâce aux excellentes bouteilles qui sont mises à disposition par les services du Conseil

National. En effet, notre budget présente des caractéristiques qui ne nous permettent pas d'exclure quoi que ce soit, mais nous permet de ne pas avoir forcément recours à la perception de contributions supplémentaires et en tout état de cause, sauf erreur de ma part, ce type de mesure devrait être mise en œuvre par une loi. Je ne pense pas que l'on puisse décider, en tous cas au niveau de nos services, de manière unilatérale et donc il faudrait peut-être que l'on ait un débat plus approfondi et que cette mesure rencontre auprès des élus un écho le plus large et le plus favorable possible.

En tous cas, nous-mêmes, de notre propre chef, nous ne pourrions pas envisager de la mettre en œuvre. Mais pourquoi pas, en effet, avec les professionnels – et vous êtes vous-même en relation régulièrement avec les professionnels – les sonder, estimer si cette mesure rencontre une plus large adhésion et en reparler, à ce moment-là dans le cadre du dépôt d'une proposition de loi ou d'un projet de loi qui irait dans le sens du vote d'une loi qui permettrait la perception de cette nouvelle contribution.

Voilà, en tous cas, tout ce que je peux dire en date de ce soir parce qu'en effet, je n'avais pas eu vent de telles idées ou de telles propositions par le passé, elle mérite en tous cas qu'on l'examine et je vous remercie de l'avoir évoquée.

M. le Président.- Merci, Monsieur CASTELLINI. Vous avez devancé ce que je voulais dire. Donc, la Constitution de notre pays est très claire, aucune taxe, aucun impôt ne peut être instauré par le Gouvernement sans le vote d'une loi par le Conseil National. Je découvre ce soir, comme les autres collègues, comme le Gouvernement, cette proposition de Mme FRESKO-ROLFO qui n'en a jamais parlé jusqu'à présent, et Dieu sait pourtant que nous avons eu de nombreuses réunions pour préparer la loi de Budget Primitif 2019.

Moi, à chaud, puisque vous nous prenez ce soir par surprise, je peux vous dire que d'une manière générale, dans l'Histoire, le Conseil National n'a jamais été favorable à l'instauration de nouvelles taxes et de nouveaux impôts en Principauté, mais c'est une réaction à chaud. *A priori*, vous n'aurez probablement pas de majorité pour voter des impôts et des taxes dans ce Conseil National, Madame FRESKO-ROLFO, mais on regardera de plus près si vous déposez une proposition de loi, si vous nous permettez d'avoir un débat réfléchi, préparé, sur des questions qui le nécessitent.

Attention de ne pas envoyer de mauvais signaux non plus sur le fait que ce pays aurait besoin de créer des impôts et des taxes. M. CASTELLINI l'a redit, vous l'aviez d'ailleurs dit aussi, on a aujourd'hui des excédents budgétaires importants, tout va bien et on peut très bien développer la Principauté sans créer pour personne, ni pour les résidents, ni pour les visiteurs du pays, des taxes ou des impôts nouveaux.

Donc, première réaction à chaud, je n'y serai pas très favorable *a priori*, mais on en discutera – si vous voulez en débattre de manière sérieuse, Madame FRESKO-ROLFO – tous ensemble, on pourra bien sûr reprendre cette question, en y réfléchissant de manière approfondie.

M. VAN KLAVEREN m'a demandé la parole, toujours sur le Chapitre 2 – « Produits et Recettes des Services Administratifs ».

M. Pierre VAN KLAVEREN.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention portera sur les nuisances sonores dues aux véhicules bruyants, qui perturbent la tranquillité des résidents.

Il est urgent aujourd'hui de renforcer les contrôles et d'adopter des mesures réellement dissuasives. Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, vous nous aviez informés des mesures prises pour renforcer l'arsenal juridique de répression des infractions routières au regard des débordements lors de certaines manifestations en Principauté. Elles ont été concrétisées par l'Arrêté Ministériel de mars 2018 qui prévoit désormais l'immobilisation des véhicules contrevenants à l'occasion de certaines manifestations. Nous pouvons vous confirmer que nous serons bien évidemment vigilants quant à l'application effective de ces mesures et souhaitons que les infractions qui sont commises ne fassent l'objet d'aucune tolérance.

De plus, vous nous aviez indiqué également en séance privée qu'une réflexion était en cours avec la Direction des Affaires Juridiques afin d'alourdir les sanctions en cas de conduite anormale en ville tout en précisant que ce n'était pas applicable aujourd'hui au contrôle des deux roues aux abords de la ville.

Nous souhaiterions savoir où en sont les réflexions.
Merci.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* - Je vous confirme à nouveau en Séance Publique que ces réflexions sont en cours,

elles sont complexes compte tenu des ramifications entre les textes. Nous avons bon espoir de les mener à terme dans le courant du mois de janvier 2019, de manière à ce que cela puisse être applicable pour l'ensemble des manifestations, mais pas que des manifestations de l'année 2019, parce que vous avez pointé les nuisances sonores ou les incivilités routières qui malheureusement ont eu lieu à l'occasion ou en marge de certaines manifestations, mais nous constatons également que des incivilités de même nature, peut-être en nombre moins important, Dieu merci, ont également lieu durant le reste de l'année. Donc, il faut qu'on ait un dispositif qui soit général, d'une part, et qui puisse être renforcé à l'occasion d'une manifestation, d'autre part. Un dispositif un peu à deux étages, c'est ce sur quoi nous travaillons et je vous dis avec un objectif d'aboutir courant janvier 2019.

M. le Président.- Merci. Je n'ai plus de demande de parole *a priori* sur ce chapitre 2... Oui, Madame DITTLLOT lève la main, je vous en prie.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Suite aux débordements lors de la dernière manifestation Top Marques, les prochaines éditions se dérouleront dans le quartier de Fontvieille. Nous espérons que les résidents de ce quartier seront informés bien en amont de cet événement et des mesures qui seront mises en œuvre à cette occasion pour éviter les débordements que nous avons connus.

Il est évident que pour cela il faudrait peut-être ne plus autoriser d'essais en ville et de toute façon on sait aujourd'hui qu'il est facile de se donner rendez-vous par les réseaux sociaux pour éviter justement la venue à Monaco de nombreux véhicules étrangers, il est important peut-être de se coordonner avec les Autorités françaises à ce sujet.

Je laisse le Gouvernement juge de ces remarques et j'espère que nous ne connaissons pas ce que nous avons connu l'an dernier.

M. le Président.- Nous en avons parlé à chaud lorsque cela s'est produit. Je sais que vous partagez tous, aussi bien les élus que le Gouvernement, l'idée que ce qui s'est passé l'année dernière est absolument inadmissible et ne doit pas se reproduire. Je crois franchement que beaucoup de résidents ont été marqués par les débordements liés au salon Top

Marques. Donc le Gouvernement y travaille. Nous on pense – nous vous l'avons dit en séance privée – que si on continue à autoriser des essais, fussent-ils des essais officiels des marques exposantes, vous attirerez forcément énormément d'essais sauvages de la part de tous ces trublions, qu'on a vus l'année dernière prendre les routes de la Principauté pour des circuits d'essais de voitures de courses. Donc ce sera très compliqué et je pense que la mesure, peut-être un peu dure mais efficace, c'est d'interdire tout essai de voiture, exposante ou non, sur les routes de la Principauté, qui ne sont pas faites pour permettre à des excités de venir mettre les résidents en danger, car ce que l'on avait vu, c'étaient des images quand même très inquiétantes. On a vu aussi, à un certain moment, des images circuler sur Internet, qui ne reflètent pas du tout la réalité à Monaco. On avait l'impression à tort, mais cela a duré quelques minutes, que notre police était débordée.

Effectivement, on a vu aussi beaucoup de problèmes sur les communes voisines, Monsieur CELLARIO. C'est donc certainement la proposition de Mme DITLOT, qui passe par la coopération avec les Autorités françaises, qui sera efficace pour bloquer ces voitures là où elles doivent l'être, peut-être avant même qu'elles ne rentrent en Principauté.

Vous êtes très observé, Monsieur CELLARIO. Les résidents sont très inquiets de l'organisation du prochain salon Top Marques, compte tenu des débordements de l'an passé. Vous savez que vous avez une mission délicate, mais que vous n'avez pas le droit à l'erreur. Il ne faut absolument pas que l'on revoie les débordements de l'année dernière. On vous fait confiance, je sais que vous y mettez beaucoup d'énergie, rassurez-nous ce soir, s'il vous plaît.

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.- Merci, de me faire confiance tout d'abord, c'est gentil, que je sois observé ou pas observé, effectivement la préoccupation des pouvoirs publics c'est d'assurer la sécurité de la Principauté. Donc, ce n'est ni nouveau, ni lié à une manifestation, même en particulier à Top Marques. Je vous avais dit ici même, l'an dernier, qu'effectivement, les agissements qui se sont produits en marge du salon Top Marques étaient à notre sens totalement inadmissibles, bien évidemment. Je crois que personne en Principauté ne peut se réjouir de tels événements.

Donc, nous travaillons et ce que nous avons évoqué juste précédemment quant aux mesures réglementaires qui ont été prises et qui vont être prises en complément, font partie de cet arsenal que nous développons pour juguler le phénomène. Notamment, pour ce faire, nous travaillons avec l'organisateur de Top Marques afin qu'il y ait toute une communication dissuasive vis-à-vis de la venue en Principauté de personnes qui n'avaient pas à voir grand-chose avec la manifestation elle-même, mais qui profitaient de la manifestation pour venir commettre un certain nombre d'incivilités routières à Monaco et malheureusement aussi sur les communes limitrophes.

Alors, il est vrai qu'il y a une action de coordination à avoir avec les Autorités françaises et, notamment les Autorités de police et de gendarmerie qui œuvrent sur les communes environnantes. Une difficulté qu'il faut quand même avoir présente à l'esprit c'est que les voitures circulent, c'est le droit de circuler de tout un chacun et tant qu'elles ne commettent pas d'incivilités il est difficile de détecter que la voiture et son pilote vont être générateurs d'incivilités ou pas. Donc c'est une des difficultés que nous avons.

Nous travaillons, je l'ai dit, avec l'organisateur Top Marques, il n'y aura pas d'essais en ville l'année prochaine, lors du prochain salon de Top Marques. En revanche, les idées de délocalisation qui avaient été évoquées, je vous l'avais dit ici même, en séance privée, que le salon Top Marques serait délocalisé dans l'espace et dans le temps, en définitive il ne pourra être délocalisé que dans le temps mais pas dans l'espace, il aura lieu à nouveau au Grimaldi Forum, mais plus tard dans la saison, c'est-à-dire fin mai début juin 2019. Déconnecté néanmoins de l'Open de Tennis, déconnecté de la période de Pâques, déconnecté d'un certain nombre de salons de grande dimension qui réunissent beaucoup de personnes au Grimaldi Forum et nous allons continuer à travailler avec l'organisateur, notamment au travers des réseaux sociaux, au travers du lien que l'on peut avoir avec un mouvement, je ne sais pas si je peux réellement parler d'association, mais un mouvement qui est un peu, semble-t-il, au cœur de ces appels à ces rassemblements pour justement leur expliquer que ce n'est pas ce que nous souhaitons en Principauté et qu'on condamnera et on pourchassera tout agissement incivil en la matière.

Donc on y travaille pour que justement les phénomènes que l'on a connus l'an dernier et l'année précédente ne se reproduisent pas.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci pour ces paroles apaisantes et cette fermeté à venir.

M. le Président.- Ce sont des informations très encourageantes. La déconnection avec l'Open de Tennis et les fêtes de Pâques, c'est évidemment une très bonne nouvelle. Il y avait beaucoup trop de monde en même temps. L'interdiction des essais en ville, c'est ce que nous demandions, donc vous nous en informez ce soir, c'est une très bonne nouvelle aussi ! Vous avez aussi renforcé les mesures de saisie éventuelle des voitures qui continueraient à perturber la sécurité et la tranquillité des habitants de la Principauté. Encore une bonne décision.

Juste une toute petite remarque, vous disiez que l'on ne pouvait pas verbaliser des personnes qui ne commettent pas d'infraction. J'ai parlé à tous les maires des communes limitrophes de la Principauté, il y a eu énormément d'infractions. Les débordements que l'on a constatés, chez nous en Principauté, se sont retrouvés sur les routes des communes environnantes de Monaco.

Donc, je pense que la police, la gendarmerie française en sont bien informées et conscientes. Il y a certainement aussi des personnes à verbaliser pour des infractions qu'ils commettent sur le territoire français voisin de la Principauté. En tous les cas, c'est le retour que j'ai eu de tous les maires des communes voisines.

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.- Je voulais juste rebondir sur la suggestion qui était faite de les empêcher de venir dans le Département des Alpes-Maritimes et en Principauté. Tant que les conducteurs ne commettent pas d'infraction, c'est difficile de les empêcher de circuler, c'est quand même un droit important des personnes. En revanche, bien évidemment, si infractions il y a, elles sont à sanctionner que ce soit par les Autorités de police et de gendarmerie sur le territoire français ou bien évidemment par la Direction de la Sûreté Publique sur le territoire monégasque avec l'arsenal dont chacun dispose, bien évidemment.

Mme Michèle DITTLLOT.- Je vous remercie, mais je vous saurais gré aussi d'en informer les riverains de Fontvieille, de manière à ce qu'ils soient parfaitement au courant de ce qu'il va se passer.

Merci.

M. le Président.- En fait, donc, cela ne se passera pas à Fontvieille. L'information, ce soir c'est que cela se passera au Grimaldi Forum, Madame DITTLLOT.

Mme Michèle DITTLLOT.- ... Je voulais dire du Larvotto, excusez-moi.

M. le Président.- M. BREZZO a demandé la parole.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur CELLARIO, si je ne me trompe pas vous avez évoqué une date autour de fin mai, début juin. On sera encore en pleine période de Grand Prix. Alors, je sais que c'est difficile de trouver une date, mais le Grand Prix de Monaco étant le dernier week-end du mois de mai, ne craignez-vous pas que les vestiges du Grand Prix incitent les visiteurs, et pas forcément dans le cadre des essais qui sont réalisés, justement, dans le cadre du salon Top Marques, mais qu'effectivement à cette période avec les infrastructures du circuit qui ne peuvent pas être démontées en moins d'une semaine, n'incitent pas les visiteurs à commettre davantage d'infractions sur les vestiges de ce circuit ?

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.- Je crains que ce soit la Principauté elle-même qui incite les personnes qui viennent commettre ces incivilités à les commettre, que ce soit dans une installation ou pas du circuit.

Alors c'est vrai que nous serons le week-end qui suit le Grand Prix Automobile, cela fait partie des éléments qu'il faut que l'on prenne en compte dans le dispositif que l'on mettra en place, mais l'espace et le temps sont particulièrement contraints en Principauté. C'est compliqué de trouver des dates et des lieux qui puissent convenir à la tenue d'un certain nombre de manifestations.

Oui, c'est un élément complémentaire mais on le prendra en compte dans le dispositif.

M. Thomas BREZZO.- J'entends bien, mais je me permets... Une semaine après le Grand Prix, avec la fatigue des quatre jours de la semaine précédente, notamment pour les Forces de Police qui sont très présentes en Principauté de Monaco, les faire intervenir une semaine plus tard justement dans cette même période de temps, je crois que cela va être difficile justement de gérer tous ces débordements et qu'on risque davantage d'en découvrir et de les voir se produire en Principauté. Pour autant, je suis bien conscient des difficultés de trouver une date au

calendrier. Je pense qu'une date au mois de janvier, en période plus pluvieuse et autre, serait peut-être plus à même de calmer les ardeurs de ces personnes-là.

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.- Je pense qu'il y a les deux paramètres qui sont à prendre en compte, c'est la tenue du salon, il faut que des dates, des lieux soient possibles pour celui-ci. Après, malheureusement ou heureusement, ça dépend de quel côté on voit la chose, l'évènementiel en Principauté fait que quasiment toutes les semaines il y a des services d'ordre très conséquents qui sont à mettre en place, que ce soit pour des événements sportifs, que ce soit pour d'autres types d'évènements, cela fait partie du travail qui est amené et, effectivement, on le prend en compte dans la définition des services d'ordre, de la manière dont on organise les choses afin que les personnels soient toujours engagés. Je profite de cette occasion pour saluer le travail que mènent les fonctionnaires de police tout au long de l'année parce qu'ils sont, effectivement, du matin au soir, du soir au matin, sur le front de bataille avec des configurations qui sont très pénalisantes en termes d'horaires, en termes de mobilisation et ils sont toujours engagés positivement pour assurer la sécurité en Principauté. Donc une fois encore ils ne failliront pas à leur tâche.

M. le Président.- Nous sommes très satisfaits de ce que vous nous annoncez ce soir et j'en profite pour dire un dernier mot, parce que j'ai été peiné par certaines images, comme beaucoup de Monégasques. Quelques images, je dirais, qui ont duré quelques minutes, ont trop circulé sur les réseaux sociaux et j'en profite, puisque nous sommes suivis sur Internet par de nombreuses personnes, qui n'habitent pas Monaco, qui nous regardent du monde entier, pour dire que les quelques images qui ont tourné en boucle sur les réseaux sociaux ne correspondent pas du tout à la réalité de la Principauté. Nous sommes une des villes les plus sûres du monde, nous avons la meilleure police du monde, nous sommes un peu chauvins, mais je le pense vraiment, oui nous avons la meilleure police du monde.

Les mesures que vous annoncez permettront aussi d'éviter que pour quelques minutes de vidéo, on imagine à tort, qu'à Monaco, quelques excités prennent le dessus sur notre police dans la rue. Ce n'est pas la réalité de Monaco. Cela a duré quelques minutes, pas davantage, et nos Forces de Police – je crois que tous les élus l'ont dit et je le redis en leur

nom à tous, ce soir – font un travail remarquable. Vous avez prévu, Monsieur le Ministre, Monsieur CELLARIO, le plan police 2020 qui renforce encore les effectifs. Vous avez entendu, et on vous en remercie, le Conseil National pour créer 10 postes pour la régulation de la circulation. Monaco, oui, est une des villes les plus sûres du monde et elle le sera encore davantage avec les mesures qui ont été prises et qui vont être mises en œuvre pour contrôler quelques débordements isolés, comme ceux de l'an passé durant le salon Top Marques.

Merci beaucoup, Monsieur CELLARIO.

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.- Merci, Monsieur le Président, pour ces paroles.

Juste un élément, il faut toujours se méfier des images, je crois que c'est important aussi de le rappeler ce soir.

M. le Président.- Absolument.

Nous sommes toujours au chapitre 2, *a priori* il n'y a plus d'intervention.

Donc, je vais mettre aux voix ce chapitre Produits et Recettes des Services Administratifs.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 3 - CONTRIBUTIONS	
1) DROITS DE DOUANE	
013.101 : DROITS DE DOUANE	48 000 000
TOTAL 1) DROITS DE DOUANE	48 000 000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a la parole.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir au titre des recettes en rappelant qu'elles sont estimées par le Gouvernement

en hausse de plus de 10 %, atteignant 1 milliard 346 millions d'euros dans le cadre de ce Budget Primitif 2019.

A titre d'information, je souhaiterais évoquer quelques chiffres qui démontrent la croissance importante des recettes de l'Etat depuis plusieurs années et qui traduisent l'excellente santé de l'économie monégasque.

Pour mémoire, il y a 10 ans, les recettes du Budget 2009 se sont élevées à 744 M€. A la fin de l'exercice 2014, soit il y a seulement 4 ans, les recettes totales dépassaient pour la première fois le milliard. Désormais, le seul chapitre – le chapitre 3 des Contributions – que nous examinons ce soir, atteint ce même milliard d'euros.

D'un point de vue économique, la publication récente du PIB monégasque par l'IMSEE nous apprend que celui-ci est en léger recul pour 2017, s'élevant tout de même à 5,68 milliards d'euros. Force est de constater que tous les secteurs d'activité sont stables ou en nette augmentation par rapport à 2016, qui fut une année record. Le résultat global en baisse n'est que l'expression de quelques résultats individuels, en particulier dans le secteur de la construction. Une explication à ce phénomène est indiquée au sein de cette même étude de l'IMSEE par le fait que, je cite, « *les opérations de promotions immobilières, qui avaient soutenu la croissance du secteur de la construction depuis deux ans n'ont pas eu lieu en 2017. De plus les réservations réalisées en 2017 n'apparaîtront comptablement qu'en 2018, lors de livraisons effectives des biens immobiliers.* »

Au vu des livraisons d'opérations neuves envisagées en 2019, ce secteur devrait bénéficier d'une belle croissance dans un avenir très proche.

Je conclurais mes mots pour indiquer que ces données chiffrées nous donnent toutes les raisons de croire en notre modèle économique vertueux et d'être optimistes pour l'avenir.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur SEYDOUX.

Nous écoutons à présent, Monsieur le Doyen, Daniel BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est juste pour souligner un point qui est relativement passé inaperçu, correspondant aux Impôts sur les Bénéfices des Sociétés, de l'ordonnance

souveraine du mois d'octobre 2018 qui modifie le taux d'impôt sur les bénéficiaires et je crois que c'est une chose extrêmement importante.

Les entreprises le savent sans doute déjà, pour tout le monde je crois que c'est bien de le dire, on va passer du taux de 33 % d'impôts sur les bénéficiaires l'année prochaine à 31 % et on va descendre jusqu'à 25 % en 2022. Je crois que c'est une très bonne chose car 33 % c'était vraiment un non-sens économique copié chez nos grands voisins.

Nous n'atteindrons pas les taux de la Grande-Bretagne ou de la Suède qui sont de 22 %, mais je crois que nous pouvons quand même nous féliciter de cette orientation.

Je tenais à le souligner.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Peut-être pour la compréhension de tous, ce n'est pas un taux copié, c'est le taux français sur lequel nous sommes tenus de nous aligner.

Donc, en effet, il se trouve que la France a décidé d'un programme sur plusieurs années de réduction du taux facial d'impôts sur les sociétés et que la Principauté est tenue de le mettre en œuvre dans le cadre des accords franco/monégasques.

Mais, en effet, un pays est sans doute plus attractif lorsque ses taux d'imposition baissent, pour autant, la croissance économique comme l'a souligné Monsieur SEYDOUX, en effet, soit au rendez-vous et que c'est toujours mieux d'imposer un cadeau qui grossit peut-être avec un taux facial moindre que de se restreindre.

Un autre point que je pensais que vous évoqueriez, mais je le fais volontiers, et ce d'autant plus que nous avons et je m'en étais fait l'écho auprès de vous et je vous remercie et je remercie ceux qui étaient là avant vous également, d'avoir toujours soutenu les efforts qui étaient ceux du Gouvernement pour que le plus grand nombre de contributeurs possible à l'impôt sur les sociétés se manifestent et que nous ayons donc une assiette à la fois qualitative mais aussi quantitative en nombre de contributeurs qui soit la plus large possible et, notamment, dans une profession qui est la profession bancaire qui est la principale contributrice et qui aujourd'hui joue le jeu pour tous ses représentants.

Cela ne peut qu'être perçu de manière positive là aussi en termes de diversification, M. SEYDOUX parlait du PIB, des variations qui peuvent être à

la marge d'une année sur l'autre et relevées de quelques secteurs ou contributeurs individuels. Là, on voit tout l'intérêt d'avoir dans un même secteur tous les acteurs qui jouent le jeu de la même manière et je ne peux que m'en féliciter.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Nous écoutons à présent notre collègue Jean-Louis GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Je parle après le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale pour aborder le même sujet, pour demander une petite précision.

Donc, moi j'ai pris connaissance de l'étude de l'IMSEE que j'ai reçu aujourd'hui par le Conseil National, je vous remercie, une excellente publication, je dois dire, qui fait honneur à la Principauté et qui note un recul de 3,5 % en volume de notre PIB de 2017 par rapport à 2016. Rien d'alarmant mais c'est un fait.

J'étais, pas perturbé mais interloqué dans le bon sens, par l'augmentation sensible des recettes de T.V.A. puisqu'elles s'élèvent à + 14,5 % au Primitif 2019 par rapport au Primitif 2018. Alors, moi je comprends que notre économie est en grande expansion mais j'aimerais quand même interroger notre Conseiller du Gouvernement pour qu'il nous donne quelques explications sur cette projection particulièrement favorable que je n'espère pas optimiste mais favorable. Juste qu'il nous explique le contexte, parce que je ne crois pas que la Commission des Finances et de l'Economie Nationale vous ait posé la question.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* En fait, je pense que cela fait partie des discussions et des réflexions que l'on a ensemble avec tous les élus, plus particulièrement peut-être le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et ceux qui s'intéressent au quotidien à la matière et en même temps avec vous, Monsieur GRINDA, au titre de la commission que vous présidez, pour plus de transparence dans l'établissement des comptes publics, on a évoqué justement la comptabilité budgétaire et les efforts que nous sommes en train de réaliser dans ce domaine. Une première présentation a été faite à votre demande et à la

demande de votre commission, va dans le sens d'une meilleure appréciation de la réalité économique monégasque et, au vu des résultats qui ont été les nôtres essentiellement au cours de l'année 2017, mais aussi de l'année 2018, il nous a paru également plus pertinent, bien que raisonnable, sans pour autant tomber dans un optimisme béat, surtout au vu de la conjoncture mondiale, que les prévisions en matière de T.V.A. reflètent encore davantage la réalité plutôt que, peut-être, des anticipations comme nous avions pu le faire dans les années précédentes, qui étaient plus prudentes. Donc, je pense que c'est à la fois le témoignage d'une manière peut-être plus fine d'appréhender la réalité et, en même temps, d'une tendance de moyen/long terme qui reste très positive. Mais, qu'au lieu peut-être de la modifier, de l'amender comme nous avons pu le faire dans le passé dans le cadre des Budgets Rectificatifs, d'avoir des prévisions, une fois encore, dès le Primitif, qui sont plus en phase avec la réalité.

M. le Président.- Monsieur GRINDA, je vous en prie.

M. Jean-Louis GRINDA.- Alors, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre, bien sûr je suis très heureux de ce que vous venez de dire puisque cela va dans le sens de ce que nous souhaitons, d'avoir de meilleurs outils, plus de transparence, non pas qu'il y avait des choses cachées, je ne le pense pas, mais ce sont de meilleurs outils pour, pour vous permettre de mieux choisir les politiques que vous souhaitez suivre et tout cela va dans le très bon sens pour la Principauté.

J'étais quand même un peu étonné d'un tel bon en avant qui n'était pas Maoïste cette fois-ci et il n'est pas optimiste et c'est cela qui me rassure. Lorsque vous dites qu'il n'est pas optimiste, c'est une très bonne nouvelle, il est raisonnable et sur une tendance visiblement de court/moyen terme, ce qui est une très bonne chose.

Donc, je tenais à le souligner, je tenais à vous en remercier, je tenais à faire observer également que dans l'excellente étude de l'IMSEE – je le dis pour les Monégasques – que seule la masse salariale globale est en constante progression depuis 2008, + 4,1 % ce qui est un bon signe pour l'économie du pays, cela fait entrer également de l'argent dans les Caisses Sociales et elle représente aujourd'hui 50,8 % du PIB ce qui est aussi un indicateur très important, me semble-t-il.

Et je conclurai en me réjouissant comme vous, Monsieur CASTELLINI, parce qu'en tant que Directeur d'une Association Culturelle j'ai eu à connaître, pour des différents motifs, certains établissements bancaires qui ne payaient pas l'impôt mais qui payaient une taxe « artistique » si j'ose dire, volontaire. Je préfère de loin que l'on soit rentré, comme vous, dans une orthodoxie plus certaine.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* - Rapidement, parce que c'est un sujet qui me passionne mais la soirée est encore jeune, je vous remercie avant tout de vos remerciements. Je prends une part fort modeste dans tous ces bons résultats et j'y associe plus particulièrement la Direction des Services Fiscaux puisqu'avant tout ce sont eux qui « font rentrer l'impôt » et M. SEYDOUX l'a souligné en effet, 1 milliard de recettes en 2014 et pour cette année au Budget Primitif pour la première fois, une estimation de recettes uniquement liées aux contributions qui dépasse le milliard.

Vous soulignez à juste titre la croissance de la masse salariale, c'était mon second point, ce dont on peut et on doit se réjouir lorsque l'on regarde un peu en détail – en effet, peut-être que vous n'avez pas eu le temps de le faire et j'ai l'occasion de le faire ce soir – les chiffres de l'IMSEE, ce sont les bons chiffres de l'emploi. De manière générale, en effet, on s'aperçoit que quels que soient les soubresauts que l'on peut connaître à la marge sur le PIB dans son ensemble, on sait très bien que c'est une mesure qui est imparfaite de la bonne santé d'un pays, car la bonne santé d'un pays ce n'est pas uniquement la santé économique et financière mais aussi humaine et sociale et qu'on le retrouve au niveau de la croissance des emplois d'une manière aussi régulière et aussi soutenue. C'est peut-être l'indicateur dont on doit être le plus satisfait et je vous remercie, là encore, de l'avoir évoqué.

Sur le dernier point, c'était également une question quasi philosophique qui nous animait les uns et les autres. C'est à l'Etat de percevoir, et ensuite avec les élus que vous représentez, de décider au niveau des discussions du budget comment ces sommes peuvent et doivent être allouées. Ce n'est pas au privé de se substituer, quelle qu'en soit la raison et c'était à l'époque une bonne raison, à la puissance publique. Aujourd'hui, nous assumons bien volontiers ces recettes supplémentaires au niveau de l'impôt sur les sociétés et bien volontiers leur attribution dans tout type de domaine, que ce soit le domaine culturel,

ou d'autres, mais en particulier dans celui que vous connaissez bien.

Merci.

M. le Président.- Avant de donner la parole à mes collègues qui l'attendent, je vois Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale qui redemande la parole sur ce sujet et, ensuite, nous avons Monsieur ROBINO, Monsieur NOTARI, quelques mots pour rassurer M. GRINDA si c'était nécessaire, mais *a priori*, à ce stade des échanges, cela ne l'est plus puisque vous l'avez déjà été par Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.

J'observe depuis 30 ans le budget de l'Etat monégasque et je peux vous dire que depuis 30 ans, les prévisions des recettes par le Gouvernement ont toujours été très conservatrices, très prudentes, sauf année dramatique de crise internationale – il y a peut-être eu deux contre-exemples en 30 ans, je pense bien sûr à 2008 où là il y a eu un coup terrible dans l'économie mondiale – mais pour l'immense majorité des années les prévisions ont toujours été sous-estimées, comme l'a dit Monsieur le Conseiller et au Rectificatif réévaluées à la hausse, donc c'est rassurant. Il en est de même de l'exécution des dépenses. On nous présente un budget au départ avec 100 % de dépenses possibles. Si tous les travaux avançaient exactement dans les délais, si tous les recrutements de postes administratifs étaient pourvus à l'instant même où le poste est vide, ce qui est impossible – il y a des procédures de recrutement qui font que les postes restent vacants souvent de nombreux mois – donc, à la fin de l'exécution budgétaire, on est à 92 %, 93 % ou 94 % des dépenses inscrites vraiment réalisées. Donc, on nous présente des budgets conservateurs très prudents, qui sont au-dessous de la réalité des résultats de la Principauté. Voilà, ça c'est un constat fait sur les 30 dernières années que je tiens à rappeler.

Il n'y a aucun reproche de ma part au Gouvernement. Il fait des prévisions conservatrices, c'est sans doute prudent. La loi du budget, c'est l'inscription de dépenses maximales autorisées, donc on aura toujours à la fin de l'exercice, un résultat réel qui sera supérieur en excédent à ce qu'on nous présente au début. On nous présente aujourd'hui un budget en excédent d'un peu moins de 4 M€. Ce sera très inférieur à la réalité. J'en prends le pari, Monsieur GRINDA, sauf drame international qu'on ne souhaite évidemment ni au monde ni à la Principauté.

Je vous en prie, Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je suis parfaitement d'accord avec vous sur ce que vous venez de dire, sauf drame international, on a connu et on a eu en 2008, 2009 et 2010, des pertes importantes. On a ponctionné notre Fonds de Réserve Constitutionnel et, justement, il faut profiter de ces bonnes années pour mettre de l'argent de côté au Fonds de Réserve Constitutionnel, car c'est bien là le fond du problème. Le Fonds de Réserve Constitutionnel, je reprends votre mot, Monsieur le Ministre d'Etat, mais qui est celui de tous ici, c'est notre bas de laine, c'est celui qui doit assurer l'avenir de nos enfants, de notre pays, qui doit nous servir de colonne vertébrale pour des engagements de dépenses très importants, parce qu'il faut mettre aussi ces bons résultats, Président, vous avez raison, et vous avez parfaitement bien décrit la mécanique et on ne peut que louer le Gouvernement d'être prudent dans ses estimations, nous serions mécontents qu'il soit trop optimiste, évidemment, mais il faut mettre ces excellents résultats en rapport, par exemple, avec le Budget Triennal qui flirte avec les 5 milliards aujourd'hui et ce Budget Triennal de 5 milliards est vraiment colossal. Donc on a besoin d'avoir des ressources certaines derrière et ce bas de laine qui nous permet de faire face, éventuellement, à de graves problèmes. Donc, je loue la sagesse de ceux qui l'on inventé et je précise à chacun, parce que c'est bien de le rappeler, que cet Etat vit merveilleusement bien parce qu'il n'est pas endetté, tout simplement.

M. le Président.- Nous partageons, là encore, vos propos, Monsieur GRINDA, nous sommes tous d'accord.

La parole est à présent à M. SEYDOUX, sur le même sujet.

M. Balthazar SEYDOUX.- Très rapidement, Monsieur le Président.

Je voulais juste rebondir sur le fait qu'évidemment la Commission des Finances et de l'Economie Nationale avait noté deux indicateurs très positifs pour la bonne santé économique de Monaco pour l'année 2019. Evidemment c'est + 14 % sur la T.V.A. et c'est + 19 % sur l'impôt sur les bénéfices. Nous en avons parlé, en effet, lundi sur ce long rapport que j'ai eu à lire pendant plus d'une heure. C'était un constat que je voulais vous redire.

Merci, chers collègues.

M. le Président.- Merci, Monsieur SEYDOUX.

La parole est à Christophe ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

En fait, je voulais vous signaler ce que vous avez repris, à savoir qu'effectivement l'excédent réel constaté est supérieur à l'excédent qui est affiché dans le budget, puisque l'exécution n'étant pas de 100 %, il y a un certain nombre de crédits qui sont utilisés pour des rachats au Fonds de Réserve et qui pourraient être mobilisés, le cas échéant, pour des projets structurants ou pour le futur Plan National Logement, mais vous l'avez dit, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.
Monsieur NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Puisque nous parlons fiscalité, je profite, Monsieur CASTELLINI, de vous redemander des prévisions comme je l'avais fait en séance privée. Je pense que c'est l'occasion pour les auditeurs d'être rassurés, comme vous l'avez fait pour nous-mêmes, concernant le passage en France à l'impôt à la source et donc l'impact que cela pourrait avoir sur les entrepreneurs monégasques qui emploient des personnels français.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Je voulais vous remercier de me donner l'occasion de vous indiquer que, répondant à une sollicitation des entrepreneurs de la Principauté, la Direction du Travail, en lien évidemment avec la Direction monégasque des Services Fiscaux, a indiqué que les entreprises de la Principauté n'étaient pas impactées par ces dispositions françaises et donc continueront à verser, comme par le passé, le salaire à leurs collaborateurs, lesquels auront à déclarer leurs revenus de toute nature auprès de l'Administration fiscale française.

M. Fabrice NOTARI.- Ce sont les paroles rassurantes que je voulais faire entendre plus largement.

Merci.

M. le Président.- Monsieur SEYDOUX, sur ce chapitre.

M. Balthazar SEYDOUX.- Je voulais juste donner une information pour les personnes qui nous écoutent. En fait, le budget, ce sont les recettes de l'année civile et les dépenses, ce sont les dépenses de l'année civile, plus les mois de janvier/février. C'est une information que je voulais donner aux personnes qui nous écoutent, parce qu'en fait les dépenses sont faites sur 14 mois et les recettes sur 12 mois.

M. le Président.- Merci, pour ces précisions.

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je vais donc mettre aux voix ce chapitre 3 - Contributions.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

Nous examinons à présent la partie des Dépenses Ordinaires, Dépenses de Souveraineté et les Assemblées et Corps Constitués. Nous poursuivrons par la Section 7 – Equipement et Investissements (page 59 du fascicule budgétaire).

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE	
CH. 1 - SAS PRINCE SOUVERAIN	
101.001 : ET FAMILLE PRINCIERE	12 500 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 1 - SAS PRINCE SOUVERAIN	12 500 000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 1 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 2 - MAISON DE SAS LE PRINCE	
102.010 : FRAIS DE PERSONNEL	2 300 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 2 - MAISON DE SAS LE PRINCE	2 300 000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 3 - CABINET DE SAS LE PRINCE	
103.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 810 000
103.020 : FRAIS ETUDES & FORMATION	2 250 000
103.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 720 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 3 - CABINET DE SAS LE PRINCE	6 780 000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 4 - ARCHIVES & BIBLIOTHEQUE PALAIS PRINCIER	
104.010 : FRAIS DE PERSONNEL	400 000
104.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	211 500
TOTAL DU CHAPITRE CH. 4 - ARCHIVES & BIBLIOTHEQUE PALAIS PRINCIER	611 500

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 6 - CHANCEL.ORDRES PRINCIERS	
106.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	155 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 6 - CHANCEL.ORDRES PRINCIERS	155 000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 7 - PALAIS DE SAS LE PRINCE	
107.010 : FRAIS DE PERSONNEL	5 210 000
107.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	21 583 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 7 - PALAIS DE SAS LE PRINCE	26 793 000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES	
CH. 1 - CONSEIL NATIONAL	
201.010 : FRAIS DE PERSONNEL	2 072 600
201.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 012 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 1 - CONSEIL NATIONAL	5 084 600

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 1 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 2 - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	
202.010 : FRAIS DE PERSONNEL	270 000
202.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	74 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 2 - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	344 000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GRINDA, nous vous écoutons.

M. Jean-Louis GRINDA.- Une courte intervention : une observation et une demande au Gouvernement.

Je voudrais saluer le Président GARINO pour le travail qu'il a fait à la tête du Conseil Economique et Social pendant toutes ces années, je voudrais féliciter notre ex- collègue Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN qui maintenant est Présidente de ce Conseil Economique et Social et lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions qu'elle fera, j'en suis sûr, remarquablement bien, pour l'avoir fréquentée ici de nombreuses années, on connaît tous son intérêt sur ces dossiers-là et je suis vraiment très heureux de ce choix.

Maintenant, une toute petite suggestion : Monsieur le Ministre d'Etat ne pensez-vous pas que compte tenu du contexte international, vu les engagements du Prince Souverain en matière environnementale, ne serait-il pas temps qu'à ce Conseil Economique et Social s'ajoute Environnemental ?

Ce n'est pas une exigence, c'est ce qui se passe en France depuis 10 ans et je crois que ce serait un signal intéressant d'autant plus qu'on traite d'environnemental au sein du Conseil Economique et Social. Donc, je crois que l'ajout de ce mot serait parfaitement explicite et je ne pense pas que cela bouleverse les équilibres institutionnels.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Bien noté, Monsieur

GRINDA, c'est effectivement ce qui s'est passé en France il y a une dizaine d'années et pourquoi pas. C'est un débat qu'on aura ailleurs qu'ici, mais aussi ici. Je trouve que la suggestion est tout à fait fondée, compte tenu des engagements du Souverain.

Merci.

M. le Président.- Monsieur GAMERDINGER, je vous en prie.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouverneur-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Juste une précision, si vous voulez bien.

La nouvelle Présidente a déjà de très bonnes idées dans ce domaine et vous avez rappelé, et vous avez raison, qu'une commission supplémentaire a été instituée au sein du Conseil Economique et Social, portant précisément sur l'environnement. Une réflexion mérite d'être développée en complément, de façon à ce qu'on n'ait pas de dissociation, comme c'est le cas aujourd'hui, au sein du Conseil Economique et Social entre une Commission Mobilité, une Commission Cadre de Vie, une Commission Environnement. L'une des idées qui préside aux réflexions de la nouvelle Présidente est de proposer aux membres du Conseil Economique et Social d'ouvrir un dialogue à ce sujet de façon à faire en sorte d'avoir une approche plus cohérente qui pourra déboucher, effectivement, à terme, sur ce que vous appelez de vos vœux.

M. le Président.- Merci.

Avant de donner la parole à Mme AMORATTI-BLANC, tout d'abord au nom de l'ensemble des Conseillers Nationaux, je sais que vous partagerez cet hommage qu'a rendu déjà M. Jean-Louis GRINDA. Je connais bien le travail de M. GARINO, qui a été un remarquable Président du Conseil Economique et Social. Je l'ai cotoyé aussi à la présidence du Conseil d'Administration du C.H.P.G., qu'il continue d'ailleurs d'exercer aujourd'hui. C'est un homme remarquable et extrêmement dévoué au service de la Principauté. Donc, Monsieur GRINDA, j'en suis certain, l'ensemble des Conseillers Nationaux partagent cet hommage. Il a souhaité prendre un peu de recul. Il reste actif notamment à la tête du Conseil d'Administration du C.H.P.G. et c'est une très bonne chose pour notre hôpital.

Quant à Mme ROUGAIGNON-VERNIN, certains l'ont connue comme vous, dans cette enceinte, au cours du dernier mandat. Moi je l'ai connue de l'autre

côté de l'hémicycle, dans mes anciennes fonctions au Gouvernement. C'est une femme de grande valeur et je suis très heureux de la voir accéder à cette fonction importante de Présidente. On lui souhaite la plus grande réussite et je ne doutais pas qu'elle allait apporter, effectivement, du renouveau et des idées nouvelles, Monsieur GAMERDINGER l'a déjà souligné.

Pour le titre du Conseil Economique et Social, c'est vrai qu'on se pose cette question depuis un certain temps. La France l'a fait depuis 10 ans. La sémantique, c'est important – ce n'est pas moi qui vais vous dire le contraire – dans l'action publique. Parfois les mots ont un sens et de l'importance même si, aujourd'hui, il y a déjà une Commission Environnementale, même si le Conseil Economique et Social s'occupe déjà et est très attentif et fait de nombreux vœux qui ont un rapport avec la protection et la défense de l'environnement, c'est d'autant plus logique, effectivement, de lui ajouter cet adjectif d'Environnemental à Economique et Social. Très concrètement, ils travaillent déjà depuis de nombreuses années sur ces questions-là, donc la sémantique pourrait suivre la pratique, je le pense, en tout cas, on peut s'associer à cette proposition.

Madame AMORATTI-BLANC, nous vous écoutons.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Je crois que tout a été dit par M. GRINDA et par vous, Monsieur le Président, concernant l'engagement de M. GARINO, au sein du Conseil Economique et Social que je salue, pour l'ensemble du travail qu'il a effectué, je crois, près de 30 ans au niveau du Conseil Economique et Social et je suis très heureuse en tant qu'ex-collègue de Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN de savoir qu'elle va occuper ce poste. Elle avait déjà beaucoup d'idées en tant que Conseiller National, donc je pense qu'elle en aura encore beaucoup d'autres au niveau du Conseil Economique et Social et je crois que c'est une excellente chose qu'elle ait été nommée à ce poste. Je la félicite vraiment à titre personnel et au niveau du Conseil National pour ses fonctions.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame AMORATTI-BLANC.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce chapitre 2 – Conseil Economique et Social.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

On aurait dû dire, sinon on n'est pas complet, que nous sommes très attentifs aux vœux réalisés par le Conseil Economique et Social et que nous n'hésitons pas, lorsqu'ils nous semblent très judicieux, de nous en inspirer tous ensemble, ici, dans l'enceinte du Conseil National. Ce fut le cas à l'époque, pour le Télétravail. Récemment il y a eu un vœu par exemple sur le travail du dimanche. Franchement c'est une Assemblée qui apporte et qui contribue beaucoup aux débats d'idées et aux propositions innovantes pour la Principauté, y compris dans son conseil des jeunes. J'ai vu avec beaucoup de plaisir, par exemple, que le Conseil Economique et Social des jeunes, a proposé la création d'une liaison maritime entre Nice/Monaco et Menton, donc, la jeunesse a de très bonnes idées !

Chapitre suivant.

M. le Secrétaire Général.-

CH. 3 - CONSEIL D'ETAT	
203.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	46 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 3 - CONSEIL D'ETAT	46 000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 4 - COMMISSION SUPERIEURE DES COMPTES	
204.010 : FRAIS DE PERSONNEL	90 000
204.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	197 800
TOTAL DU CHAPITRE CH. 4 - COMMISSION SUPERIEURE DES COMPTES	287 800

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 5 - COMMISSION DE CONTROLE DES ACTIVITES FINANCIERES	
205.010 : FRAIS DE PERSONNEL	615 000
205.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	168 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 5 - COMMISSION DE CONTROLE DES ACTIVITES FINANCIERES	783 000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 6 - COMMISSION DE CONTROLE DES INFORMATIONS NOMINATIVE	
206.010 : FRAIS DE PERSONNEL	550 000
206.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	627 300
TOTAL DU CHAPITRE CH. 6 - COMMISSION DE CONTROLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES	1 177 300

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 7 - HAUT COMMISSARIAT A LA PROTECTION DES DROITS, DES LIBERTES ET A LA MEDIATION	
207.010 : FRAIS DE PERSONNEL	15 000
207.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	157 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 7 - HAUT COMMISSARIAT A LA PROTECTION DES DROITS, DES LIBERTES ET A LA MEDIATION	472 000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 8 - CONSEIL DE LA MER	
208.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	14 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 8 - CONSEIL DE LA MER	14 000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Il est vraiment rare de poser une question sur le Conseil de la Mer, je le concède bien volontiers, mais vous allez voir par où je veux passer, c'est ma liaison maritime à moi de ce soir.

En ce qui concerne le Conseil de la Mer, je

m'interroge est-ce que les arrêtés ministériels ont tous été publiés ? J'ai vu un Code de la mer en étant très éloigné et on m'avait dit que les arrêtés ministériels n'avaient pas tous été publiés et donc je m'inquiète d'autant plus pour le Code de l'environnement qui avait été évoqué l'autre jour par Maître BREZZO. Je voudrais savoir parce que ça m'inquiète – enfin, je ne m'inquiète pas encore parce qu'il a été voté il y a un an – mais je crois que les professionnels et tout le monde aurait besoin d'une publication assez rapide. Alors, je connais le rythme assez effréné des Services Juridiques du Gouvernement, de votre Service Madame, évidemment, et des services qui s'en occupent.

Pourrions-nous avoir une idée de l'état d'avancement de ces travaux ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* On vous avait fourni une liste qui étalait sur 3 ans toutes les ordonnances et arrêtés ministériels à prendre en application de ce Code de l'environnement et j'ai souhaité que l'on fasse appel à un cabinet extérieur pour accélérer ce processus parce qu'il y a énormément de textes. C'est assez complexe et parce que, que ce soit la Direction des Affaires Juridiques ou mes équipes, elles ont tellement de travail que j'ai souhaité sous-traiter une partie des textes, peut-être les plus difficiles afin de pouvoir accélérer le processus.

M. Jean-Louis GRINDA.- Président, je ne veux pas prendre la place de la majorité du Conseil National mais on ne peut que soutenir ce désir que vous avez, Madame, de faire appel à des services extérieurs pour accélérer le traitement de dossiers qui sont, je le sais bien dans le cadre du Code de l'environnement parce que je l'ai porté et on l'a voté l'année dernière, je l'ai même rapporté avec un long rapport, mais franchement c'est très important d'accélérer le rythme. Bravo ! Très bien.

M. le Président.- Tout à fait d'accord avec vous, Monsieur GRINDA. Sur des sujets aussi complexes, techniques et juridiques, c'est une très bonne chose que le Gouvernement s'appuie sur des spécialistes, sur des cabinets spécialisés, sur des experts pour accélérer le rythme. Donc tout à fait d'accord, nous sommes unanimes sur ce point.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre

8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.- Section 7 – Equipement et Investissements

M. le Président.- Oui, c'est une tradition depuis des années, nous passons directement à la page 59 du fascicule budgétaire et on reviendra bien sûr, après la Section 7 sur la Section 3 – Moyen des Services.

Nous vous écoutons, Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS	
CH. 1 - GRANDS TRAVAUX-URBANISME	
701.902 : FR.ETUDES URBAN.& GDS TRAV.	3 950 000
701.903 : TELECABINE JARDIN EXOT./ROCHER	1 000 000
701.905 : AMELIORATION ACCES OUEST	2 770 000
701.907 : AMELIOR.SECU.TUNNELS ROUTIERS	1 800 000
701.9132 : URB.SNCF-ILOT CHARLES III	1 540 000
701.9133 : URB.SNCF-ILOT CANTON	770 000
701.9134 : URB.SNCF-ILOT RAINIER III	830 000
701.9137 : URB.SNCF-ILOT PASTEUR	38 000 000
701.914 : TRANSP. COLL., FUNICUL. & TCSP	100 000
701.997 : AMELIORATION RESEAU FERROV.	1 121 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 1 - GRANDS TRAVAUX - URBANISME	51 881 000

M. le Président.- Qui demande la parole sur ce chapitre 1 ?

J'ai vu Monsieur NOTARI, ensuite Monsieur VAN KLAVEREN et je vois se lever la main de Madame DITLOT.

Monsieur NOTARI tout d'abord.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

On vient plus ou moins déjà d'en parler parce que cela concerne l'amélioration de l'accès Ouest sur lequel on va avoir une bretelle d'autoroute à Beausoleil qui va être réouverte, c'était une demande ancienne qui s'est heurtée à beaucoup de difficultés administratives et je pense que tout le monde se réjouit que cela va bientôt pouvoir être effectif.

Je disais qu'on vient d'en parler parce qu'en complément de cette bretelle il y aurait la possibilité de créer des liaisons maritimes qui permettraient soit depuis Menton, soit aussi depuis Nice, d'accéder à la Principauté par des moyens différents de ceux qui bouchonnent tous les matins, lorsqu'on rente dans Monaco.

Nous avons reçu quelques personnes entrepreneurs qui ont des projets pour réaliser cette liaison maritime. Je sais que vous avez eu des contacts avec et que vous les avez reçus. Apparemment vous avez déjà fait quelques démarches et, entre autres, une demande auprès de Nice qui, pour l'instant, n'est pas forcément favorable à l'accueil d'un bateau dans le port de Nice qui permettrait cette liaison.

Nous soutenons pleinement un tel projet parce que je pense que c'est un moyen de désengorger les accès, hormis la nouvelle bretelle de l'autoroute car cela offrirait effectivement, pour les pendulaires, un nouveau moyen pour rentrer en Principauté.

Apparemment, selon les professionnels qui nous ont exposé les projets, il n'y a pas de réelles difficultés. Il peut y avoir très peu de jours par an qui seraient impactés par l'état de la mer mais disons que globalement, eux sont très confiants sur la possibilité d'assurer une navette qui proposerait un service régulier.

Pouvez-vous nous dire comment évolue ce projet du côté gouvernemental, et si on a vraiment l'espoir d'avoir une réponse positive ? Parce que nous l'espérons positive, au sein du Conseil National.

M. le Président.- Avant d'écouter Madame le Conseiller, je prends éventuellement d'autres

interventions sur les liaisons maritimes ?

Il n'y en a pas, donc nous écoutons Madame GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* On avait déjà échangé sur le sujet. Effectivement, en ce qui concerne les liaisons maritimes, nous avons déjà eu plusieurs projets, on avait demandé aux différents porteurs de ces projets de revoir les paramètres des études puisqu'on pensait que les estimations du nombre de voyageurs étaient trop élevées et ensuite ils étaient partis sur un bateau qui était supérieur à 35 mètres, ce qui était difficile pour le garer dans le port de Fontvieille de Monaco, puisque s'il y a une liaison maritime ce sera le port de Fontvieille qui sera privilégié pour accueillir ce bateau et, également, le port de Nice.

Nous nous sommes rapprochés des responsables du port de Nice pour voir dans quelle mesure on pourrait créer ensemble une liaison maritime parce que cela intéresse aussi bien la France que la Principauté de Monaco. Nous n'avons pas reçu une réponse très favorable du port de Nice – je n'ai pas encore eu le temps de faire le point sur les différents sujets à l'ordre du jour de la prochaine Commission Mixte Locale franco-monégasque qui aura lieu au mois de janvier, mais c'est un des points que je compte inscrire à l'ordre du jour afin de pouvoir en parler aux autorités françaises. Cela devrait nous aider à faire avancer le projet puisqu'il y a quand même pas mal de personnes intéressées. Le but serait que le port principal de cette liaison maritime soit la France, donc le port de Nice, et qu'elle puisse venir déposer et repartir avec les passagers dans le port de Fontvieille.

Sachant également qu'avec le développement du Tramway l'accès au port de Nice va être facilité puisqu'il y avait un problème pour parquer les voitures des personnes qui viendraient prendre cette navette maritime.

Voilà, ce sont des éléments qui sont en faveur de cette création de liaison maritime et je pourrais vous en dire plus après la Commission franco-monégasque.

M. le Président.- C'est une excellente idée à laquelle le Conseil National, élu en février dernier, est très attaché. La diversification des moyens d'accès à la Principauté est la voie à suivre. Aucune solution à elle seule n'est satisfaisante, mais toutes

ensemble, on arrivera à améliorer les accès à Monaco et, évidemment, la liaison maritime en est une supplémentaire.

Je connais bien ce sujet, j'ai reçu plusieurs entrepreneurs qui ont des projets aujourd'hui intéressants et je suis donc optimiste...

Vous vouliez dire quelque chose, Monsieur NOTARI ?

M. Fabrice NOTARI.- Je voulais rajouter quelque chose.

M. le Président.- ... Je vous en prie, allez-y.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

En fait je voulais rajouter qu'effectivement, comme je le soulignais, l'entrée ou la sortie de l'autoroute, cela a été très long à mettre en place, il y a eu pas mal de difficultés administratives. Je pense que là, peut-être, et vous le souligniez avec Nice, c'est un peu compliqué aussi en ce moment, mais il faut garder l'espoir que cela se débloque un de ces jours. Peut-être aussi pourrait-on voir Menton comme port d'attache plutôt que Nice, si on ne trouve pas la solution du côté de Nice, parce que la navette, selon les entrepreneurs qui nous ont expliqué leurs projets, serait vraiment rentable si elle faisait Menton/Monaco/Nice et l'inverse.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* On a un quatrième opérateur qui a pris contact avec nous également, qui lui serait intéressé par la liaison Menton/Monaco. Menton/Monaco, Nice/Monaco, ce n'est pas le même opérateur, et cela peut être regardé sachant que ce qui est important, c'est l'arrivée en Principauté de Monaco aux heures de pointe ainsi que le départ aux heures de pointe. Donc c'est plutôt sur ce point qu'est l'attractivité de ce moyen de déplacement.

M. le Président.- Pour revenir à mon propos, c'est une ancienne idée, cela fait au moins 20 ans qu'on en parle, qui n'a jamais pu encore se concrétiser. On nous disait, il y a déjà 20 ans, que ce n'était pas possible, car ce n'est pas fiable, or, aujourd'hui, les opérateurs qui sont venus nous voir nous ont amené des exemples en Méditerranée où ces bateaux

nouveaux fonctionnent environ 360 jours par an. Il n'y a que 4, 5 ou 6 jours par an, effectivement, où cela n'est pas possible, donc c'est marginal.

Ensuite, on nous a dit pendant longtemps que très peu de personnes sont intéressées et que, de toute manière, cela n'intéresserait pas les pendulaires. Or, un des opérateurs a fait faire un sondage par un institut reconnu, qui démontre que 29 % des salariés travaillant à Nice qui utilisent la voiture, seraient prêts à abandonner la voiture très coûteuse en essence, en fonctionnement, en autoroute, en parkings et puis parfois malheureusement très longue d'utilisation avec les embouteillages, pour passer à la navette. 29 % c'est considérable, lorsqu'on connaît le nombre de milliers de salariés qui vivent à Nice. On peut espérer 1 500 à 2 000 salariés réguliers, rien que sur la ville de Nice. Par ailleurs, on disait que cela était trop cher, que ce n'est pas possible, que ce n'est pas rentable, que cela va coûter une fortune... moi je vous affirme que les projets qu'on a vus ont des tarifs compétitifs par rapport à la voiture. Soyons clairs, celui qui prend le train, c'est très bon marché, aura du mal à passer au bateau qui va être un peu plus cher, mais par rapport au coût d'une voiture, c'est nettement plus intéressant, et il y a un temps assuré, car il n'y a pas d'embouteillage, jusqu'à preuve du contraire, sur la mer ! Donc, ce sera 30 ou 35 minutes, je crois, le temps de trajet du port de Nice au port de Monaco. Menton, c'est bien, mais il est vrai que le gros potentiel d'abord est sur Nice et, pourquoi pas, bien sûr, un jour aussi sur Menton.

Les projets qu'on a vus à des prix tout à fait compétitifs, présentent des déficits annuels de 500 000 €, 600 000 €, 700 000 € par an. Un transport propre, qui va nous aider à limiter la circulation routière, c'est un investissement qu'on pourrait imaginer tout à fait justifié lorsqu'on sait, par exemple, que pour les bus nous aidons le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, Madame le Conseiller, la ligne 100 représente 1 M€ par an ? Donc, on donne des sommes supérieures pour les autobus...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* ... Non, c'est beaucoup moins, c'est 250 000 € je crois.

M. le Président.- ... 250 000 € ? Il est vrai qu'on investit aussi beaucoup dans la Compagnie des Autobus de Monaco et pour cela ce sont des millions d'euros, et c'est très souhaitable, donc je crois que

nous arrivons à des sommes qui sont tout à fait raisonnables pour les bateaux, par rapport à l'intérêt de ce type de liaison.

Alors, je suis très étonné, non pas que le port de Nice ne soit pas intéressé, il a sans doute des raisons que je ne connais pas, mais je peux vous dire et j'en suis certain – compte tenu du nombre de Niçois et d'habitants des communes voisines de Nice, qui seraient intéressés, ce qui faciliterait grandement leur accès à leur poste de travail à Monaco – que tous les élus des Alpes-Maritimes, les députés, les sénateurs, les maires, le Président ESTROSI de l'agglomération Nice Côte d'Azur, y seront favorables. Vu l'intérêt pour les habitants concernés des Alpes-Maritimes, nous aurons, sans aucun doute, le soutien des hommes et des femmes politiques du département et le port de Nice n'est pas une entité privée qui peut se permettre de ne pas être en phase avec les élus et les représentants des Institutions du Département. Donc, moi je ne suis pas pessimiste, il ne faut surtout pas lâcher pour qu'on arrive à convaincre le port de Nice que c'est vraiment très utile pour les Niçois et pour les Monégasques. Nous allons nous employer à sensibiliser à ces liaisons maritimes, les élus des Alpes-Maritimes et de la Métropole.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Evidemment, il n'est pas question pour le Gouvernement de ne pas aller jusqu'au bout et Mme GRAMAGLIA vous faisait remarquer que la question maintenant allait être évoquée au niveau politique dans le cadre de cette commission locale qui va se tenir le 11 janvier et c'est évidemment un point important. Pour l'instant, comme vous l'avez fait remarquer ou comme plusieurs l'ont fait remarquer, le problème de la mobilité est un problème large, ce n'est pas simplement un problème de navette maritime. Ce que l'on a fait sur le cadencement des trains, par exemple, on a inauguré ce matin avec le Souverain et le Président du Conseil National, le passage souterrain pour permettre d'éviter les bouchons en sortie de gare, on est à 120 trains par jour dans la gare de Monaco ce qui en fait la deuxième gare du Département. Donc le cadencement des trains, ce qu'on a fait sur l'arrangement des quais, notamment le quai Riquier pour lequel nous avons pris une participation conséquente pour que cela se fasse, le fait de doubler les trains et d'augmenter la cadence, les navettes maritimes, ce que l'on fait avec les parkings de retenue, l'idée du Télécabine, tout cela est un ensemble qui concourt à gérer cette mobilité,

parce qu'il n'y aura pas de développement possible de la Principauté si nous ne gérons pas aussi le flux de véhicules et la facilité de déplacement que nous avons entre la Principauté et les communes limitrophes.

Et dans les idées tout aussi importantes que la question des navettes maritimes, il y a la question des horaires de travail et c'est une question très importante. On a les bouchons au même moment parce que tout le monde vient travailler au même moment et repart au même moment. Donc le Gouvernement réfléchit depuis un moment d'ailleurs – si je peux reprendre cette expression – à la possibilité d'étaler les heures d'embauche et d'étaler aussi les heures de débauche, ce qui permettrait d'étaler davantage les trafics et cette espèce de thrombose que l'on constate sur les 102 000 à 103 000 véhicules qui entrent en Principauté tous les matins et qui sortent tous les soirs. C'est précisément au-delà des navettes fluviales et il faut regarder cela. Mme GRAMAGLIA et ses services le font de manière très professionnelle, nous avons besoin de l'accord de la France, c'est évident et on vous a expliqué pourquoi. Nous avons aussi besoin de regarder ce que nous pouvons faire nous, en interne, pour étaler davantage les heures d'embauche pour nous permettre d'avoir un étalement plus grand de cet embouteillage qui commence, comme vous le savez, dès la sortie de l'autoroute lorsqu'on veut rentrer en Principauté et qui recommence le soir à peu près aux mêmes heures.

Donc, parmi tout cet ensemble de moyens de locomotion, l'hélicoptère, le chemin de fer, la voiture, les navettes fluviales, il y a aussi une question très importante qui est la question des horaires de travail en Principauté.

De ce fait, nous regardons l'ensemble, parce qu'effectivement c'est une question qui doit se traiter dans son ensemble.

M. le Président.- Nous sommes tout à fait en phase avec vous, Monsieur le Ministre, il n'y a pas une solution, on le pense aussi, mais des solutions qui, les unes ajoutées aux autres, vont nous permettre d'améliorer les accès à la Principauté, mais force est de reconnaître qu'aujourd'hui les liaisons maritimes n'existent pas. Donc celles-ci sont un vrai delta d'amélioration, car il n'y a rien. On me parle de 1 500 à 2 000 niçois, peut-être qu'on serait à la moitié du côté de Menton. Donc toutes ces personnes qui prendront la navette maritime, si on arrive ensemble à la mettre en place, ce sera autant de personnes en moins sur la route, très certainement.

M. le Ministre d'Etat.- Si je peux, Président, ajouter un mot. Dans l'ensemble des différents moyens de mobilité, j'ai oublié les escalators de Beausoleil et on a trouvé un accord avec la Mairie de Beausoleil pour permettre, dans les deux prochaines années, de continuer à pied de la Principauté, quasiment du centre de la Principauté jusqu'au Riviera Palace, ce qui permettrait, d'après les premières estimations, d'éviter 2 000 voitures supplémentaires par jour parce que même nos amis de Beausoleil prennent leur voiture pour venir travailler en Principauté.

C'est bon pour la santé, comme vous le savez, de marcher à pied et ce sera bon pour la pollution d'éviter 2 000 véhicules. Donc, vous verrez dans les budgets... Vous vouliez en parler, Monsieur NOTARI ?

M. le Président.- Si c'est le même sujet ?

M. Fabrice NOTARI.- Oui, c'est le même sujet, c'est en complément.

M. le Ministre d'Etat.- Je voulais juste vous signaler que nous allons travailler, il y aura des inscriptions au Budget Rectificatif 2019 parce que ce sont des décisions qui ont été prises dans les 10 derniers jours. C'est un élément très important, lorsque je parlais d'élargir la focale sur la mobilité, la marche à pied aussi, les escalators aussi font partie de cet ensemble sur lequel nous réfléchissons.

M. le Président.- J'ai deux élus qui demandent la parole, mais peut-être vous terminez, Monsieur NOTARI ?

M. Fabrice NOTARI.- Excusez-moi, Monsieur le Ministre, je ne vous faisais pas signe, je faisais signe à Monsieur le Président...

(Rires).

... Effectivement, en complément de ce que vous venez de dire, il y a deux éléments qui nous interpellent. Le premier c'est la trémie de Cap d'Ail sous le feu tricolore, savoir où en est le projet et l'autre concerne le parking de dissuasion à la Brasca, s'il y a un projet et où vous en êtes, s'il vous plaît.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* L'aménagement de l'accessibilité Ouest de la Principauté de Monaco est vue par la France comme un ensemble. Elle ne dissocie pas l'ouverture de la bretelle de Beausoleil avec l'aménagement des différents ronds-points qui permettent d'accéder en Principauté de Monaco. Je parlais de celui qui se trouve juste après la double voie en sortie de l'autoroute, ensuite celui dont vous parlez, le carrefour du Bautugan. Ce carrefour du Bautugan, nous allons l'aménager en sa partie droite pour supprimer un des temps du feu – je pensais que les travaux seraient terminés pour la fin de l'année, mais il y a un petit peu de retard, on ne maîtrise pas tout puisque nous ne sommes pas chez nous – plus le rond-point de l'hôpital qui va également être élargi. Tout cela est vu comme un ensemble par les autorités françaises.

Les différentes présentations qui ont été faites au cours des réunions avec nos homologues français vont dans le bon sens, c'est-à-dire que la Métropole, en tous cas, est favorable à la réalisation de cette trémie avec tout l'apport de nos services. Il y a un phasage dans le temps, parce que la difficulté de faire des travaux sur la Moyenne Corniche est d'éviter de bloquer l'accès même à la Principauté de Monaco, alors il y a un phasage qui a été établi qui fait que d'une certaine manière la route ne sera jamais coupée si on réalisait cette trémie. Cela prendrait plus de temps, mais cela permettrait de laisser l'accès à la Principauté de Monaco.

Nous devons encore discuter avec le maire de Cap d'Ail, mais cela va dans le bon sens, il nous a déjà donné son accord très positif sur les premières modifications, il nous a donné l'autorisation de supprimer le stationnement entre le rond-point de l'hôpital et la Principauté de Monaco, pour nous permettre d'élargir ce rond-point et de partir en double voie. Donc, voilà, il y a quand même beaucoup de choses positives.

Sur la trémie, ce n'est pas encore gagné mais c'est plus positif qu'avant.

M. le Président.- Merci, Madame GRAMAGLIA.

J'ai noté dans le tour de parole, tout d'abord, Mme AMORATTI-BLANC, je vous note aussi, Monsieur BOERI, mais nous aurons M. SEYDOUX juste avant.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Ces navettes existent sur le lac Léman entre deux pays, la Suisse et la France et elles fonctionnent très bien. Il y a énormément d'usagers qui les utilisent et le lac Léman n'est pas un lac très calme, donc je pense que même en cas de mer agitée, il sera possible aussi d'utiliser ces navettes. On peut prendre exemple sur ces pays, sur le type de bateau qu'ils utilisent et peut-être voir comment ils font à s'organiser en fonction des horaires parce qu'il y a énormément de travailleurs français qui vont travailler sur la Suisse et qui utilisent ces navettes tous les jours.

Cela se fait ailleurs, cela marche très bien et c'est, effectivement, une utilisation d'un moyen de transport propre, donc je pense qu'il faut essayer d'aller au maximum dans cette voie.

M. le Président.- J'ai oublié de citer, avant M. SEYDOUX, M. VAN KLAVEREN et Mme DITLOT.

Tout d'abord M. VAN KLAVEREN.

M. Pierre VAN KLAVEREN.- Merci, Monsieur le Président, mais je vais changer de sujet, donc si le débat n'est pas terminé, je peux attendre.

M. le Président.- Pour la qualité des débats, il vaut mieux suivre les sujets, effectivement. Est-ce que, dans ceux qui demandent la parole, il y a encore des interventions sur les navettes maritimes ? On a élargi à juste titre la réflexion aux accès à la Principauté car, au fond, on se plaint toujours à Monaco, mais globalement, depuis qu'on a livré la dorsale – rappelez-vous les embouteillages qu'on subissait avant sur la Principauté lorsqu'il n'y avait pas le giratoire de la rue Grimaldi – globalement, *intramuros*, cela ne va pas si mal que ça, il faut le dire, même si ce n'est jamais parfait, s'il y a toujours des gens qui trouvent qu'il y a trop d'embouteillages *intramuros*, mais avec la brigade de la circulation d'ailleurs qui apporte aussi un plus, cela va plutôt bien, à l'exception notoire de certains travaux de voirie, qu'il faudrait mieux gérer.

Le vrai problème, il n'est pas là, il est sur le territoire français, parce que c'est plus compliqué pour le Gouvernement, il ne peut pas agir dans un pays étranger par définition, il faut négocier et discuter avec les autorités françaises. C'est là que portent demain les efforts que nous devons faire pour améliorer la circulation avant tout.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Juste un point, Président, sur la géographie. Ce n'est pas le Gouvernement français, Monaco est la fin d'un entonnoir et donc tout le monde se déverse effectivement sur ce territoire et nos négociations avec les autorités françaises, qui se passent généralement très bien et sans grande difficulté, tiennent compte essentiellement de cette géographie. Ce n'est pas le problème du Gouvernement français, c'est juste un problème lié à la géographie et au positionnement de la Principauté sur le reste du territoire voisin qui est, évidemment, beaucoup plus large et beaucoup plus grand.

M. le Président.- C'est quand même un peu plus compliqué de mettre en place des installations sur un territoire étranger, c'est plus long, c'est plus compliqué. Je me souviens du nombre d'années nécessaires pour obtenir les déclarations d'utilité publique pour le tunnel descendant et pour le tunnel montant. Nous respectons la souveraineté française mais, constatons-le, c'est plus long, c'est plus compliqué d'agir sur le territoire français et on ne peut pas faire tout ce que l'on veut. Cela fait longtemps que l'absence de trémie à Cap d'Ail bloque le matin des milliers de voitures, pendant de trop nombreuses minutes, avant de rentrer sur la Principauté. Cela fait longtemps, si on pouvait, qu'on l'aurait faite et on ne la fait pas parce qu'on n'a pas l'accord des différentes autorités concernées. Et je pourrais continuer...

Vous êtes nombreux sur ces sujets, évidemment, à vouloir intervenir, c'est normal.

Je prends donc les interventions sur la circulation. Je vois la main de M. GRINDA se lever, mais est-ce que dans ceux qui ont levé la main plus tôt, il y a des interventions sur la circulation ?

Je donne la parole à M. BOERI qui l'avait demandé avant.

M. Daniel BOERI.- En fait, ça s'appelait « parking les petits oiseaux et la circulation » on est arrivé à la mobilité, je prends la parole tout de suite.

Je crois, effectivement, que circulation, embouteillages et parking et flux pour rentrer dans Monaco, c'est un ensemble et je pense que cela se traduit bien par le mot « mobilité ».

Cependant, en termes de parking, on s'aperçoit que ces derniers temps, d'un côté on a quelques projets d'agrandissement du parking Jardin Exotique – on y reviendra – mais surtout ce que je constate

c'est qu'on diminue le nombre de places de parking.

On a commencé sous le Monte-Carlo One à refuser sous prétexte de bon sens, de délais de construction, d'avoir des parkings supplémentaires.

On a par un coup de baguette magique supprimé le parking des Boulingrins. Maintenant on enlève des parkings pour des bonnes raisons au port Hercule et on fait aussi une diminution du parking au Larvotto.

Je ne suis pas un « fana » des parkings, je suis bien d'accord sur le fait que les parkings sont un appel d'air pour la fabrication du CO2 et donc je n'y suis pas totalement favorable. Reste que tant qu'on n'a pas diminué les flux d'entrées dans Monaco, quelle que soit la manière on aura toujours des problèmes de parkings et d'embouteillages et je rappelle, pour ceux qui l'ont testé que, vers 12 heures, déjà maintenant, le parking du Casino est complet.

D'un autre côté, quelques chiffres parce que sinon on parle pour rien.

107 000 entrées et sorties par jour, cela veut dire qu'il y a globalement 50 000 véhicules en plus qui viennent tous les jours. Il y a 46 000 véhicules dans le parc de Monaco, un accroissement de 3 % par an. Alors, je sais bien qu'une partie des véhicules font partie des 50 000, néanmoins, nous avons vraiment un problème de circulation.

Il y a beaucoup de solutions, on ne l'a pas noté ce soir mais je crois qu'il y a la piste du Télétravail qui avance et lorsqu'elle atteindra son maximum, elle sera autour de 10 % à 15 %, ce qui sera déjà formidable.

Je souhaite qu'on puisse avoir une grande discussion sur l'ensemble de la mobilité, aussi bien pour les liaisons maritimes que le bus, les navettes, il faut avoir un ensemble total sur tout cela. D'ailleurs, le Président l'a dit, on est loin de Manille, on est loin de Bangkok, on est même loin de Nice au niveau de nos embouteillages.

Ensuite....

(Sonnerie).

Très rapidement, Monsieur le Président, cinq secondes pour un plaidoyer pour les petits oiseaux...

M. le Président.- Je vous en prie.

M. Daniel BOERI.- ... Mais c'est toujours dans les parkings.

Je vous demande simplement de jeter à la rivière le bon sens, l'intelligence et même la compassion pour ces petits oiseaux. Vraiment, le soir, dans les parkings au moment de ces événements, tous ces petits oiseaux souffrent beaucoup et un jour on aura un problème de santé publique.

Donc, comme hier soir, 500 véhicules ont été bloqués au Grimaldi Forum parce qu'ils ont pu rentrer tranquillement, mais ils ne pouvaient plus sortir. Je crois que si tout simplement on crée, comme cela existe parfois, un droit d'entrée pour les événements, au forfait, on pourrait laisser les barrières de sortie ouvertes et on améliorerait vraiment la vie des petits oiseaux.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen.

Madame GRAMAGLIA, je vous en prie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Merci, Monsieur le Doyen. Je suis tout à fait d'accord pour discuter de tout cela dans des Commissions Plénières d'Étude ou autres, parce qu'il y a quand même une question que l'on doit se poser, vous parliez et regrettiez la diminution des places de parking au centre de la Principauté, mais que faut-il privilégier ? Faut-il privilégier le développement des parkings au centre de la Principauté pour attirer encore plus de voitures à l'intérieur même de Monaco, ou est-ce qu'il faut rendre Monaco moins accessible pour les voitures ? C'est un vrai débat.

M. Daniel BOERI.- Pour moi, il faut vraiment réduire les flux.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Vous nous demandez de réduire la circulation et de supprimer les véhicules, mais il faut quand même multiplier les parkings. S'il n'y a plus de véhicule, nous n'avons plus besoin de parking. Où est la cohérence ?

M. le Président.- Il y a des mains qui se lèvent partout, forcément, ce sont des sujets passionnants.

Monsieur VAN KLAVEREN.

M. Pierre VAN KLAVEREN.- Je vais prendre mon tour, Monsieur le Président, parce que comme c'est long, je ne vais pas y avoir droit...

(Rires).

Ce sera très court, cela concerne le Télécabine.

Nous avons eu une présentation lors d'une Commission Plénière d'Étude, le 24 septembre dernier, dans laquelle, effectivement, on a pu aborder ce sujet et il nous a été présenté le début des études liées au Télécabine.

Bien entendu, comme on peut le voir au nombre de mains levées, les élus sont tous très intéressés et très concernés par tout ce qui va contribuer au désengorgement de la Principauté, surtout lorsque l'on a des moyens écologiques et des transports propres.

La seule requête, à ce stade-là, est le fait qu'on ait eu une présentation qui était sommaire, ce n'est pas une critique, c'était une présentation au jour « J ». Pourrions-nous, car nous le souhaitons vraiment, être aujourd'hui intégrés à toutes les réflexions qu'il pourrait y avoir à ce sujet ? Dans l'année 2019, par exemple, on pourrait voir les avancements et surtout voir au stade où vous en êtes, les avantages et les inconvénients qui pourraient se présenter. Nous avons discuté, lors de la Commission Plénière d'Étude, en termes de capacité par exemple, en termes de modèle économique, en termes de fréquence, combien de temps, combien de passagers, etc...

Merci.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* D'accord.

M. le Président.- Très bien. Toujours sur la mobilité et la circulation. Je sais que M. GRINDA, M. RIT et M. ROBINO souhaitent intervenir sur ce sujet, mais avant parmi ceux qui avaient demandé la parole, il y a M. SEYDOUX.

Monsieur SEYDOUX, nous vous écoutons.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Moi, j'aimerais me faire l'écho des deux-roues. Les deux-roues sont un peu moins polluants que les voitures et l'on peut faire le choix de les prendre électriques.

Cependant, il s'avère aujourd'hui très difficile de trouver une place sur la voie publique, de trouver des stationnements libres dans les parkings, donc on met pratiquement autant de temps à trouver une place. Alors, je le dis publiquement, sachant que je ne pousse pas les gens à prendre des deux-roues (c'est extrêmement dangereux) mais c'est moins polluant que la voiture et je pense qu'on peut favoriser l'achat sur les deux-roues électriques pour les déplacements *intramuros*.

Est-ce que vous avez des pistes pour augmenter la capacité du stationnement des deux-roues, car c'est devenu très compliqué, même en deux-roues, de trouver une place ?

Merci pour vos réponses.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Alors, il y a deux problèmes. Il y a les deux-roues motorisés et les vélos électriques. Vous parliez aussi de véhicules motorisés électriques...

M. Balthazar SEYDOUX.- Principalement, ma question est sur les motorisés, s'il vous plaît, Madame le Conseiller.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Alors, effectivement on a aménagé, un peu partout dans la Principauté de Monaco, un maximum de stationnements en surface. Il faut aussi avoir à l'esprit qu'il y a toujours une « guerre » entre les commerçants qui ne veulent pas avoir plein de deux roues devant leur magasin et on peut les comprendre, et les propriétaires des deux-roues qui veulent pouvoir s'arrêter juste devant l'endroit où ils veulent aller. Donc on a essayé, quand même, de concilier les deux et de multiplier le stationnement en surface pour les deux-roues. On a également multiplié le stationnement pour les deux-roues dans les parkings et là, par contre, les gens ne sont pas très disciplinés. Par exemple, dans le parking de la Colle, qui se trouve à côté du Lycée Technique où il y a beaucoup de places de deux-roues, il y a énormément de places qui ne sont pas utilisées parce que les gens préfèrent se garer en extérieur.

L'on note qu'il n'y a pas trop de deux-roues qui se garent sur les trottoirs. Même si tous les emplacements

qui ne poseraient pas de problème sont déjà réservés, marqués, étiquetés, on ne peut pas multiplier le stationnement en surface malheureusement et c'est vrai que c'est un problème.

Par contre, on essaie de développer, c'est ce que l'on va faire en 2019, l'utilisation des vélos électriques tels qu'ils existent actuellement, c'est-à-dire les vélos électriques en libre-service, qui ne vous appartiennent pas. D'abord parce qu'ils sont moins polluants, parce qu'ils prennent moins de place. Donc, le système va changer, on va mettre des vélos électriques plus performants, on va changer de prestataire, on va multiplier les stations et on va également multiplier les endroits où pourront être stationnés les vélos électriques personnels, puisqu'un des points, c'est de ne pas pouvoir les laisser n'importe où en Principauté de Monaco. On avait fait une petite enquête, beaucoup de personnes qui habitent à proximité, c'est-à-dire Cap d'Ail, Beausoleil, Roquebrune, Menton, seraient prêts à venir en vélo s'ils savaient où le garer.

Donc, il y a une réflexion bien avancée qui est en cours. On va acheter beaucoup d'arceaux, que l'on va positionner dans différents endroits de la Principauté de Monaco, pour permettre de se garer.

Egalement, pour favoriser le vélo électrique, on a créé – ça va sortir pour 2019 – une subvention pour l'achat d'un vélo électrique qui est de 400 €.

On essaie de multiplier, effectivement, l'emploi des deux-roues, mais les scooters polluent quand même pas mal.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre. Puisqu'on est sur les vélos, avez-vous pensé à la possibilité d'avoir des voies de vélos sur certaines parties ? Car le vélo c'est génial, c'est propre, mais on connaît aussi le danger du vélo, on connaît tous Monaco qui n'est pas très large. Y aurait-il la possibilité, sur certaines parties de Monaco, de faire des voies comme il y a à Paris, un peu séparées, des voies cyclables, comme dans certains quartiers de Monaco ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui, cela fait partie des réflexions. Ce ne sera pas possible dans tous les quartiers de la Principauté de Monaco. Malheureusement, nos rues ne sont pas toujours très larges. Il y a la problématique de savoir si les vélos peuvent ou pas emprunter les couloirs de bus. On

est en train de travailler là-dessus puisque souvent il y a une petite voie réservée pour les vélos avec un couloir de bus plus large, ce qui est plus difficile à faire en Principauté de Monaco, mais on y travaille, avec la Direction de l'Aménagement Urbain. En 2019, certaines voies devraient être créées.

M. Balthazar SEYDOUX.- Excusez-moi, Monsieur le Président, une dernière question.

Il y a aussi le développement des trottinettes électriques. On sait qu'elles sont interdites sur la voie publique, elles sont interdites sur la route ainsi que sur les trottoirs. Avez-vous une solution pour ces trottinettes qui sont aussi un moyen propre de se déplacer ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Honnêtement, non. Je sais que je voulais l'année prochaine y réfléchir en associant le Département de l'Intérieur. Sur la route c'est dangereux, sur les trottoirs c'est dangereux pour les piétons. Je sais qu'en France ils avaient favorisé le développement des trottinettes électriques, ils sont en train de revenir en arrière car cela pose beaucoup de problèmes, que ce soit ou sur la route ou sur les trottoirs. Donc, ce n'est pas évident et il faudrait prendre le temps de cette réflexion avec le Département de Monsieur CELLARIO.

M. le Président.- On profite que nous sommes en Séance Publique, parce qu'on a reçu beaucoup de demandes de résidents sur les vélos électriques, donc la prime est à hauteur de 400 € et c'est à partir de quand précisément, parce que c'est ce qu'on nous demande ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* A partir du 1^{er} janvier, c'est 30 % du prix du vélo, limité à 400 € et du coup on a également augmenté le montant de la subvention pour les véhicules électriques qui était de 30 % du prix du véhicule, limité à 9 000 €, on l'a passé à 10 000 €, pour les motos c'est pareil. Les vélos électriques qui sont immatriculés ne rentrent pas dans cette nouvelle catégorie de vélos électriques, eux bénéficient déjà de la subvention. Je parle pour les vélos électriques qui ne sont pas immatriculés donc ils roulent à une vitesse inférieure à 45 km/

heure.

M. le Président.- Autant de mesures que nous approuvons et que nous soutenons. Je le dis pour tous ceux qui nous appellent, 400 € maximum sur le prix d'achat, à partir du 1^{er} janvier 2019. Voilà une réponse claire.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* C'est déjà passé en Conseil donc cela va être publié au Journal de Monaco ce vendredi ou vendredi prochain, mais très très bientôt.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Donc, je reprends le tour de parole.

Monsieur GRINDA, je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je vous avoue que j'étais un peu perdu quand même, on est toujours à la Section 7 – Équipement et Investissements, on parle de mobilité, donc j'interviens.

Plusieurs interventions. En ce qui concerne les vélos électriques, Madame GRAMAGLIA, je rebondis sur ce que vous venez de dire, je trouve que votre idée est formidable et qu'il faut la développer, c'est une très bonne chose.

Je partage votre analyse et vous le savez depuis très longtemps sur le fait qu'il ne faut pas créer des places de parking en Principauté pour ne pas faire « appel d'air », si j'ose dire, bien que le mot soit mal choisi en l'espèce, mais voilà, il faut faire l'inverse. Il faut également réfléchir, vous le savez, Monsieur CELLARIO un jour s'est exprimé en séance privée pour soutenir une idée que j'avais déjà eue et qui je pense est le problème de tous les gens de Monaco qui prennent, peut-être, trop systématiquement leur voiture pour faire de courts trajets. Là aussi il y a un travail à faire, je n'y reviens pas maintenant. D'habitude je fais cette intervention à 23 heures 55, il n'est que 19 heures donc je me réserve pour plus tard.

Je voudrais juste vous faire une remarque sur le co-voiturage. Il me semble que le site de « Monacovoiturage » que vous avez mis en place et qui est une bonne initiative, ne remporte peut-être pas le succès attendu. Ce n'est pas une critique,

c'est une constatation, mais peut-être vous allez me démentir, mais je n'en ai pas l'impression. Donc, si ce site ne fonctionne pas convenablement et on sait tous que le co-voiturage est une bonne solution parmi tant d'autres, liaison maritime, etc... il y a plein de choses à mettre en place, pourquoi est-ce qu'on n'étudierait pas une solution différente et cette solution qui pourrait être un système de co-partage de véhicule électrique entre Nice et Monaco, tout simplement. Je n'ai aucune idée de comment on peut le faire, on a Mobee en Principauté, est-ce que l'on ne peut pas avoir ça là-bas, je ne sais pas, en échange avec eux.

Je vois que ma question vous laisse perplexe !

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Non, je réfléchissais pour le site de co-voiturage, on l'a relancé un peu parce qu'il a été lancé il y a déjà pas mal d'années, il stagnait beaucoup, il repart un peu, mais effectivement on a du mal à accrocher avec cette idée de co-voiturage...

M. Jean-Louis GRINDA.- ... Moi je vous propose un partage de voiture électrique comme on le fait en Principauté avec Mobee, mais avec des stations à Nice.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Le système de *free floating*...

M. Jean-Louis GRINDA.- ... On peut l'étudier au moins, voilà.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui, on peut l'étudier, parce que l'avantage de Mobee à Monaco c'était ce système de *free floating* qui permettait de se garer un peu n'importe où et pas seulement avec des stations. Après, je peux essayer de réfléchir là-dessus, bien sûr.

M. le Président.- Merci.

On continue le tour de parole sur ce sujet passionnant.

Nous en sommes à Monsieur RIT, avant d'écouter Monsieur ROBINO.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Je reviens aux liaisons maritimes. J'ai vu avec plaisir que vous aviez saisi à bras le corps et avec enthousiasme ce sujet. Il est certain que vous avez dû entre temps avoir quelques éléments complémentaires convaincants. Entre autres, vous nous avez parlé du résultat d'un sondage, vous nous l'avez annoncé ce soir, c'est quand même très important de savoir que ce moyen emporterait l'adhésion de 29 %...

M. le Président.- Oui, l'opérateur a réalisé cela à ses frais, ce sont évidemment des études qui lui appartiennent mais...

M. Jacques RIT.- ... Mais enfin, c'est quand même un ordre de grandeur...

M. le Président.-... réalisées par un organisme tout à fait professionnel, 29 % des pendulaires habitant Nice ou son environnement.

M. Jacques RIT.- Voilà. Par contre, il y a un point qui m'a interpellé, vous l'avez défini comme un moyen de transport propre. Alors, sachant que l'on va entendre ici, probablement, un certain nombre d'interventions dans les heures ou les jours à venir, concernant quelques doléances au sujet de la pollution créée par les navires, je voulais savoir s'il s'agissait, effectivement, d'un moyen de propulsion totalement innovant.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Non ce n'est pas un moyen de propulsion totalement innovant, mais on pense aussi, peut-être, à des navettes à propulsion électrique.

M. le Président.- D'après les opérateurs que nous avons reçus, effectivement, à terme, cela pourrait être possible. On en est à peine aux essais des premiers bateaux électriques, pour des dimensions importantes comme cela. Il s'agit de transporter 200 ou 250 personnes ou plus même, donc ce sont des bateaux imposants. Ce n'est pas encore expérimenté

et fiable, mais c'est un projet futur. Les bateaux proposés aujourd'hui sont à propulsion incluant les nouvelles normes que Monaco veut imposer, tel que le Gasoil propre, léger, mais pas encore électrique pour le moment.

Merci, Monsieur RIT.

Toujours sur ce débat sur la mobilité ou la circulation, nous écoutons à présent Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Alors, on a évoqué les parkings, on a évoqué la circulation dans Monaco. Les parkings de retenue, sûrement, il faut les faire, les parkings de centre-ville, oui, mais... effectivement, on ne souhaite pas forcément avoir davantage de véhicules qui atteignent le centre de Monaco et, pour ce faire, il faut développer les moyens de transport *intramuros*, les liaisons transversales, on a parlé du Télécabine, je suppose qu'on en reparlera. Et vous avez évoqué des escalators qui permettraient de rejoindre Beausoleil plus facilement.

Il y a un sujet que nous aimons bien, évidemment, Monsieur le Ministre, c'est le TCSP qui représenterait quand même un moyen de rejoindre un bout à l'autre de la Principauté...

M. le Président.- ... Pour ceux qui nous écoutent, merci de préciser quand même ce que signifie T.C.S.P..

M. Christophe ROBINO.-... C'est le Transport en Commun en Site Propre...

M. le Président.- Merci.

M. Christophe ROBINO.- Et donc on avait eu une présentation d'un projet qui, à l'époque, avait une évaluation de coût assez élevé et sur lequel il y avait quelques réserves parce que tous les sites n'étaient pas si propres, si je puis dire.

Je crois que cela a été retravaillé. Pouvez-vous, éventuellement, nous en dire un mot, Madame GRAMAGLIA ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller*

de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Le TCSP serait composé d'un tracé d'environ 3,8Km comprenant 11 stations pour un temps de parcours d'environ 15 minutes. Le cadencement de la ligne pourrait atteindre 5 à 6 minutes. 10 rames seraient mises en service. Il serait servi par un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et partirait de la place Wurtemberg. Il passerait ensuite derrière le nouveau collège sur l'îlot Pasteur, devant les Jardins d'Apolline, allée Lazare Sauvaigo, Place des Bougainvilliers, nécessiterait un viaduc à hauteur des Jacarandas, ressortirait par un tunnel avenue de la Costa et continuerait via le boulevard des Moulins puis d'Italie jusqu'à Varavilla avant de revenir dans l'autre sens. Cela nécessite de terminer d'aménager l'îlot Pasteur.

Deux phases de travaux sont prévues. Dans un premier temps, le TCSP ne serait pas en site propre boulevard des Moulins. Puis, après la réalisation d'une voie souterraine pour les véhicules légers sous le boulevard des Moulins, le TCSP pourrait circuler en site propre.

M. le Président.- Merci, Madame GRAMAGLIA.
Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Est-ce que vous avez pu affiner la problématique du coût parce que les montants qui avaient été annoncés initialement étaient très élevés, mais je crois que vos services ont réévalué le prix qui est désormais quand même plus raisonnable que celui avancé initialement.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Le coût est d'environ 150 M€, avec 85 M€ hors taxes de travaux plus l'achat du matériel, etc... c'était l'estimation qui avait été faite.

M. le Président.- Merci.
Monsieur EMMERICH.

M. Jean-Charles EMMERICH.- Merci, Monsieur le Président.

Je reviens sur les parkings.

Concernant le parking d'entrée de ville au Jardin Exotique, nous pensons, en effet, qu'un grand parking

en entrée de ville serait une bonne solution pour désengorger les rues de la Principauté. Dans cette optique, pourriez-vous nous indiquer quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour inciter les personnes à se garer dans ce parking ? Et est-ce que des conditions attractives seront-elles prévues pour inciter les bus de tourisme à se garer dans ce parking ?

Merci.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Au niveau des tarifs de parking, tous nos parkings en périphérie de la Principauté de Monaco vont bénéficier de tarifs très attractifs par rapport aux parkings du centre-ville. Je veux parler du parking que vous venez d'évoquer qui aura 1 820 places, je veux parler également du parking Testimonio qui va être construit. D'une part, pour les pendulaires qui viennent de l'extérieur, des tarifs préférentiels et d'autre part, des moyens de locomotion pour, à partir de ces parkings, aller jusqu'à leur lieu de travail. Qu'ils soient incitatifs au niveau du prix et incitatifs au niveau de la rapidité, de la facilité d'accès, donc un système de bus du côté de Testimonio qui serait retravaillé une fois que le parking sera livré pour, notamment, aux heures de pointe, qu'il y ait des navettes et des liaisons importantes et au niveau du parking du Jardin Exotique, et des bus qui vont être retravaillés, la mise en place, également d'un téléphérique. On en avait longuement débattu.

On est en train de voir aussi dans quelle mesure on ne pourrait pas interdire, par la suite, l'accès des véhicules étrangers qui viennent tous les jours, les forcer à se garer dans les parkings de proximité. Cela fait partie des réflexions en cours au niveau du Gouvernement, sachant que rien n'est arrêté.

M. le Président.- Monsieur EMMERICH.

M. Jean-Charles EMMERICH.- Un complément, pour demander si ne pourrait pas être envisagée la gratuité des transports en commun pour les véhicules qui se garaient dans ces parkings ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* On peut l'imaginer, il faut en discuter. Le Département de

l'Équipement mène une réflexion, mais si la gratuité de tous les moyens de locomotion publics est envisagée, une discussion devrait intervenir avec l'ensemble du Gouvernement, car cela aura des répercussions financières importantes. Effectivement, c'est une des pistes qu'il ne faut pas écarter.

M. le Président.- Merci.

Dans le tour de parole, je vois Monsieur JULIEN qui souhaite intervenir.

M. Franck JULIEN.- Ce sera très court. Je trouve que l'annonce de Madame GRAMAGLIA est passée relativement inaperçue. Donc je voudrais souligner le côté extrêmement positif de l'annonce qu'elle vient de faire il y a quelques minutes au sujet des vélos électriques, de même celle concernant l'augmentation de la prime pour les véhicules électriques. Je pense que cela va vraiment dans le bon sens et je voulais le souligner.

Merci.

M. le Président.- Tout à fait.

On est passé un peu vite, également, mais on y reviendra dans les prochains mois, sur le projet de Télécabine. C'est un sujet important. Comme le disait le Ministre d'État, c'est en ajoutant de très nombreuses solutions complémentaires, qu'on va vraiment améliorer la circulation et la mobilité. Il reste un certain nombre de décisions à prendre. La Mairie nous dit, par exemple, qu'elle n'est pas du tout d'accord par rapport à l'implantation de la gare de départ sur le Jardin Exotique. Nous on vous a fait savoir qu'on n'est pas globalement hostile à ce projet, mais à certaines conditions. Il faut que le nombre de personnes transportées soit réellement important. Mais il y a aussi débat sur l'esthétique et par définition le beau est une notion subjective. Disons qu'il y a autant d'habitants de Monaco qui pensent que c'est une bonne chose et autant qui pensent que cela va défigurer la Principauté. Je suis assez objectif lorsque je vous dis cela. J'entends autant d'avis d'un côté, que de l'autre. Il faut aussi préserver – et je crois que vous avez trouvé des solutions – la possibilité de construire des logements domaniaux dans la restructuration du centre commercial, tout en y associant la Télécabine.

Donc on a encore des rendez-vous. Je tiens à le dire et vous l'avez dit aussi, aucune décision définitive sur le mode d'exploitation, la répartition

des coûts, du financement n'a été prise. Rien sur ces sujets n'a été arrêté s'agissant du Télécabine, donc on en reparle l'année prochaine.

Nous arrivons à Madame DITTLLOT, qui a eu beaucoup de patience, car elle avait levé la main quasiment la première, mais sur d'autres sujets que la circulation.

Nous vous écoutons.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais aborder la ligne 701.913.2 concernant l'Urbanisme SNCF – îlot Charles III.

Cet îlot se situe – je fais un peu de géographie pour les personnes qui nous écoutent, car nous comme le Gouvernement savons où il se situe – à l'entrée ouest de Monaco accessible par la basse corniche. Sur la dernière surface des terrains qu'on avait appelés les délaissés SNCF. Cet îlot Charles III abritera, entre autres bâtiments, le nouveau Collège Charles III, mais les travaux ne démarreront qu'après la livraison des bâtiments de l'îlot Pasteur...

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-...* Le Collège est sur l'îlot Pasteur.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- ...* Le Charles III c'est le dernier îlot à Cap d'Ail, pour l'instant on attaque Pasteur, sur lequel il y aura le collège, la médiathèque...

Mme Michèle DITTLLOT.- ... Je pensais que le futur collège était sur l'îlot Charles III. D'accord.

C'est à l'horizon 2023/2024 que l'on pourra voir s'ériger ce nouveau collège. Donc, le Conseil National demande au Gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ces nouveaux délais qui sont annoncés soient réellement respectés, afin que les travaux démarrent, puisqu'ils étaient au ralenti. Je vous rappelle que ce Collège Charles III va remplacer celui qui existe actuellement dans le quartier de l'Annonciade et qui est en surpopulation car beaucoup trop exigü. Il est donc temps que nos adolescents évoluent dans un collège qui soit digne de ce nom en Principauté.

Je vous remercie de mettre au courant le Conseil

National de tout retard qu'il pourrait y avoir sur les travaux entamés.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Le début des travaux est prévu en juin 2019 pour une livraison du collège en 2022 et pour l'autre partie en 2023.

Mme Michèle DITTLLOT.- C'est-à-dire la partie qui comportera la médiathèque etc... ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* En fait il y aura un socle commun où d'un côté il y aura le collège, de l'autre côté il y aura un immeuble de bureaux assez important, mais le collège va être livré en premier. On a privilégié la livraison du collège en premier.

M. le Président.- Merci.

J'ai de nouveau des élus qui souhaitent intervenir.

Mme BERTANI, Mme FRESKO-ROLFO et M. SEYDOUX.

Mme BERTANI, tout d'abord.

Mme Corinne BERTANI.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais prendre la ligne îlot Pasteur. Sur cette ligne, je serai très brève, je regrette le retard de ce chantier qui impacte plusieurs opérations et surtout, notamment, le Centre Commercial de Fontvieille.

Je veux que nos téléspectateurs sachent que le Conseil National met toute son énergie sur ce Centre Commercial de Fontvieille, mais malheureusement il y a quand même le retard du chantier de l'îlot Pasteur qui va retarder, ou pas, le Centre Commercial de Fontvieille.

Merci.

M. le Président.- Alors, il faut peut-être expliquer, parce que je me mets à la place de ceux qui ne connaissent pas ces dossiers aussi bien que vous. Donc, sur l'îlot Pasteur doit se réaliser le nouvel espace Léo Ferré, et la salle polyvalente qui porte ce nom, doit être libérée pour restructurer le centre commercial. Donc tant qu'on n'a pas l'îlot Pasteur, on ne peut pas restructurer le centre. Il y a également

un autre chantier qui l'impacte, c'est le Musée Automobile de la Darse Nord, puisque là aussi, il faut déplacer le Musée de l'Automobile pour pouvoir démarrer la restructuration...

Mme Corinne BERTANI.- ... Mais également les réserves de tout le Centre Commercial de Fontvieille qui doivent être déplacées sur l'îlot Pasteur.

M. le Président.- Voilà pourquoi tout cela est lié.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Peut-être juste une explication pour ceux qui nous écoutent. Les retards de l'îlot Pasteur sont dus à l'appel d'offre qui avait été estimé pour le lot terrassement génie civil à 70 M€, l'offre la plus faible a été pratiquement de 100 M€, donc une différence de 30 M€, et on a estimé qu'il fallait préserver – même si on est bien conscient que c'était un projet qui impactait d'autres projets – qu'il était important de préserver les deniers de l'État et de refaire un appel d'offres en modifiant les caractéristiques de cet appel d'offres. Aussi, on essaiera la technique du *up and down* qui a été demandée selon des variantes pour essayer d'accélérer afin de rattraper le retard, mais il est important de préserver les deniers de l'État.

Mme Corinne BERTANI.- Nous comprenons, bien sûr, qu'il faut faire attention au budget de l'État, nous comprenons aussi la problématique de la technique et les problèmes qui sont liés. Le grand public a besoin de comprendre que peut-être le Centre Commercial de Fontvieille sera en retard par rapport à ce qui avait été prévu.

M. le Président.- Tout à fait.

La parole est à présent à Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues,

L'exiguïté du territoire de la Principauté de Monaco et la croissance de sa population nous obligent à revoir notre approche urbanistique. Certains

regrettent la disparition de petits immeubles anciens, plein de charme et de personnalité, j'en fais partie. Mais, il faut savoir être raisonnable et convenir que notre salut ne viendra qu'en décuplant nos mètres carrés utilisables. Remembrement, surélévation sont évidemment les mots-clés pour assurer notre futur.

Deux grands projets publics ne sont pas encore sortis de terre. Leur état larvaire qui n'est pas l'objet de mon intervention me pousse à engager le Gouvernement à revoir sa copie. Loin de souhaiter plonger dans le noir tous les quartiers de Monaco ni d'en faire un futur *wall street*, je vous demande d'envisager une surélévation de ces deux projets, je parle de l'îlot Charles III et de Pasteur, car je reprendrai les mots que j'ai prononcés lors de mon intervention de politique générale « si cela ne semble pas nécessaire aujourd'hui, que dire de demain ».

Je vous remercie.

M. le Président.- Madame GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Pour Charles III, oui, nous l'envisageons, pour Pasteur cela veut dire repartir sur de nouvelles études, un nouvel appel d'offres et cela n'est pas possible. Donc, pour Pasteur ce ne sera pas possible mais pour Charles III, on l'envisage.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Je vous remercie, Madame le Conseiller.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur SEYDOUX.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais intervenir sur la ligne de l'îlot Pasteur : + 38 M€ pour savoir si tous les enseignements ont été tirés de ces expériences regrettables, en termes de retards, de dysfonctionnements, qu'il s'agisse de l'îlot Pasteur mais aussi du nouvel hôpital ou de la Darse Nord, d'Apolline et de l'Hélios.

Notre majorité a déjà indiqué qu'elle souhaite une évolution des critères de choix des entreprises lors des consultations en privilégiant le mieux-disant plutôt que le moins-disant et en retenant des critères de compétences, de références et de capacité de

l'entreprise pour réaliser les travaux projetés. En outre, la sous-traitance devrait être mieux encadrée.

Le Gouvernement nous a indiqué que, sans attendre la formalisation des procédures réglementaires modernisées, les règles de consultation ont déjà évolué et l'ont conduit à écarter le moins-disant à plusieurs reprises. Il mentionne que les conditions qui permettent de favoriser le choix du mieux-disant seront encore renforcées sur les appels d'offres pour l'îlot Pasteur. De plus, les entreprises soumissionnaires devront justifier et démontrer l'adéquation dans leurs offres des moyens humains et matériels mobilisés durant toute la durée du chantier. Le Gouvernement nous précise aussi que la sous-traitance sera interdite pour plus de la moitié du lot concerné. Ces mesures correspondent aux attentes du Conseil National. Il faut maintenant les mettre en œuvre concrètement pour démontrer que les chantiers publics de ce pays sont désormais gérés de manière plus efficace.

Dans quels textes réglementaires et à quel moment le Gouvernement va-t-il imposer ces nouvelles règles ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président.- Avant d'écouter Madame GRAMAGLIA, je tiens à préciser parce que c'est un sujet qu'on a abordé rapidement dans la discussion générale, que les remarques du Conseil National, les propositions, voire parfois les critiques, par rapport aux retards c'est vrai, par rapport à certains dysfonctionnements sur nos chantiers publics, ne sont pas des critiques ou des remises en cause, ni de Madame le Conseiller, ni de ses équipes, ni du nouveau Directeur des Travaux Publics, qui font un très bon travail sur des dossiers extrêmement complexes. Il s'agit, on l'a bien dit, de revoir des procédures et des process, et c'est là qu'on demande d'agir rapidement. Il faut concrétiser sur le terrain, des nouvelles décisions et mesures que le Ministre d'Etat a reprises aussi dans sa réponse à votre rapport, Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et que Madame GRAMAGLIA a, également à plusieurs reprises en séance privée, commencé à nous expliquer. Mais il est vrai que ce qu'attendent aujourd'hui les élus, comme je pense l'ensemble des Monégasques et des résidents, ce ne sont plus seulement des paroles mais c'est de voir concrètement ces nouvelles procédures plus efficaces être mises en œuvre sur les chantiers publics.

Madame le Conseiller, je vous en prie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.*- Je vous remercie pour vos paroles, Monsieur le Président. Monsieur SEYDOUX, vous avez déjà repris la plupart des mesures, puisqu'on avait échangé, qui sont faites pour essayer d'améliorer les chantiers, d'aller dans le bon sens.

Pour les procédures d'appel d'offres que nous sommes en train de revoir, elles seront incluses dans le texte de l'ordonnance souveraine sur les marchés publics, qui viendra en application d'un texte de loi qu'on va bientôt vous présenter, sur les marchés publics.

Nous n'avons pas attendu les textes parce qu'il y avait une urgence. Donc, la Direction des Travaux Publics a informé dès juin 2018, l'Ordre des Architectes, la Chambre Patronale du Bâtiment, tous les acteurs du bâtiment que nous étions en train d'essayer d'améliorer nos méthodes de travail, que nous allions procéder à une évaluation des maîtres d'œuvres et des entreprises qui, maintenant, serait désormais pratiquée sur les différents chantiers avec une incidence sur la participation aux futurs appels d'offres des différents prestataires. Ce sont les nouvelles règles du jeu.

Ensuite, nous avons également évoqué avec l'Ordre des Architectes, les améliorations souhaitées dans les dossiers d'études pour attribuer les marchés de travaux sur la base de critères beaucoup plus explicites et qui nous permettront de choisir le mieux disant plus facilement, avec des arguments précis, sachant quand même que cette technique du mieux disant n'est pas nouvelle, nous n'avons jamais pris le moins disant systématiquement sans procéder à une analyse des dossiers, des réponses. La technique du mieux disant est plus facile à appliquer sur des opérations très complexes et très compliquées que juste sur des constructions simples où le moins disant et le mieux disant sont les mêmes personnes en général.

Nous allons revoir également les conditions de suivi des chantiers. Essayer de se repositionner en tant que maître d'ouvrage et vis-à-vis des maîtres d'œuvres. Nous sommes en pourparlers, des réunions sont à venir avec l'Ordre des Architectes pour les contrats de maîtrise d'œuvre. L'objectif est d'aller vers une responsabilité plus forte, plus importante, de la maîtrise d'œuvre. Bien sûr, le maître d'ouvrage a toujours, puisque nous sommes considérés comme des sachants, un rôle important à jouer, mais on

voudrait responsabiliser plus la maîtrise d'œuvre, au niveau de la direction des travaux, notamment. Toutes ces procédures sont en cours d'élaboration, sont en pourparlers avec les différents acteurs du bâtiment et devraient aboutir très prochainement.

Nous essayons, également, de réduire les nuisances de chantiers sur l'ensemble des chantiers de la Principauté au niveau de notre structure interne, je ne parle pas des arrêtés ministériels qui sont, bien sûr, un élément clé pour y arriver, mais au niveau du fonctionnement interne de nos services, sensibiliser nos conducteurs de travaux sur tous les chantiers puisqu'ils sont présents sur tous les différents chantiers publics de la Principauté, de vraiment faire attention au chantier en lui-même, au bruit, à la propreté. Tout cela fait partie de l'amélioration de la qualité des réalisations. Donc, toute cette démarche d'analyse de risques qui n'était pas étudiée en amont, maintenant est obligatoire pour tous les chantiers de la Principauté. Cette démarche d'analyse de risques est imposée par les Travaux Publics.

Pour Pasteur, Monsieur SEYDOUX, nous avons déjà modifié les critères d'attributions, ce sera un chantier « test » où on va faire un appel d'offre en appliquant des variantes obligatoires mais où nous allons interdire la sous-traitance à plus de 50 % et tous les différents critères que vous avez évoqués et que je viens d'évoquer, même s'ils ne sont pas encore formalisés dans des textes, vont être appliqués dans le contrat pour, déjà, tester, sans perdre de temps, une amélioration au niveau des chantiers.

M. le Président.- Merci. Donc nous constatons que toutes les mesures que vous annoncez, que vous aviez déjà annoncées, Monsieur le Ministre d'Etat, également dans votre réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, vont dans la bonne direction, attendue et demandée par le Conseil National. Vous l'avez dit vous aussi, on peut et on doit faire mieux – je crois que ce sont vos propos dans votre intervention, Monsieur le Ministre d'Etat – sur les chantiers publics en Principauté. On a subi trop de retards, trop de surcoûts, trop de dysfonctionnements, pour le nouvel hôpital, l'îlot Pasteur, le parking de la Darse Nord, Apolline, Helios, on ne pouvait pas continuer comme cela. Il y a eu une prise de conscience, le Gouvernement a réfléchi et il est en train de passer à l'action nous dit-il. Le Conseil National le lui demande.

Nous observerons avec beaucoup d'intérêt les nouvelles mesures que nous partageons, je n'y reviens

pas – vous les avez réexpliquées Monsieur SEYDOUX et Madame GRAMAGLIA – dans le détail. Maintenant, il faut, évidemment, que tout cela se traduise sur le terrain et sur les chantiers, par des chantiers menés dans des délais mieux respectés, dans des coûts maîtrisés et avec de la qualité à la sortie, dans la livraison des ouvrages et des immeubles.

Parce que c'est un sujet majeur pour les finances publiques, pour la qualité de vie, pour les infrastructures à livrer pour le pays et ses résidents, nous regarderons avec beaucoup d'attention et nous serons, évidemment, très vigilants sur la réalité des bonnes intentions et des mesures que vous commencez à nous expliquer. Si vous parlez en Principauté avec les résidents, c'est un des sujets de préoccupation majeurs et c'est vrai qu'on doit mieux faire et Monaco a démontré, dans tellement de domaines que nous savons mieux faire que d'autres, que nous devons aussi y arriver, dans ce domaine. Nous attendons Madame GRAMAGLIA, avec vos équipes du Département et M. NGUYEN, qui est venu à plusieurs reprises devant le Conseil National exposer sa vision, la concrétisation de votre volonté d'amélioration des procédures. Il faut repartir sur des bases meilleures.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je vous remercie, Monsieur le Président, et à titre d'exemple également, on va lancer l'opération Carmella, qui est une opération de logements domaniaux de moyenne importance et, là, également, nous avons demandé une analyse des risques puisque c'est une opération spécifique qui va être tout bois. Il est à noter que les principaux enjeux qui sont liés à cette technologie bois présentaient un certain risque, c'est pourquoi une analyse des risques a été faite. C'est la deuxième fois que c'est appliqué, la première fois c'était avec Urbamer. Cela va être à l'avenir appliqué à tous les chantiers un peu compliqués de la Principauté de Monaco et c'est une véritable innovation.

M. le Président.- Merci, Madame GRAMAGLIA.

Notre collègue Franck LOBONO attend son tour de parole. Nous vous écoutons.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'associe à vos propos, car effectivement je crois que le Gouvernement a pris conscience de la

situation des chantiers publics... il était temps. Vous avez pris le taureau par les cornes, c'est bien, on ne peut que vous féliciter et dire qu'on a pleinement confiance en M. NGUYEN et ses compétences pour vous accompagner.

Vous nous avez fait part, en toute transparence, de situation de l'îlot Pasteur, avec ses 27 M€ de dépassement par rapport aux prévisions. Ceci m'amène à poser une question : ces prévisions, pourquoi étaient-elles si basses ? Estimez-vous, avec le recul, que ces prévisions étaient trop basses ? Aujourd'hui êtes-vous en mesure de lancer les opérations et est-ce que le marché est engagé et sur quelle base, sur quel montant ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Alors, il faut savoir que les prévisions se font avec la maîtrise d'œuvre. L'appel d'offres se fera, je crois, la semaine prochaine, des montants qui ont été affinés, avec un cahier des charges différent puisqu'ils ont renégocié, un allotissement différent, etc... Je ne connais pas le montant mais je peux vous le donner avant la fin des débats, si vous le souhaitez.

En interne, ils ont le montant mais on verra, une fois qu'on nous aura rendu les appels d'offres, quel était notre montant et quel était le résultat de cet appel d'offres. On attend, et en élargissant le nombre d'entreprises qui sont appelées, on espère que le résultat sera intéressant.

M. Franck LOBONO.- Et le redémarrage du chantier, c'est quand ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Les premiers travaux interviendront en juin 2019.

M. Franck LOBONO.- D'accord, merci.

M. le Président.- Monsieur RIT a demandé à nouveau la parole sur le même chapitre. Nous vous écoutons.

M. Jacques RIT.- Je crois que pour être complet, il faut rappeler que la réflexion a commencé même un peu plus tôt par la proposition de loi n° 227, je crois,

qui avait été déposée lors de l'ancienne législature et, Monsieur le Ministre, je crois que vous nous avez fait part dans votre réponse au rapport du Rapporteur de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, de l'intention du Gouvernement de déposer, avant la fin de l'année je crois, le texte du projet de loi. Donc, au-delà d'une ordonnance souveraine, cela va devenir quand même quelque chose qui sera inscrit dans une loi, c'est encore plus important, en fait, c'est fondamental.

Cela, je pense qu'il fallait l'ajouter au dossier.

Merci.

M. le Président.- Tout à fait. Et, pour compléter ce que vous dites, on peut saluer aussi et lui rendre hommage ce soir, le travail de l'ancien Vice-Président du Conseil National, Marc BURINI – avec d'autres élus qui l'ont soutenu, et qui ont travaillé en commission avec lui – car il était très très motivé sur ce sujet. Il était, je sais, dans ses interventions, très attaché à cette proposition de loi. Donc on le salue et on rend hommage au travail qu'il a pu faire en ce domaine.

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Je voulais rappeler, comme Jacques RIT, la proposition de loi n° 227, dont, effectivement, vous nous avez confirmé qu'elle serait transformée d'ici la fin de l'année.

Sur l'intervention de Madame GRAMAGLIA, je crois qu'il faut quand même insister sur certains points. D'abord, concernant les retards des chantiers vous nous avez fait part que certains appels d'offres et certains lots avaient été infructueux, notamment parce que des entreprises avaient leurs moyens mobilisés ailleurs, donc forcément si on ne peut pas commencer faute d'entreprise, c'est un problème.

Ensuite, vous avez insisté sur un point qui me paraît essentiel c'est le maître d'œuvre, c'est-à-dire qu'on sait bien, et notamment sur l'hôpital, que certain retards sont dus à la défaillance du maître d'œuvre et donc le choix des entreprises est crucial c'est-à-dire qu'on doit être capable de dire qu'elles sont les entreprises qui sont fiables et celles qui ne le sont pas. Et, cela, malheureusement, on ne peut pas forcément s'en assurer avant puisqu'*a priori* on peut supposer que si certaines entreprises répondent aux appels d'offres, c'est qu'elles estiment avoir la capacité de le faire. Je crois que c'est ce qui explique aussi une partie des retards sur l'hôpital.

Je pense que c'était quelque chose d'important à

souligner, tout n'est pas forcément de la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et du Département qui, au demeurant, fait un travail colossal, mais peut-être dû en partie, et vous l'aviez souligné dans la réponse concernant Ida, à des demandes diverses, à des changements d'avis et des contres demandes de l'ancien Conseil National. Donc, on doit battre notre coulpe lorsqu'il est temps et il faut aussi dire que le Département des Travaux Publics fait son travail et qu'il a pris la juste mesure de ce qui s'est passé et en tire les conséquences, c'est cela le plus important.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

Dans cette mandature en tous cas, le Conseil National veillera à ne pas faire changer les programmes qui ont commencé. Cela est très important, vous avez raison de le rappeler. Il n'y a rien de pire que de vouloir changer un programme qui a déjà démarré, parce qu'effectivement, c'est là qu'on a les retards, les surcoûts et les problèmes qui s'accumulent.

Monsieur GRINDA a demandé la parole.

M. Jean-Louis GRINDA.- C'est une problématique des chantiers, ce n'est pas une question, c'est une remarque qu'on a déjà faite. Le nombre de chantiers est considérable en ville, il cause des nuisances sonores, on en a déjà parlé, vous promulguiez des décrets, je n'y reviendrai pas, j'ai dit ce que j'en pensais dans mon propos liminaire.

La multiplicité des chantiers fait qu'il y a de plus en plus de camions en ville, ce nombre a explosé pendant la semaine de travail, donc cela crée beaucoup de soucis. Je me souviens d'une réflexion que vous avez faite, Monsieur le Ministre d'Etat, lors de nos séances privées et que nous partageons. Nous nous interrogeons pour savoir justement, si nous ne dépassons pas nos capacités à absorber tout cela, outre les nuisances, le fait de pouvoir bien contrôler les choses. C'était à propos d'Apolline et d'Hélios.

Je ne jette la pierre à personne, ce n'est pas le but de mon intervention. Je maintiens ce que je dis depuis des années, à savoir qu'un total du budget qui dépasse 30 % dans ses travaux publics, cette année 32,7 %, pour 2019 c'est considérable et, à mon avis, c'était dogmatique sous l'ancienne législature, mais c'est quelque chose qui dépasse nos possibilités réelles en termes d'absorption pour les personnes qui vivent à Monaco et en termes également de capacité de l'Administration que vous dirigez.

Donc, je crois qu'il faut absolument calibrer nos

ambitions à ce que nous sommes et peut-être savoir reconnaître qu'il faut un peu réduire la voilure, c'est tout.

M. le Président.- Je crois que c'est une réflexion consensuelle. Le Président Jean-Charles REY en 1988, parlait, effectivement, de cet investissement vertueux, qui consistait à consacrer environ un tiers des dépenses publiques aux travaux, mais le budget, à l'époque, c'était en francs, je ne sais pas exactement, je dirais environ 2 milliards et demi de francs, donc on comprend bien que 30 % de 2,5 milliards de francs, ce n'est pas la même chose que 30 % de 1,4 milliard d'euros environ, qui est le chiffre que nous nous apprêtons à voter dans cette loi de budget, pour un territoire qui n'a pas changé.

Donc, c'est une réflexion de bon sens. On ne peut pas cumuler les chantiers sans limite, parce que c'est la qualité de vie des Monégasques et des résidents qui est en cause. Il y a des choix à faire, ce n'est pas facile. Lorsqu'on regarde les priorités, ce sont pour nous les chantiers structurants pour le pays. Même si la promotion immobilière privée c'est important pour les recettes de l'Etat, c'est quand même d'abord et avant tout, les opérations privées qu'on peut décaler dans le temps et sur lesquelles on peut faire des efforts de calendrier.

On a, Dieu merci, des recettes qui sont en hausse de 10 %. Si un jour elles étaient en hausse de 5 % ou de 6 %, parce qu'il y aurait un peu moins de chantiers privés dans le pays, et qu'ils soient décalés de quelques années, pour qu'on reconnaisse un droit à la tranquillité, idée, que nous partageons tous, pour les résidents de ce pays, le Conseil National serait très satisfait, Monsieur le Ministre d'Etat, si vous pouviez avancer dans cette direction dès l'an prochain, ce serait parfait.

Nous vous écoutons, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur GRINDA, c'est un diagnostic tout à fait partagé. Il est clair que nous ne sommes pas loin de la saturation peut-être pas absolue, en tous les cas relative. Mais avant de revenir sur ce point je voudrais dire un mot aux Docteurs RIT et ROBINO, sur la proposition de loi sur les marchés publics. Elle est très très importante, elle sera transformée et déposée sur la table du Conseil National avant la fin de l'année, je crois qu'on a jusqu'au 25 ou au 26, donc ce sera fait et ce sera fait en respectant, évidemment,

l'ordre juridique. C'est-à-dire que ce qui est de l'ordonnance souveraine restera dans l'ordonnance qui sera modifiée et ce qui est de la loi sera dans la loi, c'est-à-dire les mesures pénales qui seront prises consécutivement à des ententes en particulier. Donc, ceci est un point que je vous confirme, c'est un point important pour le Conseil National, c'est un point tout aussi important pour le Gouvernement.

S'agissant de la façon de faire cette régulation, de ce rôle d'Etat régulateur que le Gouvernement cherche à avoir sur les travaux en Principauté, on réfléchit à des pistes parce que vous savez nous sommes prisonniers d'une réglementation qui fait que tout le monde a le droit de demander un permis de construire et c'est donc un droit qu'on ne peut pas toucher avec autant de facilité. Donc, on réfléchit et on a, je pense, trouvé la solution – on vous en reparlera – de disposer de l'outil qui nous permettra de phaser les travaux dans le temps. On a absolument besoin, et c'est un avis que nous partageons avec le Conseil National mais totalement, nous avons absolument besoin, un peu comme les 100 000 voitures du matin, de désengorger les travaux en Principauté donc de se doter des outils règlementaires qui nous permettent de le faire. On y travaille, c'est un point qui est très important et je pense qu'on pourra vous donner des réponses satisfaisantes dans les mois qui viennent.

M. Jean-Louis GRINDA.- Président, puis-je répondre ?

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Si vous me permettez, Monsieur le Ministre d'Etat, mon propos est alimenté par une réflexion du Souverain Lui-même dans Son interview qu'Il a donné à l'occasion de la Fête Nationale au mois de novembre dernier, et je cite : « Je fulmine un peu aussi quand je circule en ville, il vaudrait sans doute mieux espacer les opérations *a fortiori* dans un même quartier ». Je crois que cette expression du Chef de l'Etat suffit à guider nos travaux.

M. le Ministre d'Etat.- Absolument.

M. le Président.- Consensus à tous les niveaux du pays, c'est une bonne chose, mais il faut maintenant que le Gouvernement mette en pratique ces bonnes résolutions.

Monsieur BREZZO a demandé la parole.

M. Thomas BREZZO.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, vous m'avez tendu la perche, je vais la saisir, un petit mot sur la proposition de loi n° 227 sur les marchés publics. Le texte a été voté le 22 juin 2017, il a déjà mis deux jours pour traverser la Place de la Visitation puisqu'il est arrivé le 24 juin au Gouvernement. Vous nous avez confirmé que le texte serait transformé en projet de loi à l'issu d'un délai de 6 mois, selon les délais constitutionnels, et vous venez de l'évoquer, il devrait être expédié le 24 décembre et arriver sous notre sapin le 25 au matin. Plus certainement le 26 décembre, il aura donc mis deux jours de plus pour retraverser la Place de la Visitation.

Entre temps, il s'est écoulé 551 jours, plus précisément 1 an, 5 mois, 26 jours et quelques heures environ. On a parfois l'impression que le texte est prêt dans un placard et que vous attendez le dernier jour pour nous l'adresser.

J'ai bien compris que le temps du Gouvernement était différent de celui du Conseil National, je ne demande pas non plus, surtout pas, de confondre vitesse et précipitation, mais encore une fois il est regrettable de devoir attendre le dernier moment des délais constitutionnels pour recevoir nos propositions de loi transformées en projets de loi.

Imaginez simplement si nous attendions le 31 décembre et voter le Budget Primitif pour l'année suivante. Je pense que personne, ici, ne serait d'accord.

Je suis parfaitement conscient que c'est un texte important et qu'un travail conséquent est nécessaire à son élaboration, mais nous avons démontré que lorsque l'intérêt de Monaco le commandait, on pouvait travailler sur un texte capital dans des délais extrêmement courts. Nous l'avons fait avec le vote de la loi n° 1.462 et si on avait attendu 18 mois pour le faire, nous aurions directement pu transformer la cinquième directive.

Alors, plus sérieusement, Monsieur le Ministre, et je ne veux surtout pas dénigrer le travail de la Direction des Affaires Juridiques, j'ai d'ailleurs souligné la qualité de leur travail et la qualité de nos échanges dans l'élaboration des textes de loi lors de mon intervention de politique générale lundi dernier, mais, Monsieur le Ministre, ne serait-il pas possible de consentir un effort sur les délais, au moins pour certains textes capitaux pour la Principauté, que

ce soit d'un point de vue économique, de sécurité juridique ou même pour la qualité de vie.

Encore une fois, je n'attends pas de réponse forcément ce soir, mais si vous deviez renforcer les effectifs des Services de la Direction des Affaires Juridiques, nous voterions cette ligne bien volontiers.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis heureux que vous n'attendiez pas de réponse mais je vais vous en donner une quand même.

Monsieur CELLARIO dit régulièrement « c'est plus complexe que cela », donc je vais citer Patrice CELLARIO « c'est beaucoup plus complexe que cela », car il ne suffit pas de dire, quand on prépare une loi – et vous êtes avocat –, voilà on fait comme cela puisqu'il y a eu des arbitrages. Il y a eu des consultations de l'ensemble des Départements ministériels concernés par ce projet de loi, cela prend du temps, on est payé pour cela, évidemment, et on le fait et tous les Services compétents ont été consultés et l'ont fait, bien évidemment, tout à fait correctement. Les derniers arbitrages ne sont pas rendus, on doit se réunir je crois vendredi matin très tôt, demain matin très tôt, précisément parce que ce n'est pas aussi simple que cela et c'est pour cela que je vous laisse la responsabilité de vos propos, c'est une interprétation qui n'a rien à voir avec la réalité de notre travail. On ne fait pas que ça, on fait aussi ça et on le fait le plus sérieusement possible. Donc, je vous confirme qu'on vous rendra ce texte, qu'il sera transformé en projet de loi, mais ce n'est pas par plaisir qu'on a attendu la fin du délai Constitutionnel pour le déposer sous votre sapin de Noël. C'est l'incroyable charge de travail qui pèse sur la Haute Administration et je vous le dis, on n'a pas rendu les derniers arbitrages, on le fera demain matin très tôt, sachant qu'on va se coucher très tard ce soir. Donc c'est vous dire à quel point nous prenons ce texte très au sérieux.

M. Thomas BREZZO.- Monsieur le Ministre, j'entends vos propos, mais loin de moi l'idée de penser qu'il y a une réelle volonté de nous nuire ou de nuire à notre travail et je sais très bien qu'il n'y a pas que ce texte-là sur lequel vous travaillez. Il y a également d'autres propositions de loi, d'autres projets de loi et, également, tous les textes réglementaires, toujours est-il que le délai dans lequel on travaille

est déterminé par celui qu'on lui fixe. Si on a envie de travailler sur 18 mois, on arbitrera les derniers points les derniers jours de ce délai des 18 mois. Si on lui fixe un délai plus court parce que l'intérêt de la Principauté de Monaco le commande, dans ces cas-là, on peut faire ce travail, avec des consultations de professionnels, en procédant à des arbitrages – et nous l'avons fait sur la loi n° 1.462 – on peut travailler dans un temps qui est beaucoup plus court et sur des textes qui sont bien plus importants. Je ne dis pas qu'il faut sur tous les textes, effectivement, raccourcir les délais qui sont prévus par la Constitution, mais sur certains textes il y a un réel intérêt, justement, à raccourcir ces délais. Je pense très sérieusement que pour ces textes qui sont importants pour l'avenir de Monaco et qui présentent un réel intérêt, que ces délais devraient, quand même, être raccourcis afin de pouvoir travailler dans des délais relativement plus courts.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne veux pas prolonger le débat, mais c'est précisément parce qu'ils sont importants, qu'on a pris du temps et, en termes de méthodologie, on a commencé dès la réception de la proposition de loi à travailler, on n'a pas attendu la semaine dernière pour commencer à travailler sur ce texte. Cela fait très longtemps qu'on y travaille, la ligne de crête est assez étroite, on ne peut pas simplement avancer les yeux bandés en se disant « on y va », il faut respecter un certain nombre de opinions qui ont été exprimées par les Départements, il faut respecter les positions exprimées par les Conseillers-Ministres, chacun dans son rôle et arriver – malheureusement et j'en suis conscient et désolé comme vous – à la fin de l'année, on essaiera de faire mieux que le 24 décembre, pour vous communiquer ce projet de loi, qui sera assez court, sachant que la modification de l'ordonnance souveraine qui l'accompagnera, elle, est très longue.

Voilà, donc désolé, j'ai répondu à la perche que vous avez prise, mais nous l'avons partagée ensemble et, encore une fois, il n'y a pas de tentative de procrastination du côté du Gouvernement sur des sujets aussi importants pour vous comme pour nous.

M. Thomas BREZZO.- Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. le Président.- Merci, pour cet échange.

Je vais mettre aux voix ce chapitre 1 « Grands Travaux-Urbanisme » de la Section 7...

Monsieur VAN KLAVEREN, vous souhaitez

intervenir ? Oui, je vous en prie, vous passez après beaucoup de monde, mais après tout, c'est un chapitre très important.

M. Pierre VAN KLAVEREN.- Ce n'est pas sur ce débat-là c'est pour cela que j'ai attendu qu'il se termine pour demander la parole.

Je voulais faire un petit clin d'œil à un propos de Madame GRAMAGLIA, lors de nos réunions privées, sur le Pavillon du Service Public. On a beaucoup parlé pendant la campagne et après la campagne de l'îlot Charles III, et vous nous avez dit, pendant nos réunions privées, qu'il était possible, en tous cas envisageable, que ce soit sur l'îlot Pasteur et c'était juste pour vous dire, qu'effectivement au plus tôt on l'a au mieux c'est, donc si ce n'est pas Charles III et Pasteur cela nous va très bien.

M. le Président.- Oui, ce serait plus rapide encore.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 1 – « Grands Travaux – Urbanismes » de la Section 7.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 2 - EQUIPEMENT ROUTIER	
702.902 : DESENCLAVEMENT ANNONCIADE II	250 000
702.903 : VOIES PUBLIQUES-MOBIL. DURABLE	3 790 000
702.9031 : VOIES PUB-MOB-DURABLE TRIENNAL	2 100 000
702.904 : PARKING DES SPELUGUES	3 000
702.905 : CIGM & EQUIPEMENTS ASSOCIES	2 050 000
702.906 : PARKING DU PORTIER	12 460 000
702.921 : AMELIOR.PARKING-GARAGES PUBL.	1 637 000
702.943 : REMISE ETAT & SURVEIL.OUVR.ART	710 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 2 - EQUIPEMENT ROUTIER	23 000 000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur SEYDOUX, même si on a déjà défloré et même largement abordé ce thème dans le chapitre précédent, je vous en prie.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais intervenir sur l'article 702.906 – Parking du Portier, avec l'inscription de 12 460 000 €, pour faire une constatation. Le projet du Parking du Portier fait l'objet d'une inscription conséquente de 12 460 000 € au Budget Primitif 2019. Nous avons déjà sensibilisé le Gouvernement sur ces travaux qui ont fait l'objet d'un contrat passé de gré à gré. Nous avons regretté cette méthode qui ne doit être utilisée que dans des circonstances très exceptionnelles. En effet, chaque fois qu'un marché est passé de gré à gré, comment s'assurer alors de payer le juste prix ? Seule une mise en concurrence des entreprises permet de s'assurer de préserver les deniers publics. La règle doit demeurer l'appel à concurrence et nous comptons sur le Gouvernement pour appliquer celle-ci pour toutes les opérations d'envergure.

Je vous remercie.

M. le Président.- Parfait, le Gouvernement est d'accord.

Madame la Vice-Présidente, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- C'est sur un autre sujet, Monsieur le Président, c'est sur la descente de la rue AUREGLIA...

M. le Président.- Excusez-moi Madame BOCCONE-PAGES, Madame FRESKO-ROLFO, c'est sur le même sujet que Monsieur SEYDOUX ? Parking du Portier, oui, c'est dans la suite de l'intervention.

Nous vous écoutons, Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Comme nous sommes sur le parking du Portier, moi je voulais poser des questions plutôt sur les terrasses, la commercialisation des terrasses, que vous nous donniez un peu plus d'informations sur les tarifs. Je suppose que les tarifs seront équivalents à ce qui est fait en Principauté. Il y a juste une chose

que j'aimerais comprendre, est-ce que le bénéfice de la location de ces terrasses reviendra à la Mairie comme occupation du sol public comme cela se fait sur les trottoirs ou est-ce que ce sera plutôt au budget de l'Etat ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* S'il y a une occupation du domaine public pour des terrasses, les recettes sont attribuées à la Mairie.

M. le Président.- Nous allons donc revenir à Madame la Vice-Présidente.

C'est à vous Madame **BOCCONE-PAGES**.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Oui, Monsieur le Président, excusez-moi pour la voix un peu cassée.

Madame le Conseiller, je voudrais vous parler de deux problèmes que je vis au quotidien sur la rue Auréglià, notamment ces derniers temps depuis que l'école a été ouverte. Dans la descente de la rue Auréglià, il y a un ralentisseur au niveau de l'immeubles Les Cigognes. Les véhicules, quels qu'ils soient, une fois ce ralentisseur franchi, reprennent de la vitesse et arrivent devant l'école en pleine accélération. J'avais déjà évoqué ce sujet avec vous. Il faut trouver une solution, le plus rapidement possible. Le policier de la réserve civile qui est là, est un petit peu démuni, parce que souvent les passants empruntent ce passage clouté et sont complètement figés lorsqu'ils voient arriver les véhicules sur eux. Il est urgent d'intervenir.

Le deuxième problème, c'est au niveau du rond-point Auréglià, lorsque vous sortez sur la rue Grimaldi, il y a un passage clouté qui vient en angle. Ce passage clouté, qui est à droite de La Poste, est très dangereux. En effet, lorsque les véhicules sortent du tunnel – et je vous le dis parce que je le fais tous les jours – ils regardent l'arrivée des voitures qui viennent de la rue Grimaldi et ne regardent absolument pas les passants qui arrivent à leur droite – heureusement, pour le moment Ste Dévote nous a protégés, il n'y a pas eu de problème – mais je le crains, un jour, nous en aurons un au niveau de ce passage clouté. Donc, je vous demande, Madame le Conseiller, s'il était possible de faire quelque chose, voire de le déplacer de quelques mètres afin que justement il n'y ait pas éventuellement un jour un accident.

Voilà, deux problèmes que je peux constater tous

les jours dans ces deux endroits forts dangereux.

M. le Président.- Merci, Madame **BOCCONE-PAGES**.
Nous écoutons Madame **GRAMAGLIA**.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Peut-être pour le ralentisseur devant l'immeuble, je vais voir avec mes services.

Maintenant, pour le passage piéton à la sortie du rond-point de la rue Auréglià, je ne peux pas le déplacer parce que si je le déplace je le rentre à l'intérieur du rond-point Auréglià enterré, forcément puisque c'est juste au débouché de la rue qui arrive sur la rue Grimaldi. Par contre, peut-être, mettre un miroir afin qu'en même temps qu'ils tournent à gauche pour voir les véhicules montants, ils puissent avoir la vision dans le miroir d'un piéton qui pourrait arriver.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Madame le Conseiller, je vous remercie, je vous confie le sujet. Bien évidemment, je sais qu'avec vos Services vous allez y prêter garde, mais je vous assure que tous les jours, il y a un risque d'accident dans ces points.

Je vous remercie en tous cas de votre vigilance.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je vais me faire un plaisir de le confier à mes services.

M. le Président.- Vous êtes plusieurs à lever la main, j'imagine que c'est dans la suite de cette discussion.

M. **GRINDA** l'a levée avant M. **ROSE**

M. Jean-Louis GRINDA.- Oui, très brièvement. Je soutiens tout à fait la Vice-Présidente dans ce qu'elle vient de dire puisqu'on habite le même quartier, donc on constate les mêmes choses.

J'aimerais aborder également la question Stella, je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit sur la descente et le ralentisseur et attirer votre attention, Madame **GRAMAGLIA**, sur, pour moi, l'incompréhensible retard des travaux de liaison

entre le parking et l'école. Il y a là des travaux qui s'éternisent depuis des mois et des mois. En bas de ce parking des Agaves, il y a une liaison qui est prévue pour arriver directement sur la petite esplanade devant le Stella, il y a beaucoup de personnes qui prennent les ascenseurs de ce parking pour amener les enfants à l'école, donc comme la liaison n'est pas faite on doit passer par le chemin des voitures qui sortent du parking... enfin, le cheminement est compliqué et dangereux. Ça avait l'air de se résoudre rapidement mais cela dure depuis la rentrée et je ne comprends pas pourquoi, pour faire une liaison, c'est si compliqué. Donc, j'attire votre attention sur ce point.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA.

Nous écoutons Monsieur ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Très très rapidement, juste pour corroborer non seulement ce qui a été dit par M. GRINDA, mais aussi ce qui a été dit par la Vice-Présidente, puisqu'effectivement lorsqu'on approche ce passage clouté, on regarde à gauche alors que les piétons viennent de droite. Donc c'est cela qui est réellement très dangereux et je pense qu'il risque d'y avoir un accident. Je proposais que l'on mette un obstacle pour les piétons, par exemple une petite barrière, afin qu'ils puissent faire un petit temps d'arrêt et regarder à gauche, le temps que les voitures passent. Un jour, il risque d'y avoir un blessé.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Je voudrais juste vous faire observer que la dorsale est en service déjà depuis plusieurs années et qu'il faut que les automobilistes respectent les piétons, aussi. Donc je ne sais pas si l'obstacle, il faudrait le mettre aux voitures ou aux piétons.

M. Guillaume ROSE.- Alors, étant donné que les voitures doivent accélérer pour rentrer sur la rue Grimaldi, ce serait délicat de le mettre là. Pour moi, devraient être visés les piétons, afin d'avoir vraiment une séparation.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Oui mais enfin, les voitures ont un laissez-passer. Donc, en respectant le Code de la route, elles doivent laisser le passage. Il faut qu'elles laissent le passage des voitures qui sont sur la rue Grimaldi et qui ont priorité, c'est un endroit assez compliqué, puisqu'il ne vous a pas échappé qu'il y a trois passages piétons, parce qu'il y a le cheminement à assurer sur le trottoir amont de la rue Grimaldi, mais également la traversée vers la rue Suffren Raymond. Donc c'est un endroit particulièrement complexe où, effectivement, nous sommes dans une ville particulièrement contrainte où les voitures doivent cohabiter avec les piétons. C'est une situation où il faut que les automobilistes fassent attention et qu'ils regardent des deux côtés avant de s'engager dans la rue Grimaldi.

M. Thomas BREZZO.- Et peut-être resserrer la voie avec des plots ou des cônes en plastique qui permettraient de faire ralentir les voitures davantage. C'est peut-être une solution.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Il y a beaucoup d'endroits où j'aimerais pouvoir rétrécir les voies, mais malheureusement on a des différents gabarits qui circulent dans la Principauté. Donc, on a une ville qui est très contrainte avec des véhicules de tailles très diverses qui circulent et on est tous préoccupés par la fluidité de la circulation, donc il faut faire attention à tous ces dispositifs qui sont de nature à rétrécir les voies. Mais, j'aimerais bien.

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO.

Monsieur BREZZO, c'est bon pour vous, pas de remarque ?

Je n'ai plus, *a priori*, de tour de parole sur le Chapitre 2 – Equipement Routier.

S'il n'y a plus d'interventions, je mets ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 3 - EQUIPEMENT PORTUAIRE	
703.901 : REPAR OUVR MARIT. & PORTUAIRES	300 000
703.902 : RECONSTRUCTION QUAI ETATS-UNIS	5 000 000
703.903 : SUPERSTRUCT. DIGUES NORD & SUD	1 000 000
703.940 : OUVRAG.MARITIMES & PORTUAIRES	680 000
703.9405 : URBANISATION EN MER - ETUDES	2 080 000
703.951 : AMENAGEMENT DU LARVOTTO	3 000 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 3 - EQUIPEMENT PORTUAIRE	12 060 000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame BERTANI.

Mme Corinne BERTANI.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais parler de la rénovation du Larvotto.

Monsieur le Ministre, vous avez annoncé que dans le meilleur des cas, le début des travaux commencerait à l'automne 2019. Ce projet est important pour le commerce et le Monaco de demain et je vous rappelle que le Conseil National sera vigilant sur ce projet, notamment concernant les commerçants. Lorsqu'on parle de commerçants, je souhaiterais revenir avec vous sur la communication avec les commerçants parce que je pense que c'est un sujet essentiel pour faire avancer ce projet. Les commerçants et le Conseil National attendent un peu plus d'éclaircissements et, assez rapidement, le phasage des travaux, le relèvement pendant les travaux ou non, le temps de cessation ou non d'activité et la réinstallation des commerçants.

Merci.

M. le Président.- Et, bien sûr, les indemnités pendant l'arrêt forcé de l'activité, mais cela va s'en dire.

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.- Je reçois à l'instant même un mail de M. Rémy ROLLAND, qui propose des dates pour l'organisation d'une réunion entre le 15 janvier à 11 heures et le 22 janvier, heure à ma convenance, – donc il faudra que cela convienne à tous – mais, dans tous les cas de figure, cela veut dire que mi-janvier on sera en mesure de présenter le projet dans le détail et surtout d'avoir les retours des commerçants, bien évidemment, à partir desquels on pourra être encore un peu plus précis sur ce qui peut se passer au dernier trimestre 2019, au moment où les travaux démarreront et, bien sûr, surtout sur l'année 2020.

Mme Corinne BERTANI.- Je vous remercie, c'est vraiment un projet important. Les commerçants sont vraiment en attente de ce rendez-vous, donc merci Monsieur ROLLAND, il m'a peut-être écoutée ce soir...

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.- ... Il n'est pas là, mais je sais qu'il écoute nos débats avec une grande attention.

Mme Corinne BERTANI.- Eh bien je suis ravie de cette date très proche pour commencer la communication avec les commerçants.

Merci.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre 3 ?

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents.

M. le Secrétaire Général.-

CH. 4 -EQUIPEMENT URBAIN	
704.907 : GAL.ENTREPOS. DECHETS RADIOACT	50 000
704.919 : ECLAIRAGE PUBLIC- EXTENS.MODIF.	1 627 000
704.920 : EGOUTS	3 395 000
704.9201 : EGOUTS TRIENNAL	1 470 000
704.9281 : HELIPORT EXTENSION (RENOV)	4 000 000
704.950 : SIGNALISATION ROUTIERE	120 000
704.983 : TELESURVEILLANCE	281 000
704.9831 : TELESURVEILLANCE EXTENSION	500 000
704.985 : AMENAGEMENT JARDINS	442 000
704.9861 : STATION EPURAT. EAUX TRIENNAL	5 000 000
704.991 : RESERVOIR D'EAU	2 000 000
704.993 : UVET	950 000
704.994 : DEV.DURABLE & ENERGIES RENOUV.	120 000
704.9941 : PERFORMANCE ENERGETIQUE	230 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 4 - EQUIPEMENT URBAIN	20 185 000

M. le Président.- Qui demande la parole ?

Monsieur ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne reviendrai pas sur l'usine d'incinération qui ne doit pas être d'incinération mais de recyclage, bien sûr, l'UVET...

M. le Président.- Le débat sur ce thème a eu lieu, pour ceux qui n'étaient pas là, lors de la première soirée de nos débats.

M. Guillaume ROSE.- ... Mais comme on en est au chapitre sur l'Equipement Urbain, je tenais à

signaler que ce n'était pas neutre, c'est un sujet sur lequel nous sommes très concernés. Je voulais parler de l'héliport. En fait l'héliport visiblement connaît des petits cafouillages, nous sommes les premiers à dire qu'il faut un héliport à la mesure de la Principauté de Monaco, c'est très important, il faut aussi sécuriser parfaitement l'héliport, on est tous d'accord sur tout ce qui est termes de sécurité, termes de modernisation et puis, bien sûr, avoir un héliport bien à la hauteur.

La majorité du Conseil National vous soutient complètement sur ce point mais nous aimerions, bien sûr, être associés aux travaux préliminaires, savoir en fait tout simplement qu'est-ce qu'il se passe, comment, et pouvoir éventuellement voir une présentation du projet.

Je vous remercie, Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur l'héliport avant la réponse du Gouvernement ?

Madame BERTANI, sur l'héliport.

Mme Corinne BERTANI.- Je ne vais pas rajouter grand-chose mais je vais peut-être être un peu plus technique. Donc, nous sommes tout à fait conscients que la FATO, qui coûte très cher, est importante et obligatoire et comme mon collègue Guillaume ROSE, je réaffirme ce soir que nous souhaitons un héliport complètement nouveau et non une légère rénovation, c'est très important. Je rappelle que l'héliport est la porte d'entrée de Monaco pour beaucoup de touristes et, bien sûr, surtout pour les personnes fortunées et vraiment il faut créer un bâtiment à la hauteur de l'image de la Principauté et de l'attente des touristes qui sont prêts à dépenser beaucoup d'argent dans notre belle Principauté.

Merci.

M. le Président.- Merci, Madame BERTANI.

Monsieur NOTARI, sur le même sujet.

M. Fabrice NOTARI.- C'est en complément sur le projet lui-même puisqu'il y a un projet qui a été retardé pour des problèmes de budget puisqu'il était assez cher. Par contre, mon propos est d'essayer de vous sensibiliser sur le fait de ne pas perdre de qualité, justement, sur ce bâtiment. Entre autres, cela concernait la circulation, la sécurité et les protections

qui existent dans les aéroports et les héliports, pour séparer les flux entrants-sortants, afin que les personnes en départ ou en arrivée ne se croisent pas et qu'il n'y ait pas de problème d'échange à ce niveau-là, ainsi que la disposition même du bâtiment qui avait la qualité de pouvoir servir de mur anti-bruit vis-à-vis des bâtiments qui sont à l'arrière. Je sais que le bâtiment devrait être plus petit aujourd'hui, pour toujours des raisons de budget, mais je pense que l'idée d'avoir un bâtiment qui fasse anti-bruit pour les bâtiments à l'arrière était une idée séduisante.

M. le Président.- Bien. S'il n'y a plus d'intervention, nous allons écouter la réponse du Gouvernement.

Madame GRAMAGLIA, nous vous écoutons.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je n'ai pas l'impression qu'il y avait vraiment de question en fait dans votre intervention. Effectivement, la FATO est une priorité du Gouvernement puisque c'est une question de sécurité. En fait au lieu d'atterrir face au bâtiment, cela permet une approche latérale et, en cas de problème, de pouvoir remettre les gaz et de repartir. C'est vraiment une question de sécurité au niveau des appareils et des vols. Cela est acté.

Ensuite, en ce qui concerne la transformation du bâtiment même de l'héliport on vous l'avait présentée, il y avait un bâtiment un petit peu imposant mais sachant qu'il comprenait toutes les mesures de sécurité avec, effectivement, les flux passagers qui ne doivent pas se croiser.

La physionomie même du bâtiment est imposante et esthétiquement n'avait pas vraiment séduit, mais elle avait en fait un but très précis, c'était de servir de mur anti-bruit pour les avoisinants et on ne peut pas, avec des hélicoptères qui décollent et se posent à longueur de journée, privilégier une structure de bâtiment avec de grandes aérations qui, esthétiquement sont plus jolies mais qui peuvent provoquer des appels d'air et qui sont dangereux pour la pratique même de l'hélicoptère. A ce jour, de savoir quel héliport nous allons réaliser, ce n'est pas, effectivement, arrêté. Nous étions partis sur un projet plus important, plus onéreux et au jour d'aujourd'hui la décision n'a pas encore été prise. J'enlève la FATO puisqu'elle est indépendante de la construction du bâtiment. Il a, effectivement, été envisagé de faire un bâtiment moins grand, moins cher, mais la décision n'est pas encore prise.

M. le Président.- Madame BERTANI, je vous en prie.

Mme Corinne BERTANI.- Juste un mot. En séance privée, vous nous aviez reproché qu'on ne savait pas trop ce que nous voulions. Donc, nous on veut un nouvel héliport, un nouveau bâtiment. La FATO, à 100 % d'accord, la sécurité d'abord.

M. le Président.- Sur ce sujet, la réflexion est en cours depuis de nombreuses années. L'héliport d'aujourd'hui, nous sommes tous d'accord pour dire qu'il n'a pas le niveau d'excellence que l'on peut souhaiter pour la Principauté. Je crois vraiment qu'il faudrait qu'on se dise que cette année devrait être l'année où les options sont retenues et définitivement. Entre une pyramide gigantesque, qui dépasse de loin les besoins de Monaco, et un héliport où on ne ferait quasiment rien, ou un coup de peinture de rafistolage, il y a un juste équilibre, à trouver, au-delà de la sécurité, vous l'avez dit, qui ne se discute même pas. Sans doute faut-il l'agrandir un peu, et certainement le moderniser, le rafraîchir, lui donner l'aspect de qualité et d'excellence que les dizaines de milliers de visiteurs, au fort pouvoir d'achat, qui rentrent par l'héliport, attendent lorsqu'ils arrivent dans un pays à la réputation, justifiée, d'excellence.

Donc, on a beaucoup de dossiers en cours, je le sais, mais c'est vrai que celui-là me semble quand même, en 2019, Monsieur le Ministre, un sujet important et prioritaire où les décisions devraient être retenues.

Nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Merci beaucoup.

Tout est prioritaire, évidemment, y compris l'héliport et notamment sa sécurité. Donc la FATO sera faite cette année. Nous n'avons pas encore arrêté le mode de construction de cette FATO, nous avons plusieurs projets à l'étude. En revanche, Madame BERTANI, je risque de vous décevoir, on ne va pas faire un grand héliport, on va faire quelque chose qui sera adapté à nos besoins. Notre héliport tourne entre 60 000 et 70 000 passagers par an, il n'est pas question de recréer en Principauté un Charles de Gaulle ou autre. Donc nous allons faire quelque chose, comme l'a dit le Président, qui sera ni une cathédrale, ni un coup de peinture, mais qui partira – et c'est tout le travail qui a été repris par les équipes de Madame GRAMAGLIA – de nos besoins et vraiment de nos besoins et pas d'un coup de

crayon d'architecte quel que soit d'ailleurs le talent de l'architecte concerné, parce que ce qui doit nous guider c'est à la fois, évidemment, le coût, le délai de construction mais aussi et surtout les besoins, c'est-à-dire les besoins d'aujourd'hui et les besoins estimés à 10 ans. C'est en fonction de ces paramètres que nous vous proposerons – les arbitrages sont en cours – quelque chose qui correspondra ou qui prendra en compte les différentes contraintes que je viens de vous donner.

M. le Président.- Nous sommes demandeurs d'une grande réunion, lorsque vous aurez un projet prêt à nous présenter, pour échanger avec vous et partir sur des décisions qui nous permettent, dans les meilleurs délais, d'avoir l'héliport que nous espérons tous pour Monaco.

Madame BERTANI.

Mme Corinne BERTANI.- Juste pour dire que nous n'avons jamais parlé d'un grand héliport, nous voulons juste un nouveau bâtiment. Donc je crois que nous nous sommes bien compris. Je ne suis pas déçue.

M. le Ministre d'Etat.- Mais ce que je veux dire, c'est que le bâtiment ne sera peut-être même pas nouveau. On ne va peut-être pas faire un nouveau bâtiment.

Mme Corinne BERTANI.- Vous nous dites « pas grand », si je peux me permettre et maintenant, vous nous « dites pas nouveau ». Alors là, oui, je suis un peu déçue.

M. le Ministre d'Etat.- On ne sait pas encore...

M. le Président.- ... Petit et vieux ça ne nous ira pas !

(Rires).

M. le Ministre d'Etat.- Il ne sera ni vieux ni petit, mais il ne sera pas forcément nouveau. On peut peut-être, il ne s'agit pas de rafistoler le nôtre, mais on peut peut-être en tirer un meilleur parti architectural et à un coût moindre. On parlera dans les différentes séances qui y seront consacrées du budget nécessaire

à un nouveau bâtiment. Cela va très très vite, et votre voisin Monsieur NOTARI, hoche de la tête parce qu'il sait très bien. Donc, je ne peux pas vous garantir que ce sera un nouveau bâtiment, mais ce sera un nouvel héliport.

Mme Corinne BERTANI.- Parfait. Et surtout, retenez que nous n'avons pas demandé un grand héliport.

Merci.

M. le Ministre d'Etat.- D'accord.

M. le Président.- Y a-t-il encore des interventions sur ce chapitre 4 – Equipement Urbain ?

S'il n'y en a plus, je mets ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

Alors, vous êtes nombreux à m'avoir dit lundi soir que ce serait bien de faire la pause un peu plus tôt. Il est 20 heures 17, cela fait 3 heures et 17 minutes que nous sommes en réunion, nous allons donc faire la pause pour répondre, effectivement, à beaucoup d'entre vous qui souhaitent qu'on dîne plus tôt. Nous reprendrons la séance dans 45 minutes, c'est-à-dire vers 21 heures 10.

Il nous restera environ 3 heures de débat après la pause.

En attendant, bon appétit à toutes et à tous.

La séance est suspendue.

(La séance est suspendue à 20 heures 20)

(La séance est reprise à 21 heures 20)

M. le Président.- La séance est reprise.

Nous reprenons l'examen de ce projet de Budget Primitif où nous nous étions arrêtés, c'est-à-dire au Chapitre 5 de la Section 7 – Equipement Sanitaire et Social.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

M. le Secrétaire Général.-

CH. 5 - EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	
705.904 : ETABLIS.ENSEIG.FANB ROQUEVILLE	11 000 000
705.905 : OPERATION L'ENGELIN	4 220 000
705.907 : GRAND IDA	4 000 000
705.908 : OPERATIONS DOM. INTERMEDIAIRES	30 000 000
705.9081 : OPERATIONS DOM. INTERMED. (2)	10 000 000
705.913 : AMENAGEMENT STELLA	900 000
705.920 : OPERATION DU DEVENS	50 000
705.9301 : CTRE GERONTOLOG. CENTR.ENERGIE	500 000
705.9307 : CHPG MAINTIEN à NIVEAU	11 350 000
705.9321 : REHABIL./RECONST. CAP FLEURI	11 000 000
705.940 : TRAVAUX DOMAINES	7 000 000
705.946 : OPE. TESTIMONIO II ET II BIS	250 000
705.982 : ACQUISITION TERRAINS-IMMEUBLES	54 500 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 5 - EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	144 770 000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur le Président de la Commission du Logement, Madame GIBELLI, Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Madame la Vice- Présidente, Monsieur le Président des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, Monsieur le Président de la Commission pour le suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la Modernisation des Comptes Publics, Madame la Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille – j'essaie de gagner du temps pour permettre au Ministre d'Etat de nous rejoindre –...

(Rires).

... Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Culture et du Patrimoine, demandent la parole.

La parole est au Président de la Commission du Logement.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

Un mot sur le Grand Ida et cette phase 1 qui va nous permettre de livrer à moyen terme, environ 140 appartements. Je rappelle – on l'a déjà dit – que c'est un des trois grands programmes sur lequel on compte pour résorber cette tension actuelle du logement sur laquelle on a, enfin, tous envie de travailler dans le même sens et d'une seule voix autour de ce futur grand plan du logement. Pour le Grand Ida, même si on l'a déjà dit, ce soir on veut le redire, il faut mettre en place cette manière de fabriquer, de le construire et la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) semble être la meilleure solution, en accord évidemment avec le Conseil National et parce qu'on est dans des circonstances d'urgence. C'est ce qui nous paraît être aujourd'hui la solution qui permettrait de construire cet immeuble le plus vite possible.

Le cadre de ce projet Grand Ida, on sait que l'on va devoir reloger un certain nombre de personnes qui sont dans les Villa les Platanes, Villa Ferrari. On a déjà discuté avec l'Administrateur des Domaines, on a déjà discuté avec Monsieur le Conseiller, je voudrais que ce soir vous nous confirmiez les mesures que vous êtes en train de prendre pour les résidents puisque le Conseil National, évidemment, se préoccupe du fait que ces personnes-là – je crois que c'est une quarantaine de foyers – soient bien relogées et de façon pérenne en Principauté. Ce sont pour la plupart des Enfants du Pays et c'est important que ce soir ils soient rassurés sur leur situation et surtout que le relogement soit pérenne pour eux.

Et, pouvez-vous nous dire, Madame GRAMAGLIA, où en est l'avancée des études concernant le démarrage de ce projet ? Où en êtes-vous s'il vous plaît ?

M. le Président.- Je prends toutes les interventions sur le Grand Ida.

Monsieur SEYDOUX sur le Grand Ida et ensuite Monsieur ROBINO.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Mon collègue Franck LOBONO a dit une grande partie de ce que je souhaitais dire.

En tous cas, je me félicite, en effet, que la Villa Les Platanes ait été acquise sans passer par une loi d'expropriation. Maintenant qu'on a l'ensemble du foncier pour démarrer cette phase 1, souhaiter à nouveau, en effet, idéalement, qu'on puisse opérer sur la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, ce qui permettrait de pouvoir réaliser cet immeuble dans les temps en termes de qualité, en termes de coût.

Ma question est : pouvez-vous nous en dire plus sur l'échéance du démarrage du chantier, son phasage et la date de livraison des appartements ?

Merci, pour vos réponses.

M. le Président.- Toujours sur le Grand Ida, Monsieur ROBINO et ensuite Madame BOCCONE-PAGES.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Le Grand Ida, cela fait un moment qu'on en parle et je souscris tout à fait aux positions qui ont été exprimées par mes collègues. Il est temps de commencer, il faut gagner le maximum de temps maintenant, on en a suffisamment perdu.

Le Grand Ida c'est un projet ambitieux parce qu'effectivement, cela va nous permettre très rapidement de disposer de 140 logements si on attaque la phase 1 et je sais que c'est une préoccupation qu'on partage tous. Le Grand Ida est aussi l'occasion, on a pu le dire auparavant, de réfléchir à l'avenir, cela sous-entend certainement d'aller un peu plus loin avec, à terme, une restructuration du quartier. C'est un quartier qui est vieillissant, un quartier dans lequel il y a de moins en moins de commerces, où il y a de plus en plus de personnes âgées, qui aimeraient profiter peut-être d'un certain nombre de services dans ce quartier, c'est un quartier aussi où la circulation est difficile, il y a de plus en plus d'immeubles de grande taille, avec de plus en plus de circulation et des rues qui restent assez contraintes.

Moi, je crois que sans remettre du tout en question la nécessité d'emblée de construire cette phase 1, il faut peut-être penser aux aménagements futurs, prévoir lorsque l'on dévoiera les voies de circulation, les gaines techniques, toutes les installations en infrastructures, afin de pouvoir dans un deuxième ou un troisième temps, évoluer sur un projet plus large, comme cela avait pu être évoqué par le passé.

La priorité, tout de suite, évidemment, la phase 1, et puis derrière, réfléchir aux possibilités pour offrir un remembrement plus large, notamment lorsqu'on pense à la nécessité, à terme, de rénover les immeubles domaniaux de première génération, si on doit trouver un jour des solutions pour faire des opérations tiroirs, re-déménager les personnes qui habitent dans les immeubles de première génération.

Peut-être qu'on a des opportunités et peut-être qu'on peut en tirer des enseignements pour d'autres quartiers, comme le quartier des Fleurs ou de l'Annonciade qui, s'ils étaient traités de la même façon, nous permettraient, sur un territoire qu'on ne pourra pas étendre indéfiniment, de gagner, effectivement, du volume d'habitation.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

Nous écoutons à présent sur le Grand Ida, la Vice-Présidente.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Président, je vous remercie.

Je voudrais intervenir sur la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Effectivement, notre Rapporteur de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur SEYDOUX, l'a précisé dans son rapport. En ce qui me concerne je souhaite rappeler quelques faits : avec mes Collègues, Conseillers Nationaux, qui étaient dans votre majorité, Monsieur le Président, en 2003 et 2008, Gouvernement et Conseil National avaient opté pour la méthode de la maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD), qui avait permis de livrer les immeubles dans les délais, avec une qualité correspondant aux attentes et avec des coûts contenus.

Cette méthode, nous en sommes la preuve, elle fonctionne. Nous l'avons vécue, c'est la raison pour laquelle nous demandons au Gouvernement de l'appliquer pour les prochaines constructions de logements domaniaux.

Nous demandons sa mise en œuvre pour les opérations du Grand Ida, de Testimonio II bis, et les prochaines constructions domaniales.

Certes, la livraison se fera dans des délais contenus mais également la qualité sera là, nous en sommes persuadés. Alors peut-être, que le coût sera un peu supérieur à celui fixé au départ, mais par la suite on s'y retrouvera, non seulement lorsque la livraison sera effectuée, mais aussi parce qu'il n'y aura certainement pas de travaux à refaire.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame BOCCHONE-PAGES.

On va écouter le Gouvernement suite à vos interventions sur le Grand Ida et sur la Maîtrise d’Ouvrage Déléguée (MOD), avant de continuer.

Nous écoutons Madame GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l’Équipement, de l’Environnement et de l’Urbanisme.-* Concernant les questions des délais, vous avez demandé quand allaient commencer les travaux du Grand Ida, ceux de la phase 1 qui est la plus génératrice de logements puisqu’il y aurait 46 logements à vider, pour un gain de logements de 140, en tout. Donc une centaine de logements, c’est vraiment la phase la plus importante.

Il faut savoir que l’étude de la phase 1 est conditionnée à l’étude technique du socle, je vous en avais parlé – Monsieur ROBINO, hoche la tête qui prend un certain temps. Pour les délais je ne peux pas vous répondre avec précision, mais ce que je peux vous dire c’est qu’au premier trimestre 2019, nous allons désigner un maître d’œuvre – puisque la Villa du FAR sera complètement démenagée – afin de pouvoir disposer d’un avant-projet au troisième trimestre 2019.

Ensuite, on verra si on reste en Maîtrise d’Ouvrage Déléguée, sachant que pour tout ce qui est en MOD, il est très difficile, voire carrément impossible, de faire des changements de programme. Lorsqu’on construit un immeuble simple, la maîtrise d’ouvrage déléguée est une bonne solution, effectivement, lorsque l’on part sur des immeubles ou des ouvrages très complexes, très techniques tels que la phase 1 avec le socle, avec le dévoiement des réseaux, c’est beaucoup plus compliqué et je ne suis pas persuadé que ce soit la meilleure solution, mais rien n’est arrêté à ce jour.

Donc, si on reste en maîtrise d’ouvrage publique avec peut-être une hypothèse d’entreprise générale qui nous laisserait, tout en ayant la maîtrise du dévoiement des réseaux, des schémas de circulation différents, etc... cela nous permettrait de travailler plus rapidement, c’est ce qui s’est passé pour l’Engelin. Le dossier de consultation des entreprises pourrait être réalisé environ au deuxième trimestre 2020, avec une désignation des entreprises au quatrième trimestre 2020 pour des travaux de la phase 1 compris entre 2021 et 2025. Donc une livraison environ en

2025.

Mais il faut affiner tout cela car ce sont des estimations à la louche. Se précipiter sur un enjeu aussi important que la restructuration d’un quartier, avec un schéma de circulation intégral à revoir, n’est pas raisonnable, mais pour l’instant rien n’est arrêté. Pour autant, ce qui est sûr, c’est que le maître d’œuvre va être désigné au tout début de l’année prochaine.

M. le Président.- Alors là non, cela ne peut pas passer pour le Conseil National. Depuis lundi, nous sommes en désaccord profond car il est inacceptable, pour le Conseil National, d’imaginer qu’on livre les 140 appartements du Grand Ida en 2025. C’est inimaginable ! Donc, on revient toujours à la même question, une opération conduite par le Service des Travaux Publics, c’est 6 ou 7 ans, une opération conduite par des opérateurs privés compétents et sélectionnés pour leur expérience et leur qualité professionnelle, c’est 3 ou 4 ans pour la réaliser. Là, je reconnais que c’est plutôt 4 ans parce qu’effectivement, il y a une complexité au départ. Mais voilà, lorsqu’on parle avec des opérateurs privés, ils nous disent qu’ils sont capables de commencer les travaux en faisant les études en parallèle, alors que vous, le Gouvernement, avec les services publics, vous allez mettre un an au préalable pour les réaliser. Donc, déjà vous perdez un an au départ. Et de surcroît, on le sait bien, la réalisation en MOD va ensuite plus vite. Moi, je ne suis pas un expert, mais j’ai un peu d’expérience, j’étais Président du Conseil National, j’ai eu exactement les mêmes problèmes avec le Gouvernement en 2003, j’ai entendu exactement les mêmes arguments. A l’époque, on construisait, avant que nous soyons élus en 2003, des immeubles pour les Monégasques en 6 ou 7 années, en maîtrise d’ouvrage publique. Nous sommes arrivés, on a convaincu le Gouvernement et cela s’est passé en 3 ou 4 ans. On se félicite encore aujourd’hui de ces opérations, parce que les immeubles qui ont été achevés en 2006, 2007, 2008, ont été commencés en 2003, et tous les Monégasques qui y logent sont toujours heureux d’y habiter. Ils ont trouvé la qualité et la durabilité de la qualité qu’on pouvait espérer.

Donc, non, cela ne va pas...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l’Équipement, de l’Environnement et de l’Urbanisme.-* ... Vous avez raison, Monsieur le Président, mais là on ne parle

pas de ne construire que des immeubles domaniaux. On parle de restructurer un quartier, de modifier complètement cette rue Plati qui est très étroite, sinueuse et en pente, de rendre tout à plat, ce n'est pas du tout pareil. Lorsque je vous ai présenté l'étude d'urbaniste du cabinet d'architectes, il y avait des rues qui étaient suspendues, il y avait tout un système hyper complexe qui ne se résume pas à juste construire un immeuble sur une parcelle de terrain.

De toute façon, les travaux préparatoires vont commencer en tout début d'année, pour cela on va tout faire concomitamment pour gagner un maximum de temps, mais il y a des locataires – pour cela je laisserai Monsieur CASTELLINI parler – et il faudrait d'abord qu'ils soient vides, ce qui n'est pas le cas pour l'instant. Avec la meilleure volonté du monde, je ne pourrai les démolir qu'en début d'année, une fois qu'il y aura plus de vision sur ce schéma qui est presque terminé, on vous l'a présenté. Toutefois, il faut maintenant voir où sont exactement les réseaux, quels réseaux doivent être déviés, enfin tout cela ne se fait pas comme ça. On va essayer de faire le plus rapidement possible.

M. le Président.- Non, mais là, il y a un vrai problème, Monsieur le Ministre d'Etat, cela remet complètement en cause le vote du budget. Moi je vous le dis, cela ne va pas du tout, les opérateurs privés nous les connaissons, ce sont les mêmes, ils sont à Monaco depuis des décennies, ils sont tous venus voir le Conseil National et ils ont tous dit qu'ils étaient capables de livrer en 4 ans l'opération Grand Ida. Donc on ne peut pas accepter qu'on le fasse en 6 ans ou 7 ans avec les Travaux Publics, c'est inacceptable.

Alors, on fait un appel d'offres, on met en concurrence les entreprises compétentes de la Principauté, celles qui ont fonctionné, il n'y en a pas 50, tout le monde les connaît à Monaco, elles ont fait leurs preuves et elles réalisent en 4 ans, 140 logements de qualité pour nos compatriotes. Je rappelle qu'il s'agit quand même de 140 appartements, on ne vous parle pas des phases 2 et 3, on ne vous demande pas de remodeler tout le quartier de la Condamine, on vous parle de détruire 4 ou 5 petites maisons pour faire 140 appartements. 140 appartements, c'est l'équivalent d'un immeuble, d'un grand immeuble, on ne veut pas remodeler le quartier jusqu'au boulevard du Jardin Exotique... Le serpent de mer d'un immense Ida, nous le réaliserons peut-être un jour, dans 20 ans, on verra. Aujourd'hui, faites-nous 140 appartements pour 140 familles, les Monégasques ont besoin d'être

logés maintenant.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui mais si on reconstruit les 140 appartements sans réfléchir, ce qu'on nous reproche d'ailleurs souvent sur le long terme, cela pourra poser problème si d'ici plusieurs années on veut restructurer tout le quartier, parce que derrière il y a les Cèdres, les Mélèzes...

M. le Président.- ...Mais cela fait 10 ans que vous parlez de l'immense Ida ! J'ai assisté à des séances où il y avait des élucubrations sur quelque chose qui, peut-être, se fera ou pas dans 30 ans ou dans 40 ans. Aujourd'hui, vous ne pouvez pas me dire que vous découvrirez le problème de la circulation, cela fait 10 que les Travaux Publics réfléchissent au Grand Ida, à l'immense Ida...que de temps perdu.

M. Franck LOBONO.-... Moi, ce soir, je suis stupéfait. Ce que j'entends là, ce n'est absolument pas ce vers quoi on allait depuis quelques jours. Depuis quelques jours, il s'agissait de livrer un immeuble de 140 appartements, le plus vite possible, et là, ce soir, sur le siège, vous nous reparlez de votre programme d'urbanisme, qu'on peut comprendre, mais ce n'est pas la solution et ce n'est pas cela qui va résoudre la situation du logement des Monégasques et des un peu plus de 400 foyers qui attendent aujourd'hui.

Si on met 7 ans, cela veut dire qu'on est tous d'accord sur un chiffre, 100 demandes supplémentaires par an, ce qui veut dire qu'on va cumuler de nouveau 700 demandes de plus. Donc, si vous nous dites que le Grand Ida ne peut pas être livré avant 7 ans, dans ce cas-là je vous dis, le Grand Ida, ce n'est pas la solution. Il faut nous sortir un autre immeuble ailleurs pour l'équivalent.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.-* Mais c'est aussi ce vers quoi on s'oriente. Premièrement, je peux le dire, votre chiffre de 100 demandes supplémentaires par an est faux, il est faux...

M. Franck LOBONO.- ... Vous l'aviez confirmé en Commission Plénière d'Étude, au mois de juin.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-*

Ministre des Finances et de l'Economie.- Non, je ne l'ai jamais confirmé, jamais. Je me suis toujours bien gardé de le faire. Maintenant, vous l'avancez ce soir en Séance Publique, je suis obligé de vous dire qu'il est faux, il est entièrement faux, parce que sinon, on laisse croire aux personnes qui nous écoutent que chaque fois que l'on livre 100 appartements, on peut tout juste satisfaire la demande et que dans les commissions que l'on va réaliser l'année prochaine où on attribuera 90 appartements au début de l'année et 90 à la fin de l'année, donc 180, on aura eu par effet mécanique sur l'année 2018, 2019 et ainsi de suite, 100 demandes supplémentaires. Ce chiffre est faux ! Le nombre de demandes est relativement stable, certes il croît, il y a eu plus de demandes enregistrées pour la commission qui aura lieu en janvier que celle qui a eu lieu en début d'année, mais il n'y en a pas 100 de plus à chaque fois.

On pourrait rentrer dans le détail aussi des demandes qui sont effectuées pour la première fois, et je ne suis pas là pour décider si elles sont légitimes ou pas, elles sont tout aussi légitimes que les autres, mais ce sont des demandes effectuées pour la première fois. Il y a des personnes qui, là aussi, tout à fait légitimement, souhaitent changer d'appartement mais sont dans leur besoin normal ou resteraient dans leur besoin normal, etc... On sait tous, vous comme moi, que si l'on regarde les chiffres de manière un peu plus fine, on obtient un nombre de demandes non satisfaites inférieur, bien inférieur aux 250 etc... que mécaniquement ou mathématiquement on obtient en enlevant le nombre d'appartements proposés au nombre de demandes effectuées et on n'a, en tous cas, pas 100 demandes mécaniques de plus par an...

M. le Président.- ... Je m'inscris en faux contre cette déclaration. J'en veux pour preuve l'expérience que j'ai de la politique du logement en Principauté. Il y a 100 naissances par an en moyenne de Monégasques, déjà ça fait 100 personnes qui, un jour, à 20 ans, 22 ans ou 25 ans, demanderont un appartement. Chaque année c'est 100. Ensuite il y a des mariages, il y en a des dizaines et des dizaines qui se terminent par des divorces et lorsqu'il y a divorce, aujourd'hui en tous cas, avec les règles d'aujourd'hui, au bout de dix ans vous avez deux Monégasques, donc, vous avez besoin de deux appartements et, moi je vous le dis, chaque fois que le Gouvernement a tenu ce raisonnement et qu'il l'a appliqué, c'est-à-dire qu'il a construit à peine 50 appartements neufs par an, eh bien on est arrivé à augmenter la pénurie, l'écart entre l'offre et la demande. Et nous y sommes. C'est

ce type de raisonnement de M. CASTELLINI, qui a conduit à ce que nous vivons aujourd'hui, c'est-à-dire 400 demandes de familles monégasques, pour 90 appartements disponibles. Donc je m'inscris en faux contre sa déclaration.

Si vous ne construisez pas 100 appartements par an, vous n'aurez plus le Conseil National avec vous. Alors, certains trouvaient que les débats étaient très sereins, peut-être trop, eh bien nous y sommes, ils vont être servis. Je vous le dis, si vous raisonnez comme cela, c'est-à-dire que si vous êtes en train de nous dire que ce pour quoi nous avons été élus, ce qui est démontré depuis des décennies, c'est-à-dire que le logement des Monégasques est une priorité, vous le dites tout le temps dans vos discours, et vous nous dites ce soir que, premièrement on va prendre 5, 6 ou 7 ans pour faire le Grand Ida pour 140 appartements, que de toute manière il ne faut pas construire 100 appartements neufs par an, parce que ce n'est pas nécessaire, eh bien on se retrouve en janvier parce que nous, ce budget, on ne le vote pas ou on vote contre et on se retrouve en janvier, lorsque vous aurez des solutions satisfaisantes.

Là, franchement, vous touchez à l'essentiel. Nous sommes ici pour que dans les années qui viennent, les Monégasques, de nouveau, soient bien logés dans leur pays. Nous sommes élus pour cela. Les Monégasques sont derrière nous sur ce sujet.

Donc, ne nous provoquez pas, Monsieur CASTELLINI...

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.*-...Mais je ne vous provoque pas.

M. le Président.- Oui, vous nous provoquez par des théories fumeuses et Madame GRAMAGLIA, par sa volonté d'avoir recours à des procédures techniques publiques, qui ont démontré qu'elles ne répondent pas aux urgences dont on a besoin.

J'espère que le Ministre d'Etat va prendre une position positive.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.*- Peut-être, simplement avant qu'il fasse une synthèse positive, on regardera les chiffres ensemble comme on le fait à chaque fois lors de chacune des commissions. Je ne vous dis pas qu'il n'y a pas pénurie, là-dessus nous sommes tous d'accord, et c'est aussi pour cela que

nous réfléchissons à court, moyen et long termes, pour satisfaire les demandes. La seule chose que je disais au niveau de la réflexion de Monsieur LOBONO, c'est que mathématiquement on n'a pas une pénurie qui serait aujourd'hui de « X » logements et simplement une pénurie qui serait, dans 4 ou 5 ans mécaniquement, de 400 ou de 500 logements de plus. C'est la seule chose que je disais. Et par ailleurs, on va, bien évidemment, et c'était le sens de nos débats jusqu'à présent, proposer d'autres pistes, on les a évoquées, d'autres opérations, que ce soit des opérations de grande taille comme Testimonio II, II Bis, III, quel que soit le nom qu'on leur donne et d'autres opérations intermédiaires mais de taille significative en Principauté, qui nous permettront de réaliser ici 40, ici 60, ici 80 logements.

Donc, tous les moyens seront mis en œuvre pour que cette pénurie soit résorbée. Je ne m'exprimerai pas sur les délais parce que je ne suis pas compétent pour le faire et peut-être que le Ministre souhaitera, en effet, synthétiser ces débats de ce point de vue également. Je ne disais rien d'autre que cette vision purement mathématique ne correspond pas à la réalité des chiffres, commission après commission. Cela fait 6 ans que je suis à ce poste, j'ai une à deux commissions par an, avec parfois des logements livrés de manière plus nombreuse que 100, parfois livrés de manière moins nombreuse que 100. On n'a pas cette accélération, de manière aussi mathématique et mécanique que vous l'avez décrite, je ne dis rien d'autre et je ne dis pas qu'il ne faut pas résorber la pénurie et qu'on ne doit pas tout mettre en œuvre pour le faire.

M. Franck LOBONO.- Je ne dis pas que vous avez dit cela, mais quand même, vous êtes en train de nous faire une démonstration pour affirmer qu'il n'y a pas 100 demandes supplémentaires par an. Une fois l'Engelin livré, je crois, de mémoire, qu'on avait entre 250 et 300 demandes non satisfaites, me semble-t-il. Aujourd'hui, dans le cadre de la commission qui arrive en janvier, 440 dossiers et vous avez dit environ 400 qui seront considérés comme complets et légitimes. Je passe de 250 à 400 en moins d'un an. Donc, vous avez raison, ce n'est pas 100, c'est peut-être 150 !

M. le Président.- Mais oui, c'est 150 ! Conclusion, nous en sommes là, c'est-à-dire nous en sommes à la pénurie que vous connaissez parce que, justement, ces 5 dernières années, c'est le raisonnement de Monsieur CASTELLINI qui a été appliqué. Regardez

le résultat ! Donc, on n'est pas là pour que cela continue. Franchement, si même sur un sujet pareil les Monégasques ne sont pas entendus, moi je vous le dis, on se revoit en janvier, parce que le budget, vous ne l'aurez pas le 19 décembre, ce n'est même pas la peine, on va voter contre. Nous, il nous faut des solutions, on a été élus pour ça, on peut les avoir, elles sont à notre portée, il ne faut pas ce soir que vous mettiez le feu parce que vous serez responsables d'une crise politique, si vous partez sur ce chemin. Nous, on n'est pas là pour ça. Nous, nous sommes là pour que les Monégasques soient bien logés dans leur pays, dans les délais les meilleurs, dans des immeubles de qualité. On a les solutions, c'est à notre portée, il faut juste la volonté politique du Gouvernement. Un Gouvernement qui nous dit pourtant, depuis 10 mois, qu'il partage la même volonté que nous ! « La priorité du logement, ce n'est pas vous qui nous l'avez apprise en février dites-vous, mais non... nous aussi, au Gouvernement, on pense la même chose depuis toujours, le logement c'est la priorité absolue du Gouvernement... dites vous... » alors je dis aux Monégasques, regardez, écoutez, faites vous une opinion à partir des échanges qu'on vient d'avoir.

On ne juge pas les hommes politiques sur les discours, on les juge sur leurs actes.

M. le Ministre d'Etat.- Voilà, c'est ce que j'allais vous proposer.

Reprenons un peu de sérénité sur le dossier, il ne faudrait pas faire d'Ida le point de rupture. Ida c'est particulièrement complexe, comme l'a expliqué Madame GRAMAGLIA. On doit pouvoir faire mieux, parce que la complexité d'Ida et il faut y être sensible, c'est qu'on travaille sur une base d'urbaniste et ce qu'on va faire avec Ida demain matin ou après demain matin parce qu'il y a quand même 36 familles à reloger donc il faut quand même qu'elles sortent, ces familles, on les reloge mais on ne peut pas, évidemment, détruire l'immeuble avant de les avoir relogées. Mais ce qu'on veut faire avec vous s'agissant d'Ida, c'est quelque chose qui puisse s'inscrire dans la durée. Je suis intuitivement convaincu qu'on peut gagner du temps. Le travail méthodologique qu'on essaie de faire et je ne voudrais pas qu'on retombe dans le syndrome, si vous me permettez, « Thomas BREZZO », on n'est pas du tout dans un syndrome où il faut absolument faire. Ce qu'on essaie de faire, c'est exactement comme vous, répondre à une urgence, et Ida, c'est certainement parmi les dossiers qu'on peut traiter dans cette mandature, c'est un

dossier qui doit être traité et il le sera.

Donc, ne faisons pas d'Ida un point de rupture.

Deuxièmement, nous partageons l'idée que le logement est une priorité absolue pour vous, comme pour le Gouvernement et comme pour le Prince Souverain, parce qu'effectivement, les Monégasques doivent pouvoir – et j'ai déjà eu l'occasion de le dire – vivre dans leur pays dans des conditions satisfaisantes. Pour cela, nous sommes d'accord. J'allais dire, pour reprendre l'expression du Président, ne mettons pas le feu. Il n'est pas question de vous dire qu'on ne va pas le faire ou qu'on ne va pas le faire non plus dans les 3 mois. Je peux vous apporter, on le fera avec Madame GRAMAGLIA, un tableau méthodologique sur ce qu'il y a à faire avant de commencer. On a nous aussi consulté un certain nombre d'opérateurs qui nous disent qu'on peut faire cette opération en 4 ans...

M. le Président.- ... Voilà !

M. le Ministre d'Etat.- On les connaît, et on s'est rapproché d'eux... Docteur, s'il vous plaît, évidemment qu'on les regarde, on n'est pas en train de vous dire qu'on ne les regarde pas. Mais nous, nous souhaitons faire travailler des fonctionnaires et pas des opérateurs privés. Mais non, ce n'est pas du tout ce que Madame GRAMAGLIA explique, ce qu'on vous dit c'est que dans l'état actuel du dossier, il y a un certain nombre de contraintes qui allongent les délais. Ce qu'on vous dit aussi c'est que ces délais, on y travaille, pour les réduire, mais on doit pouvoir les réduire dans des conditions qui permettent d'obtenir un résultat satisfaisant. L'idée que nous partageons c'est d'avoir le début d'Ida dans des conditions satisfaisantes et ces conditions satisfaisantes, pour l'instant, elles méritent d'être encore un peu affinées.

Moi, pour reprendre l'expression du Président, je ne voudrais pas « qu'on mette le feu » et qu'on se dise « on ne va pas voter le budget parce qu'on ne va pas avoir le Grand Ida avant 2025 », on n'en est pas là du tout. On est aujourd'hui dans la situation où on regarde comment réduire les délais et ce que Madame GRAMAGLIA vous explique avec la sincérité et l'honnêteté qui la caractérise, c'est qu'aujourd'hui si on faisait comme un fait d'habitude, ce serait 2025. Ce que je vous dis, c'est qu'on peut certainement, sans doute, faire mieux. Comment, on n'en est pas encore complètement sûr. Mais l'idée du Gouvernement, comme celle du Conseil National c'est, évidemment, de faire mieux et on va chercher la façon de faire

mieux.

Pour l'instant, c'est un dossier qui est compliqué, mais comme l'a dit Jean CASTELLINI, ce n'est pas le seul, d'où l'idée, et vous le savez Président parce qu'on en a parlé, d'aller chercher d'autres opérations qui arriveront presque au même résultat et qui nous permettront, tout en continuant à développer Ida, à fournir aux prochaines commissions un nombre d'appartements qui apurera petit à petit ce que vous appelez une pénurie et dont on n'est pas encore complètement sûr puisque, là aussi, je voudrais qu'on ait une discussion sur les chiffres, il ne s'agit pas de prendre parti sur un chiffre ou pas ou de s'arrêter sur un chiffre ou pas, il y a incontestablement une tension sur le logement, vous la partagez, nous la partageons. Comment cela se traduit ? La Direction de l'Habitat du Département des Finances ne nous donne pas exactement les chiffres que vous avez. Nous pouvons en parler. La Direction de l'Habitat suit son travail, mais vous avez peut-être raison, peut-être qu'ils font les mêmes choses depuis 10 ans et, comme disait EINSTEIN, si on répète tout le temps la même chose pour obtenir le même résultat c'est qu'effectivement on n'a pas compris comment cela fonctionnait. Peut-être qu'on n'a pas compris comment cela fonctionnait, mais notre intention, ce n'est certainement pas de se mettre des difficultés dans nos rapports avec vous sur cette question-là, parce que c'est une instruction du Prince et on va la mener jusqu'au bout. On va trouver la façon de faire Ida dans des délais plus courts que ceux qui sont actuellement donnés par les cabinets d'architectes ou par les bureaux d'études. On va la trouver, Madame GRAMAGLIA ne vous dit pas autre chose, elle dit que pour l'instant on n'a pas la formule. Ce que je vous dis, c'est qu'on va trouver la formule et qu'on reviendra vers vous en vous expliquant comment on fera. On a envie autant que vous d'arriver au même résultat que celui que vous souhaitez, c'est-à-dire livrer 140 appartements dans les meilleurs délais possibles. Les Travaux Publics nous disent 6 ans, on nous dit 4 ans. C'est visiblement possible puisqu'il y a des personnes qui prétendent que cela peut se faire en 4 ans... Ce que je n'ai pas encore vu, peut-être que Madame GRAMAGLIA l'a vu, c'est comment ils font pour y arriver ? Et lorsqu'ils viennent vous et nous dire, on peut le faire en 4 ans, on va expertiser si ça semble vraiment réalisable en 4 ans, je vous assure que nous ne sommes pas dogmatiques, il y aura une MOD, sans aucune difficulté. Il y aura une MOD à un opérateur privé qui est capable de s'engager sur un coût, sur des délais et sur une livraison dans des conditions parfaites de tout ce qui correspond à nos normes de logements domaniaux.

M. le Président.- Vous êtes très nombreux à lever la main, mais moi je voudrais vous dire d'abord que sur ce sujet essentiel, nous recevons tous les jours, ici, au Conseil National, des Monégasques, des foyers de Monégasques, qui viennent nous présenter leurs difficultés de logement. Ils s'adressent d'abord à leurs élus, c'est normal, on est en première ligne, donc peut-être qu'on vit cela avec un peu plus de passion parce que nous, ce sont des familles, ce sont des vies, ce sont des difficultés au quotidien que nous vivons avec nos compatriotes qui viennent nous présenter leur situation.

Je peux vous dire que tous les jours, on reçoit un foyer ou deux, dont par exemple un jeune homme de 25 ans logé chez ses parents, qui n'a toujours pas d'appartement domanial, des couples avec un enfant dans des 2 pièces, avec 2 enfants dans des 3 pièces, des compatriotes qui sont dans des conditions très difficiles dans le secteur protégé, dans des appartements qui ne sont pas dignes de la Principauté. Pour autant, il y a des appartements qui sont rénovés, lorsqu'ils appartiennent à l'Etat, et cela il faut en remercier le Gouvernement, parce que lorsque l'Etat achète, préempte un appartement, il rénove et il reloue un appartement de qualité, mais ce n'est pas le cas, loin de là, de la majorité des appartements du secteur protégé, qui présentent souvent des conditions qui ne sont pas dignes du confort et de la modernité qu'on peut espérer à Monaco. Nous, nous vivons cela tous les jours à travers des Monégasques. Un autre exemple : un père monégasque divorcé est venu hier, qui habite à Sospel, il n'a pas d'appartement à Monaco et il est obligé de partir à des heures impossibles lorsqu'il a son fils en week-end, un week-end sur deux, parce qu'il part de Sospel le lundi matin pour l'amener à l'école à Monaco. Ce sont des cas comme celui-là, derrière ce dossier du logement, ce sont des êtres humains, ce sont des femmes, ce sont des hommes, ce sont des enfants dont on vous parle ce soir.

Monsieur CASTELLINI l'a dit de manière très franche en séance privée, le relogement des locataires actuels pour l'opération Grand Ida, ne pose pas de problème. Il y a peut-être 25 ou 30 familles d'enfants du pays, essentiellement dans le secteur protégé, Monsieur CASTELLINI l'a dit de manière objective, nous avons des appartements appartenant à l'Etat dans le secteur protégé, on peut les mobiliser avec ceux qui sont en location sur le marché du secteur protégé privé. Ce n'est pas un grand souci en quelques mois de reloger cette trentaine de familles. Donc, ce n'est pas cela le problème. Il faut quand

même qu'on se parle franchement. Nous sommes conciliants depuis la première séance de ce débat, lundi soir, mais quand même à un moment il faut dire les choses : cela fait 10 ans que le Gouvernement réfléchit à l'urbanisation du Grand Ida, 10 ans. Mais qu'est-ce qu'ont fait les Services ? Vous découvrez aujourd'hui qu'il faut faire une route et qu'il faut faire l'urbanisation du bas du quartier ? Pourquoi commencez-vous à réfléchir maintenant, alors que cela fait des années et des années que ce projet est préparé, discuté ? De toute manière, même si vous avez hésité à décider de la phase 1, phase 2, phase 3, il fallait bien faire la phase 1 puisque, dans toutes les hypothèses, il fallait quand même faire cette première partie d'Ida. Comment est-il possible que les Services Publics n'aient pas commencé à réfléchir à l'urbanisation, à l'organisation de la route et des flux sur cette route et dans ce quartier ? C'est impensable...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Ce n'est pas ce que j'ai dit, Monsieur le Président, puisqu'on vous a présenté le système...

M. le Président.-... Alors pourquoi vous avez besoin d'un an encore ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Parce qu'il faut faire des sondages, il faut préparer le dossier de consultation des entreprises, voir où sont exactement les réseaux, et ce n'est pas aussi facile.... Si on peut faire une MOD en 3 ans, je suis la plus heureuse. Je n'ai pas le travail à faire, je n'ai pas les chantiers à suivre, je n'ai pas la mauvaise humeur du Conseil National. Pour moi, ce n'est que du bonheur de faire une MOD, de claquer des doigts et d'avoir tous les immeubles, mon schéma de circulation, mes réseaux... tout cela en 3 ans, mais je vais croire au Père Noël ! Nous sommes en décembre, merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Vous allez être surprise parce que j'ai entendu – ce n'était pas vous qui étiez Conseiller pour l'Équipement en 2003, c'est un de vos collègues actuels, Monsieur TONELLI – j'ai entendu exactement le même raisonnement. En 2003, on faisait des immeubles domaniaux en 6 ou

7 ans, et lorsque le nouveau Conseil National que je présidais a dit au Gouvernement qu'on avait vu des opérateurs qui s'engageaient à faire des immeubles en 3 ans, 3 ½ ans, 4 ans au maximum, il a ri... Le Conseil National a demandé de faire un appel d'offres auprès des opérateurs de la Principauté, des entrepreneurs compétents, bien sûr, seulement les entrepreneurs qui ont fait leurs preuves, qui ont les moyens techniques et les personnels, et on leur met des pénalités s'ils ne respectent pas les délais promis, « chiche », on leur dit que s'ils ne tiennent pas les délais on leur prend 50 % de pénalité par an ou 10 % par mois... eh bien, ils ont livré dans les délais qu'ils avaient annoncés et avec de la qualité et ce n'est pas ceux qui habitent le Magellan, par exemple, qui s'en plaignent aujourd'hui. C'est un immeuble remarquable, comme d'ailleurs ont été très bien réalisés, Athéna, dans ces années-là, ou l'aménagement des délaissés.

Donc, moi je vous dis, on fait un appel d'offres restreint auprès des opérateurs de la Principauté qui ont fait leurs preuves par le passé, ils s'engagent à 4 ans tout compris, Madame le Conseiller, 4 ans tout compris, vos études, l'urbanisme, la réalisation des immeubles et vous leur mettez des pénalités énormes à partir du premier jour qui dépasse les 4 ans et nous, nous sommes satisfaits parce qu'on aura des immeubles de qualité et 140 appartements livrés dans 4 ans.

M. le Ministre d'Etat.- Président, je n'ai aucune difficulté à m'engager là-dessus. Il y a un proverbe chinois que j'aime bien qui dit « peu importe la couleur du chat, qu'il soit noir ou gris, pourvu qu'il attrape une souris »...

M. le Président.- ... C'est une phrase de Deng XIAOPING, à l'époque premier Ministre de la Chine.

M. le Ministre d'Etat.- Grand premier Ministre de la Chine, absolument.

M. le Président.- Oui, c'est lui qui a utilisé cette phrase.

M. le Ministre d'Etat.- Le Gouvernement est exactement dans la même position. Je m'engage à trois choses, en fait.

La première, c'est consulter les opérateurs, avec

Madame GRAMAGLIA et Monsieur CASTELLINI, sur leur capacité à faire Ida en 4 ans. S'ils nous expliquent comment et si sous le contrôle des bureaux d'études compétents, des Services de Madame GRAMAGLIA, on arrive à cela, on n'a aucune difficulté et, comme Madame GRAMAGLIA le dit, on sera tous très heureux de faire une MOD pour le Grand Ida.

Deuxièmement chose, on a absolument besoin d'une discussion ensemble sur la réalité de la pénurie de logements ou de la tension dans le secteur du logement. Donc, je m'engage à ce que l'on fasse, à la rentrée, chiffres à l'appui, un point sur la situation réelle. Est-ce que c'est 50, 100, 150, logements nécessaires tous les ans ? Cela mérite vraiment qu'on regarde ensemble et qu'on ne se jette pas des chiffres à la figure mais qu'on partage les données statistiques, exactement comme on a partagé avec sobriété la lecture qu'on pouvait faire de la baisse du PIB, l'année dernier ou cette année en 2018.

Ensuite, troisième point, et vous le savez parce que nous en avons déjà parlé, le Gouvernement regarde avec vous toutes les opérations intermédiaires possibles et lorsque je parle de toutes, vous savez comme moi qu'il y en a deux ou trois dont on n'a encore jamais parlé qui nous ont été apportées précisément par les opérateurs et pour bien que l'on comprenne, comme le dit Deng XIAOPING, on va vraiment les regarder et on va les regarder quelle que soit la couleur de la souris ou du chat qui courra après la souris.

Donc, je voudrais qu'on reprenne de la sérénité sur ce dossier-là parce qu'il ne peut nous opposer. Nous avons le même objectif politique que vous. On a juste besoin – parce qu'encore une fois, c'est nous qui prenons la responsabilité de faire ce à quoi on s'engage – que ce soit fait dans les meilleures conditions possibles. Mais, on va le faire.

Ces trois engagements, Monsieur le Président, je peux vous dire que le Gouvernement les tiendra.

On regardera comment font les opérateurs, on a une discussion sur l'habitat et le chiffre réel de la pénurie ou de la tension sur le secteur du logement et on vous propose en début d'année, dans le cadre du grand plan annoncé par le Souverain, des opérations qui sont très clairement possibles dans le temps de votre mandature.

Voilà les trois engagements auxquels je peux souscrire ce soir.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Si je peux

simplement, Monsieur le Ministre, ajouter un mot puisque vous évoquez, en effet, ce plan que nous a demandé le Souverain et sur lequel on reviendra plus en détail dans les prochaines semaines, les hypothèses de départ et, en effet, c'est lié à un point que le Ministre d'Etat a déjà évoqué à plusieurs reprises, la réflexion sur la démographie et, en effet, le nombre de concitoyens, la croissance de ce nombre. Les chiffres ne sont pas significativement différents de ceux que vous évoquez, Monsieur LOBONO, je ne conteste pas les 80 à 100 supplémentaires. Tout ce que je disais et cela ne doit pas nous amener à ne pas être d'accord ce soir, c'est que cela ne se matérialise pas de manière aussi automatique et mathématique que ce que l'on aurait pu croire en écoutant votre intervention liminaire. Pour le reste, une fois encore, la base de départ de ce plan à court, moyen et long termes, c'est bien de l'ordre de 80 à 100 demandes, ou 100 logements de plus par an à mettre à disposition des compatriotes.

Donc, le constat sur le court, le moyen et le long terme, il est partagé. C'est la demande que nous avons et c'est celle à laquelle nous allons chercher à répondre avec vous dans les semaines qui viennent et sur le plus long terme, bien évidemment, compte tenu que c'est ce que le Souverain nous demande.

M. Franck LOBONO.- Juste un mot, je reviens quand même sur le nombre entre l'après Engelin et la commission qu'on étudiera le 22 janvier prochain. La différence de chiffre elle est là, personne ne l'invente, ni vous ni moi...

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* ... Elle ne sera pas celle que vous évoquez ce soir, on y reviendra.

M. Franck LOBONO.- Là, en l'occurrence, elle est de plus de 100 ! C'est une réalité.

M. le Président.- On est sur un sujet majeur. Moi, j'entends Monsieur le Ministre d'Etat qui parle au nom du Gouvernement, mais le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme nous annonce 6 ans tout à l'heure, il y a 15 minutes, il nous annonce 6 ans pour faire le Grand Ida, parce qu'ils font des études préliminaires avec les Travaux Publics. Excusez-nous, mais nous c'est sur cela qu'on a réagi.

Je ferai ma synthèse lorsque je vous aurai tous entendus, parce que vous êtes nombreux et c'est bien normal, sur un sujet essentiel pour les compatriotes, à vouloir vous exprimer ce soir.

Madame GRAMAGLIA, je vous en prie, mais ensuite il faudra écouter les élus aussi, ils sont là pour ça.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je voulais juste faire une précision concernant les délais, vous avez parlé de 10 ans d'études, mais je voudrais quand même rappeler qu'il y a 10 ans nous devons faire des logements pour les Enfants du Pays sur une seule villa, ce qui n'entendait pas du tout de modifier tout le fonctionnement, la circulation et le socle du quartier. Donc, nous sommes restés plusieurs années là-dessus. Il y a eu un changement de programme, c'est ce que je vous disais. La difficulté des changements de programmes, en général, dans des opérations est que l'on ne peut que déplorer le temps perdu. Toutes les études étaient faites sur l'Ida, sachant qu'on était prêt à lancer l'opération, on avait déjà trouvé l'opérateur, c'était l'entreprise RICHELMI, on était prêt à commencer, et toutes ces années ont donc été perdues, puisqu'au dernier moment le Conseil National a préféré – et on était tout à fait d'accord, il n'y a pas de polémique là-dessus – réfléchir sur une opération avec un schéma plus important, plus grand, et pour faire non pas des logements pour les Enfants du Pays mais pour faire des logements domaniaux.

Ensuite, nous avons entamé des discussions sur, justement, petit Ida, Grand Ida, très Grand Ida, cela a pris encore plusieurs années d'études, des discussions avec le Conseil National, à savoir si on partait sur un petit Ida, sur un Ida plus grand avec la réfection des Cèdres et des Mélèzes. Tout cela a pris beaucoup de temps, car ce sont des études différentes. C'est vrai que d'implanter un seul bâtiment dans un lieu très précis, c'est rapide, mais de refaire tout un quartier, c'est différent.

On avait fait, je le rappelle, 6 ou 7 présentations du projet Ida, il y avait même eu la présentation de M. PASTOR qui n'avait pas la même circonférence, le quartier était plus ou moins élargi. Et, à chaque fois, cela a nécessité des années d'études. Et il y a un an, on a convenu de partir sur le Grand Ida, en perspective future du Très Grand Ida puisque cela avait une incidence sur la construction de l'Ida, phase 1, c'est-à-dire que si on savait que derrière on détruisait les immeubles vieillissants on pouvait transformer les études sur l'Ida phase 1, avec des

immeubles de plus grande hauteur que si on laissait les immeubles derrière. Donc, tout cela fait qu'on n'a pas, depuis 10 ans, « rien fait » puisque ce n'est pas du tout le même programme sur lequel on travaille depuis 10 ans.

Maintenant, je rejoins ce qu'a dit le Ministre d'Etat, si demain on peut faire une MOD pour la Grand Ida et pour aussi le socle, je vote pour.

M. le Président.- Vous êtes tellement nombreux à me demander la parole, vous allez tous l'avoir. Donc, excusez-moi, il y en a un qui commence et un huitième qui termine, je ne peux pas faire autrement.

Dans l'émotion du débat j'ai noté vos noms mais pas forcément l'ordre, de toute façon vous allez tous vous exprimer.

M. ROBINO, me semble-t-il, a levé la main il y a longtemps, mais il y en a d'autres, ne vous inquiétez pas, je donne tous les noms que j'ai comme cela si quelqu'un n'est pas cité, je peux oublier, parce que c'est compliqué de parler, de réfléchir, de regarder à droite, au milieu et à gauche en même temps. Donc, soyez tolérants avec moi s'il vous plaît !

Je vous donne tous les noms que j'ai. M. ROBINO, M. RIT, M. BREZZO, M. SEYDOUX, Mme GIBELLI, Mme AMORATTI-BLANC, Mme DITTLLOT et Mme BOCCONE-PAGES.

Nous écoutons pour l'instant, M. ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Je voudrais revenir sur deux points.

Tout d'abord sur les besoins en appartements. Je ne suis pas d'accord avec vous, les études et les projections faites par l'IMSEE avec les mécanismes des mariages, de transmission de nationalité et la natalité, montrent qu'on sera dans quelques années extrêmement nombreux et on peut supputer que l'augmentation de 100 nouvelles demandes par an est quand même très proche de la réalité et est un minimum. Donc, de ce point de vue-là, je vous encourage à lire les documents de l'IMSEE.

La deuxième chose que je voulais dire c'est, lorsqu'on a été élu en 2013 et la presse s'en faisait l'écho, le projet qui nous a été présenté était un immeuble, la Villa Ida. Il était question d'un seul immeuble où on devait reloger des Enfants du Pays et, effectivement, le Conseil National de l'époque a demandé un projet plus ambitieux. Ça c'est la réalité, elle est vérifiable, c'est dans les procès-verbaux, c'est dans la presse.

Donc, à ce moment-là, on est parti sur, effectivement, différents scénarii, mais clairement où je suis quand même surpris, c'est que si on ne veut faire que la partie basse, j'ose espérer qu'on ait quand même un peu avancé dans le projet et qu'on puisse, dans un délai plus raisonnable, en tous cas plus raisonnable par rapport aux attentes des Monégasques, arriver à construire ces 140 logements. Je crois que ça c'est la voix de la raison.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

Monsieur BREZZO et ensuite Monsieur RIT.

M. Thomas BREZZO.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Avant toute chose je voudrais simplement rassurer Monsieur le Ministre d'Etat, je ne suis pas contagieux, je vais bien, je ne suis pas un syndrome et je ne voudrais pas être à l'origine de tous vos maux ce soir.

M. le Ministre d'Etat.- ...Mais j'aime bien l'idée...

M. Thomas BREZZO.- Moi un peu moins, je vous rassure.

Simplement je suis étonné de constater ce soir que vous découvrez qu'il y a un projet Ida qui se dessine. Le projet Ida, vous êtes venus nous le présenter il y a quelques mois, il nous semblait arrêté, vous ne nous avez présenté qu'un seul projet. Alors, on peut parler d'esthétique, de configuration des appartements, mais il y a au moins une base qui a servi au projet de se développer, qui a dû être arrêtée il y a quand même un certain moment.

Alors, je veux bien qu'on n'ait pas la distribution propre de chaque pièce, de chaque appartement qui compose chaque immeuble, mais quand même, qu'il n'y ait pas eu d'études faites en amont, j'ai l'impression ce soir qu'on découvre un problème d'anticipation de ce projet qui, pourtant, est à l'ordre du jour depuis longtemps.

Mme BOCCONE-PAGES, la Vice-Présidente, et M. ROSE indiquaient qu'on a commencé à en parler entre 2008 et 2009. Le projet a certes évolué, il y a eu plusieurs projets présentés, mais on n'a pas arrêté le projet Grand Ida la semaine passée ou le mois dernier lorsque vous êtes venus nous le présenter.

Donc qu'il y ait des études qui n'aient pas été faites à ce stade, c'est aujourd'hui particulièrement

surprenant et qu'on nous dise qu'on doit perdre encore du temps alors que maintenant on a tous les voyants au vert pour commencer l'opération, je ne pense pas qu'il y ait un opérateur dans le privé qui se retrouve dans cette situation au jour « J » pour pouvoir commencer à démarrer les travaux, de se trouver dans une situation et de dire qu'il faut maintenant commencer les études pour savoir comment je vais faire mon projet.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je vous rappelle que les immeubles sont encore habités, Monsieur BREZZO... c'est peut-être un détail pour vous mais...

M. Thomas BREZZO.- ...Je ne vous dis pas non plus qu'il faut commencer à démolir les immeubles avec les personnes qui habitent dedans, mais quand même.

M. le Président.- Nous écoutons à présent M. RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Ce soir je dois vous avouer une chose, je me suis encore une fois trompé.

Je me suis trompé dans mon allocution de politique générale quand j'ai évoqué la course de lévriers à laquelle j'ai assisté tant et tant de fois avec ce leurre de faux lièvres en forme d'opérations domaniales que l'un après l'autre les Conseillers Nationaux ont suivi, courant derrière ce leurre.

Je me suis trompé parce que, visiblement, enfin heureusement, Monsieur le Ministre, heureusement, Monsieur le Conseiller, vous avez finalement évoqué l'essentiel et cela après ½ heure, c'est-à-dire le plan national pour le logement des Monégasques. Un plan qui a été validé, je crois, dont l'idée au moins a été totalement validée par le Souverain, donc je suppose que Conseil National et Gouvernement vont travailler ensemble.

Ce soir, à nouveau, ces pathétiques affrontements sur des chiffres alors que dans deux mois, trois mois peut-être, il nous faudrait peut-être, une, deux, cinq réunions entre le Conseil National et le Gouvernement, mais on va bien, à un moment, tomber d'accord sur la pierre angulaire de ce futur plan qui est bien d'évaluer de la manière la plus scientifique possible, statistique certes mais scientifique possible,

en tenant compte des facteurs sociaux, divorces, taux de divorces, en tenant compte de la natalité, en tenant compte de toutes les prévisions de l'IMSEE. On est tous d'accord pour dire que l'IMSEE est un institut parfaitement performant. Donc, on va bien arriver à un moment à se mettre d'accord sur ces pierres fondatrices. A partir de là, j'ai peut-être, ce soir, l'audace de dire, une fois de plus je prends le risque, j'ai probablement assisté à la dernière empoignade sur combien d'appartements sont nécessaires chaque année. Chiffre à géométrie variable, on va le voir certainement dans le futur et qui n'ira pas en diminuant.

Le Gouvernement a affirmé une chose – ça c'était vraiment le grand pas en avant – c'est qu'il y avait un problème du logement et qu'il y avait des besoins. D'ailleurs, j'en voudrais pour preuve l'audace, encouragée certes par le Conseil National aussi, mais l'audace dont a fait preuve le Gouvernement et je l'en félicite, dans deux projets de loi, deux projets de loi de déclaration d'utilité publique. Comment est-ce qu'on pourrait déclarer, effectivement, d'utilité publique le fait d'avoir impérativement à construire des logements domaniaux si c'était en fait relativement faux, si les besoins n'étaient pas là ? Donc, on est d'accord sur ce point-là, il ne reste plus qu'à affiner les chiffres, on va bien y arriver... et, c'est pour cela que je trouve un peu « hallucinant », excusez-moi, le terme est peut-être fort, mais de continuer à s'empoigner sur ce thème.

M. le Président.- Alors, moi je vais vous dire, Monsieur RIT, qu'on réfléchisse à ce que l'on va faire dans les quinze ans qui viennent, c'est super, c'est formidable, qu'on se mette d'accord sur une évidence qu'on connaît, parce que vous le savez, le logement c'est empirique, le pays n'a pas changé, la taille du pays n'a pas changé, la croissance des Monégasques, on la connaît, elle est en progression importante par les natalités, par les mariages, par les naturalisations, donc tant mieux si on discute de tout cela et qu'on se mette d'accord pour les 15 prochaines années. Mais, aujourd'hui, le père monégasque divorcé, qui a son fils un week-end sur deux et qui l'amène à des heures impossibles parce qu'il part de Sospel... le couple avec ses deux enfants dans un petit 3 pièces... le compatriote de 26 ans logé chez ses parents... et les Monégasques dans le secteur protégé qui habitent dans des immeubles qui sont à la limite de la taudification : c'est maintenant ! Pour ces personnes-là, notre plan à 15 ans ce n'est pas tellement leur problème. Leur problème aujourd'hui, c'est que leur Conseil National – ils ont voté pour nous pour cela,

peut-être que vos électeurs n'ont pas voté pour la même raison, je n'en sais rien, je ne crois pas, mais enfin c'est vous qui pouvez parler pour vos électeurs – mais moi je parle pour les 60 % des Monégasques qui ont voté pour nous, et je peux vous dire que je vois des compatriotes tous les jours, bien au-delà de ceux qui ont voté pour nous ou qui n'ont pas voté, ou qui ont voté pour les deux autres listes et aujourd'hui ce qu'ils nous demandent, ce n'est pas tellement de parler de ce qu'on va faire en 2025 ou en 2035, c'est d'abord de veiller comme ils nous l'ont demandé et conformément aux pouvoirs que la Constitution monégasque nous confère en votant la loi de budget, et de dire au Gouvernement que c'est non négociable, que c'est maintenant qu'il faut lancer les chantiers, c'est maintenant qu'il faut les faire, avec la méthode qui permet de faire dans les meilleurs délais et de la qualité. Ce n'est pas négociable pour la majorité du Conseil National.

Cela n'enlève rien, on se verra, on discutera de ce que l'on va faire dans les 15 prochaines années, c'est très bien et c'est complémentaire, mais cela ne doit pas nous empêcher de faire ce que nous faisons ce soir, on est là pour ça, nous avons été élus pour ça. Si on n'est pas capables, après une élection à Monaco, de faire changer la politique du logement pour que nos compatriotes soient entendus dans leur besoin, on n'est pas dignes d'être des Conseillers Nationaux. Or, moi je tiens à ce que l'on regarde droit dans les yeux nos compatriotes et moi je le ferai avec vous. Mais d'accord, bien sûr, pour discuter du plan à 15 ans.

Monsieur RIT, je vous en prie.

M. Jacques RIT.- Vous m'avez quelque part, quand même, remis en cause.

Alors, je crois qu'il y a une ambiguïté sur la signification des 15 ans, je parle sous votre contrôle, Monsieur le Ministre d'Etat, ce ne sont pas les besoins qui seront ceux des Monégasques dans 15 ans, c'est dans les 15 années à partir d'aujourd'hui, les besoins en logements domaniaux. Ou est-ce que je me trompe ?

Voilà, alors, à partir de là, effectivement, je crois que vos électeurs et les nôtres qui sont tous les mêmes finalement parce que ce sont des Monégasques, ont bien le même impératif et on est bien d'accord là-dessus, Monsieur le Président, mais ne me faites pas dire ce que je n'ai pas compris, je ne l'ai pas compris comme cela.

M. le Président.- Alors, on ne s'était pas compris, mais le débat que nous avons est pleinement justifié et celui que vous appelez de vos vœux pour le moyen et le long termes est tout autant pleinement justifié, donc, nous sommes d'accord.

Monsieur SEYDOUX.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Le sujet du logement est grave. On cite des chiffres qui sont très importants. Ce ne sont pas 400 familles ou 350 ou 450, ce sont 400 fois 1 famille et, moi, j'ai encore en tête des personnes qui viennent me voir et qui ont, en effet, 26 ou 27 ans et qui me disent qu'ils vivent chez leurs parents avec leur petite amie ou leur femme... Ce n'est pas possible, l'épanouissement personnel n'est pas possible... Ces personnes me disent qu'elles habitent chez leurs parents à Monaco, mais en fait, elles habitent à Nice dans un petit studio et tous les jours, elles font la navette... Donc, il faut se mettre en tête qu'on parle de l'humain. Pour la plupart, nous sommes très bien logés, nous sommes contents, mais toutes les personnes qui font des demandes, ce n'est pas un plaisir de faire une demande, ce sont des personnes pour qui l'épanouissement n'est pas là, donc c'est vraiment un sujet très grave.

Sur le deuxième point, j'y croyais, j'étais positif, je me réjouissais en disant qu'on allait voter ce budget, on avait préparé cette réunion de ce soir par des réunions privées, par des réunions en petit comité, on s'était félicité de la surélévation de Testimonio II, c'est fait, c'est acté, Ida c'est fait, on va faire la MOD, Testimonio II ou II bis, on va faire la MOD, c'est fait, et donc on allait plutôt se poser la question sur une zone foncière et j'avais l'impression qu'on allait plutôt discuter des serres. Donc, vous aviez une opération de 50 logements à nous proposer et j'ai pensé que c'était super. Mais là, ce soir lorsque je vous écoute, je comprends que ce n'est pas du tout ce que j'avais pensé, ou ce que je croyais, ou ce dont je me réjouissais. Ce soir, on me dit que Ida, ce n'est pas pour ce mandat. Du coup je me demande si j'ai rêvé... ce n'est pas le même discours.

Donc, moi je n'ai juste en tête qu'il y a une pénurie aujourd'hui, ce n'est pas qu'une question de chiffres, je pense à toutes ces personnes qui sont mal logées et pour qui ce n'est pas acceptable, aujourd'hui, dans ce Monaco qui a une santé économique qui va extrêmement bien. Il faut qu'on soit plus agile, qu'on travaille ensemble, on ne va pas se disputer sur ces sujets, on connaît tous des personnes qui n'ont

pas de logement qui corresponde à leurs besoins, soyons ensemble et soyons pragmatiques, s'il vous plaît, parce que cette discussion n'a plus de sens. Il faut faire cette MOD sur les projets en question et avançons. Nous nous sommes engagés vis-à-vis des Monégasques sur un sujet d'importance : le logement. Sur les autres dossiers, on pourra toujours trouver des excuses, mais sur celui-là, moi, je ne pourrai pas regarder les Monégasques en face en leur disant que la livraison se fera dans « X » années.

Pardon pour cette intervention un peu longue, mais pensez qu'il y a de l'humain derrière ces logements, c'est cela qui est important.

M. le Président.- On va écouter à présent la Vice-Présidente.

On peut faire toutes les études statistiques du monde, mais je crois que les Monégasques me font confiance en matière de logement. Je peux vous dire que toutes vos études du monde, si elles n'aboutissent pas à ce que je vais vous dire aujourd'hui, c'est qu'elles n'auront pas été faites de la manière la plus objective et la plus juste possible, parce qu'on peut faire dire ce qu'on veut aux statistiques, on peut aussi obtenir d'un consultant qu'il aille dans une certaine direction, lorsque le Gouvernement choisit un consultant, il peut orienter aussi les conclusions.

Moi, je vais vous dire la vérité et je crois que les Monégasques sur ce sujet me font confiance. Depuis 1988, j'ai été élu dans cette Assemblée, je me suis toujours intéressé à la question du logement. Tout d'abord, parce que moi-même étant un Monégasque normal, avec un petit « m » comme on dit, je suis sorti d'une famille qui avait des problèmes de logement, j'ai eu des problèmes de logement, donc je savais déjà en 1988, à 25 ans, de quoi je parlais, parce que je le vivais dans ma vie de jeune Monégasque. J'ai rencontré beaucoup d'autres jeunes, on a créé l'association des Jeunes Monégasques, qui me parlaient de quoi ? De leur problème de logement, en 1988.

En 1993, avec le Président Jean-Louis CAMPORA, nous avons créé la Commission du Logement dans ce Conseil National, j'en ai été le premier Président choisi par Jean-Louis CAMPORA, à l'époque Président du Conseil National et je peux vous dire que je n'ai jamais, jamais, changé d'avis et vous pouvez me faire confiance. En tous cas, les Monégasques sur ce sujet me font confiance, je le leur dis, ce soir, on peut nous expliquer tout ce qu'on veut, la vérité c'est que si on ne fait pas 100 logements neufs chaque année, en plus des logements qu'on récupère puisqu'effectivement,

il y a un certain roulement dans les Domaines, il y a des personnes qui sont déjà dans un appartement plus petit qui en demandent un plus grand, parce qu'ils ont un bébé, deux enfants, trois enfants, donc on récupère environ 20 % des demandes. Si on n'a pas 100 logements neufs, en plus des récupérations, on creuse l'écart entre l'offre et la demande. On peut me dire tout ce que l'on veut, j'ai 30 ans d'expérience, pas 30 ans de commission parce qu'on a créé la Commission d'Attribution en 1993/1994, donc cela fait quand même 25 ans, j'ai 25 ans d'expérience. Je vous le dis, si on ne fait pas 100 logements neufs par an, on n'y arrivera pas. On les a faits lorsque j'ai présidé ce Conseil National de 2003 à 2010, on est partis d'une grosse pénurie, on l'a compensée et on est arrivé à la fin de mon mandat, lorsque le Prince m'a appelé dans Son Gouvernement en 2010, à régler globalement le problème quantitatif du logement. Depuis 7 ans – je n'étais pas là – eh bien depuis 7 ans on n'a pas fait 100 logements par an et regardez où nous en sommes. Monsieur LOBONO vous donne des chiffres qui ne sont pas contestables, parce que ce sont les chiffres de la Direction de l'Habitat du Gouvernement Princier.

Nous en sommes là parce qu'on en a fait 50, 60 logements par an, en moyenne évidemment. Il y a des années, comme avec l'Engelin, ça a été beaucoup d'un coup, mais pendant trop longtemps on n'en a pas fait 100 par an. Donc voilà la réalité et, cela, vous ne nous ferez pas changer d'avis parce que c'est la vérité et je ne doute pas que les études objectives de l'IMSEE le démontreront, que toutes les réunions théoriques et stratégiques qu'on aura ensemble, aboutiront à ces conclusions et tant mieux si on programme, pendant 15 ans, chaque année 100 logements à construire, on sera ici, tous, les 24 élus, très contents.

La parole est à la Vice-Présidente.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais prendre une voix grave parce que je suis de l'avis de mes collègues. Je suis arrivée dans ce Budget Primitif apaisée, sereine, détendue, souriante, d'ailleurs avec Monsieur le Ministre d'Etat nous en avons convenu le premier soir, parce que je me suis dit, après les Commissions Plénières d'Etude que nous avons vécues, franchement, il y a du bon, on a avancé ensemble, on est constructif, c'est bien pour les Monégasques, pour tout le monde et la Principauté.

Ce soir, je suis catastrophée. Vous voyez, il me

revient des couleurs, parce que la colère me remonte.

Monsieur le Président, nous avons vécu de nombreuses années politiques ensemble et ce que vous avez dit tout à l'heure, je l'approuve complètement puisque j'étais à vos côtés avec d'autres conseillers qui sont, ici, dans l'hémicycle et ce manque de logements nous l'avons vécu en 2003, lorsque nous avons été élus pour notre premier mandat au sein de la Haute Assemblée.

Les discussions au début ont été terribles mais, effectivement, comme vous l'avez dit à la fin, lorsque vous êtes parti pour rejoindre le Gouvernement Princier parce que le Souverain vous l'a demandé, eh bien voilà, il ne manquait pas un logement parce que toutes les familles avaient été logées, toutes les familles avaient obtenu un logement.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, je préside la majorité du Conseil National, je vous garantis, en appui de ce que vient de dire le Président du Conseil National ce soir, la majorité du Conseil National suivra ce qui sera décidé. Comme l'a dit le Président, il n'y a pas de grand Monégasque avec un grand « M », il n'y a pas de petit Monégasque avec un petit « m ».

Je rejoins Monsieur le Président, je faisais partie des Monégasques avec un petit « m » lorsque je suis arrivée au sein de la Haute Assemblée en 2003, cela me donne encore beaucoup d'émotion dans la voix. Grâce à nous, non seulement il n'y a plus eu de différence entre les Monégasques mais, et c'est très important, tous les Monégasques ont pu accéder à un logement en adéquation avec leurs besoins.

En 2010, le Président a quitté l'Assemblée pour des fonctions au sein du Gouvernement Princier et aujourd'hui, malheureusement, on se retrouve dans les mêmes conditions. Cela, je ne le veux pas et cela, je ne le laisserai pas faire et la majorité toute entière suivra ce que nous déciderons. En effet, encore hier soir, la majorité du Conseil National s'est réunie pour déterminer notre position du lendemain en Séance Publique. Nous étions plutôt confiants, décontractés... (vous pouvez le constater combien je suis émue en prononçant ces paroles), parce que je pensais que jamais plus nous n'aurions de divergence... et vous voyez, là, vraiment c'est catastrophique ce que nous vivons en ce moment et j'espère que les Monégasques et nos compatriotes se rendent compte, pour ceux qui nous suivent encore à cette heure-ci, que le logement, pour nous, ça ne plaisante pas. Ce sera impératif pour nous, une clause plancher sur ce Budget Primitif, mais également sur

les quatre années qui se dérouleront devant nous jusqu'à la fin de notre mandat.

Monsieur le Président, vous avez l'assurance, au travers de moi et de la majorité, que nous serons unis derrière vous ce soir et pour les quatre ans à venir.

M. le Président.- Merci, Madame la Vice-Présidente.

Nous écoutons Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais tout d'abord savoir, Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre, vous avez parlé des sondages qui n'ont pas été réalisés. Est-ce que ce n'est pas possible de faire réaliser ces sondages – je peux tout à fait le comprendre pour des bâtiments qui sont habités – mais, il y a des trottoirs, il y a peut-être des bâtiments qui ne sont pas habités, il y a d'autres zones qui peuvent être utilisées pour faire des sondages, est-ce que cela n'aurait pas pu être réalisé avant ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Écoutez, je vous le dis, si on peut faire une MOD je vous la fais et en 3 ans vous avez votre bâtiment....

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- ... Je ne parle pas de la MOD, je vous demande si les sondages auraient pu être faits avant ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* ... Mes Services se plient en quatre, s'ils me disent qu'ils ne peuvent pas faire plus vite, c'est qu'ils ne peuvent pas faire plus vite. Maintenant, s'il y a des promoteurs dans la Principauté qui le peuvent, tant mieux. Ce n'est pas de la mauvaise volonté, on n'a pas envie de construire quelque chose qui ne sera pas fonctionnel, par la suite. Nous, on investit pour l'avenir de la Principauté, pour développer tout un quartier, maintenant on peut faire des logements le plus rapidement possible, en dépit de toute autre considération. On nous dit de ne pas aller trop vite pour faire attention à ce que certaines choses ne se reproduisent pas, et a contrario lorsqu'on prend le temps, cela ne va pas...

c'est compliqué, c'est un peu comme l'héliport, une fois on veut un grand, une fois on veut un petit... Ne pas le faire nous-même et le donner en MOD, si cela peut être la solution et si on est sûr que c'est la bonne solution, ça sera avec grand plaisir.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je ne demandais pas que ce soit fait en MOD, même si je pense que c'est, évidemment, la seule solution pour une livraison rapide, je vous demandais si les sondages n'auraient pas pu être réalisés antérieurement à aujourd'hui. C'est-à-dire est-ce qu'il aurait été possible de réaliser ces sondages afin de voir l'état du sol, puisque c'est un projet dont on parle depuis longtemps. Donc est-ce que ces sondages n'auraient pas pu être réalisés auparavant ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Alors, sous le FAR, il était encore occupé, cela me semble compliqué. Les Platanes, nous sommes propriétaires depuis tellement peu de temps que cela n'était pas possible de le faire avant non plus. Les autres bâtiments sont occupés, donc cela n'est pas possible. Le seul qui était libre, c'est Ida, et il est actuellement occupé jusqu'en 2021 par la base vie des Jardins d'Apolline. Donc, non, ce n'était pas possible de le faire avant.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- On ne peut pas faire de sondages sur les trottoirs ? Enfin, je ne sais pas... c'est une question... par curiosité.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Bien sûr qu'on peut faire des sondages sur les trottoirs, mais comme on ne va pas construire uniquement sur les trottoirs, il faut les faire partout, ces sondages.

M. le Président.- L'acquisition de la Villa Ida s'est faite en 2006. Elle appartient à l'Etat depuis 2006, je vous le confirme.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre synthèse, parce qu'effectivement vous l'aviez dit dans votre réponse à M. Balthazar SEYDOUX. Il n'empêche qu'il

faillait patienter encore un peu de temps avant de débiter ce chantier, car certaines études sont encore nécessaires, mais nous allons les engager en même temps que nous désignerons l'opérateur chargé des travaux. C'est la seule façon de le faire si nous souhaitons permettre une livraison d'ici à la fin de l'actuelle mandature.

Je vous remercie de l'avoir dit.

M. le Président.- Merci, Madame AMORATTI-BLANC.

Madame DITLOT souhaitait intervenir.... Elle est sortie quelques instants....

On termine sur cet important sujet. On a parlé d'Ida, mais on n'a pas encore parlé des autres grandes opérations, le Testimonio II bis, on n'a pas parlé non plus de la réserve foncière ou d'opérations de substitutions nouvelles pour compenser ce qu'on ne pourra pas faire sur l'éventuelle réserve du Jardin Exotique, du parcours Vita.

Moi, je voudrais demander au Ministre d'Etat un engagement solennel. On ne peut pas se contenter de propos qui ne sont pas cohérents, parce qu'au fond, ils ne sont pas les mêmes entre membres du Gouvernement. Donc, je considère, jusqu'à preuve du contraire, qu'il y a un Ministre d'Etat qui est le chef du Gouvernement Princier et donc la parole que je demande, ce soir, publiquement au Ministre d'Etat, pour moi elle engage le Gouvernement Princier tout entier, tous les Départements compris, sans exception. Donc, Monsieur le Ministre, il est fondamental que vous fassiez confiance à des recettes qui ont fonctionné par le passé, à des opérateurs de la Principauté qui ont déjà réussi à démontrer que c'est possible de construire rapidement des immeubles de qualité pour les Monégasques. Nous sommes pour une mise en concurrence, mais de manière restreinte, il ne faut pas aller chercher des entreprises qui n'ont pas les capacités, qui n'ont pas les moyens. Vous avez récemment – c'était il y a 3 ou 4 ans – fait un appel d'offres restreint pour l'immeuble l'Engelin. En 3 mois, vous avez été capable de choisir – je vois Monsieur ROBINO qui était présent dans l'hémicycle, qui opine du chef – un opérateur pour construire l'Engelin après un appel d'offres restreint entre plusieurs opérateurs, en 3 mois. Donc, nous vous demandons, dans ce délai, de choisir un opérateur à qui vous confiez en Maîtrise d'Ouvrage Déléguée le Grand Ida, Testimonio II bis aussi, bien sûr, parce que c'est exactement le même problème.

Par ailleurs, si vous ne pouvez pas – vous nous

l'avez dit dans votre intervention liminaire lundi soir – mobiliser la réserve foncière du parcours Vita, vous avez parlé d'opérations nouvelles que vous nous présenterez en janvier, sachant qu'il nous manque au moins une centaine d'appartements, donc il en faudrait une de 100 ou deux de 50, ou trois de 30, mais c'est plutôt, selon nous, deux de 50. Si vous prenez cet engagement solennel, qui n'est pas révisable dans les mois qui viennent, vous aurez de nouveau un Conseil National apaisé, comme on l'a eu jusqu'à il y a une heure, une heure trente, depuis le premier instant de nos débats.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord je voudrais vous dire, Madame la Vice-Présidente, que je suis vraiment sincèrement touché par vos propos et que les excuses que nous nous sommes présentées hier ou le mea culpa réciproque que nous nous sommes présenté était sincère, mais pas sincère sur l'écume des choses, mais sincère sur ce qui nous rassemble, c'est-à-dire la préoccupation ou les préoccupations humaines qu'on peut avoir, vous et à travers vous, le Conseil National et nous, et à travers moi le Gouvernement.

On ne peut pas imaginer être dans une situation et c'est pour cela que j'ai beaucoup aimé vos propos, qui serait caricaturale dans laquelle le Gouvernement serait insensible à la situation des Monégasques et que vous seriez là, précisément pour nous sensibiliser à cette question. Je partage comme vous les soucis qui ont été exprimés par les différentes personnes qui se sont ce soir exprimées sur ce sujet. Il se trouve que ce matin, avec le Président, j'ai vécu cette situation. On attendait le Souverain et une dame assez âgée, je tairai son nom, a dit au Président « mon fils vit dans un taudis, il a 25 ans », et le Président très gentiment a dit : « ce n'est pas moi, c'est le Ministre d'Etat »...

(Rires).

M. le Président.- ...Nous, nous avons les solutions, mais il faut convaincre le Ministre d'Etat, c'est ce que j'ai dit à la dame...

M. le Ministre d'Etat.- ... Et donc je suis resté avec la dame, peu importe son nom, parce que moi aussi cela me touche autant que vous, je ne suis pas Ministre d'Etat comme cela, j'ai fait des tas d'autres choses dans ma vie et j'ai connu des situations tout

aussi dramatiques, alors dans d'autres pays, dans d'autres proportions, mais ce qui touche à chaque fois c'est de garder la possibilité de voir en l'autre ce que nous sommes nous-mêmes. Nous pourrions être à la place de ce jeune homme de 25 ans. Nous pourrions être à la place de cette vieille dame qui demandait au Président un logement pour son fils avant qu'elle meure. Donc, j'ai pris son nom et je lui ai dit de me signaler sa situation et j'en parlerai et on trouvera une solution pour son fils. Alors, évidemment, on vous a déjà dit que si vous aviez des cas de détresse avérée, le Gouvernement était là pour les régler et je tiendrai cet engagement. Encore une fois, chacun d'entre nous pourrions nous retrouver dans la situation des personnes que nous croisons, avec cette expression, ce vide dans le regard qui vous exprime que ce n'est pas pour rire qu'elle nous a abordés ce matin...

M. le Président.-... Une petite nuance, les élus qui sont dans cette enceinte, pour leur majorité, ont connu cette situation de Monégasques, notamment lorsque nous étions jeunes, nous avons connu ces problèmes de logement. Nous, on sait de quoi on parle.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne suis pas monégasque, mais je peux vous dire que j'ai connu des problèmes de logement et que, moi aussi, j'ai vécu dans une chambre de bonne quand j'ai fait mes études, c'est une réalité et, encore une fois, je sais que cela peut arriver à n'importe qui et nous sommes là, nous avons la chance d'être dans un pays qui peut trouver des solutions à ces questions-là dans des conditions satisfaisantes.

Donc oui, nous partageons avec vous cette sensibilité sur les problèmes que vous avez soulevés. Oui, nous écoutons comme vous, à notre façon, et c'est pour cela que j'ai souhaité, que le Souverain a accepté qu'une personne à l'intérieur du Gouvernement puisse être à vos côtés, avec vous, dans cette écoute permanente parce que les liens peut-être – et j'ai déjà eu l'occasion de le dire – entre les administrés et l'Administration se sont peut-être trop distendus. Donc, nous sommes là pour servir les Monégasques, pour servir les résidents et, évidemment, pour trouver des solutions à ce problème important du logement dont le Souverain nous a dit encore – et quelqu'un L'a cité – que c'était une priorité pour Son Gouvernement. Ma feuille de route, la feuille de route du Gouvernement, c'est de retrouver cette priorité et de donner des réponses.

Comme l'a dit Jacques RIT, ce ne sont pas des réponses dans 15 ans, mais effectivement des réponses qui commencent aujourd'hui, jusque dans 15 ans.

Alors, quels sont les problèmes qui se posent ? Les problèmes qui se posent c'est effectivement, l'expérience – je n'étais pas là – mais qui a été faite et qui est peut-être une recette. En tous les cas encore une fois et au nom du Gouvernement je peux vous dire que nous ne sommes absolument pas fermés, bien au contraire, à l'idée de passer des MOD avec des opérateurs qui sont capables en 4 ans de faire Ida, avec des opérateurs qui sont capables de faire en 3 ans les tours Testimonio III ou Testimonio II bis, parce qu'en réalité on va faire une tour Testimonio II bis. Nous sommes absolument favorables, au Gouvernement, à l'idée de recourir à cette solution pour gagner du temps. C'est un engagement solennel.

La question qu'il faudra qu'on se pose ensemble c'est comment on attribue ces MOD, à qui, suivant quel mécanisme et avec quel contrôle ? Encore une fois, il y a un enjeu financier mais il y a aussi un enjeu de qualité. Ce que je peux vous dire c'est que nous ferons des MOD si les MOD s'avèrent, ce qui semble être le cas, moi je n'ai eu, malheureusement, qu'un quart d'heure sur cette question parce que c'est une question que je vais aborder avec l'un des opérateurs lundi matin – donc je pourrai même vous le dire mardi ou mercredi – pour l'instant je n'ai que des esquisses de possibilités.

Donc, oui on fera des MOD pour Ida, oui, on fera une MOD pour Testimonio II bis, et enfin, c'est la question que vous posiez, Monsieur le Président, oui on a dans nos cartons – cela demande encore un peu de temps – des opérations intermédiaires qui devraient – 67 dans un cas 45 dans l'autre – nous apporter dans la durée de la mandature, mais cela reste à étudier, la centaine d'appartements supplémentaires que nous allons pouvoir livrer aux alentours des années 2022/2023.

Je veux vous confirmer tout le travail qui a été fait dans les séances privées, toutes les discussions que nous avons depuis 8 mois sur ces sujets, pour vous dire que tous les engagements qui ont été pris, tout ce qu'on s'est dit depuis tout ce temps sur ces sujets-là, tient et tiendra. Je ne peux pas faire beaucoup plus, mais je peux vous dire que nous allons faire ce sur quoi nous nous sommes engagés il y a maintenant plusieurs semaines au cours des discussions privées que nous avons eues ensemble.

M. le Président.- Moi, j'ai évidemment envie de vous faire confiance et de vous croire, mais vous

voyez, un point dans votre intervention, vous nous dites lorsque vous avez des cas et des détresses urgentes, signalez-les nous et nous les réglerons et je vois le Président de la Commission du Logement qui sourit, parce qu'à chaque fois qu'on l'a fait, Monsieur CASTELLINI nous a répondu que nos urgences n'étaient pas des urgences. A chaque fois. Donc, vous voyez, vous parlez mais votre Gouvernement ne fait pas ce que vous dites. On a débattu en privé et vous-même dans votre intervention liminaire, vous nous avez déclaré, Madame AMORATTI-BLANC vient de le relire, que vous étiez pour la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée rapidement sur le Grand Ida et on a entendu un autre membre de votre Gouvernement, de manière je le sais non volontaire, mais provoquer un début de crise politique majeure entre le Conseil National et le Gouvernement, parce qu'elle dit exactement le contraire de ce que vous avez déclaré dans votre réponse à la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Excusez-nous, mais moi je prends du recul. Les déclarations du Ministre sont apaisantes, je les prends comme apaisantes, mais je veux des garanties. Donc, je vous propose de rejeter cette ligne et, si on n'a pas les garanties, on rejettera le budget. On se voit demain avec la majorité, on réfléchit ensemble. J'ai des écrits qui ne sont pas respectés dans des interventions verbales, j'ai des conseillers qui disent le contraire du Ministre, j'ai un Ministre qui, effectivement, tient un discours d'apaisement et cela est très positif, mais on veut des garanties. Vous aurez peut-être une lettre demain matin, je réunis la majorité en urgence pour décider. Pour l'instant, ce soir, je vous demande, chers collègues, de rejeter cette ligne pour bien montrer que vous êtes déterminés et qu'il n'y a pas de garantie, mais des discours qui changent selon les jours, selon les réunions et selon les membres du Gouvernement qui s'expriment. Nous voulons un seul discours, un engagement écrit du chef du Gouvernement qui engage tout le Gouvernement. Pour l'instant, ce soir, je ne sais plus, je ne sais plus, je vous le dis, chers collègues.

Y a-t-il d'autres interventions sur d'autres sujets avant de passer au vote de cette ligne ? Oui, sur un autre sujet que le logement. Mais avant, je vous répète, je demande aux élus qui me font confiance de rejeter cette ligne, jusqu'à ce que nous réunissions la majorité demain pour décider de la façon dont nous pouvons prendre les garanties que les Monégasques nous demandent de prendre.

On change de sujet, je prends à nouveau les tours de parole.

Monsieur GRINDA, Monsieur ROBINO, Madame GIBELLI, Monsieur LOBONO, Madame AMORATTI-BLANC, Monsieur SEYDOUX et Madame DITTLLOT.

Nous écoutons d'abord Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, il est difficile de parler d'autre chose après des échanges aussi piquants, surtout que ce que je vais dire n'est pas forcément plus agréable, mais je vais y mettre le sourire.

Monsieur le Ministre d'Etat, Monsieur CASTELLINI, vous avez rappelé tout à l'heure, Monsieur le Président, que je présidais grâce à la majorité une Commission dédiée au Fonds de Réserve Constitutionnel et la Modernisation des Comptes Publics. Nous avons eu des réunions déjà constructives, notamment en présence du Conseiller de Gouvernement-Ministre pour les Finances et l'Economie et cela s'est vraiment très bien passé. J'aimerais rejoindre ce soir, dans ma question, mon propos liminaire sur la ligne Testimonio, qui est désespérément vide, comme vous le voyez, et donc nous avons convenu que l'inscription budgétaire de l'opération Testimonio II devrait se faire un jour et que dorénavant, de toute façon, on n'opèrerait plus de la même façon par un système de troc que j'évoquais, sur lequel je ne reviendrai pas, et que dorénavant nous pourrions procéder différemment. Madame la Directrice nous avait confirmé cela lors de cette réunion, c'était une réunion privée, j'aimerais qu'on me le confirme en public, c'était une des conditions que j'avais mise dans mon propos liminaire et j'attends votre réponse avec confiance.

M. le Ministre d'Etat.- Je peux parler en tant que chef du Gouvernement, je vous confirme qu'il n'y aura pas de troc sur Testimonio II bis.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je vais compléter ma question. Merci, très bien. Sur Testimonio II bis et les autres ?

M. le Ministre d'Etat.- Et d'autres, oui.

M. Jean-Louis GRINDA.- Donc, il n'y aura plus de troc, très bien. On l'a tous acté, c'est une très bonne nouvelle et je pense qu'on peut en être très satisfait et nous vous en remercions.

La question qui se pose maintenant, qui est une question technique, je suis bien d'accord, c'est comment vous rapatriez Testimonio II dans les comptes de l'Etat ? Alors, je ne sais pas si c'est une réponse à donner tout de suite, mais je crois que Madame la Directrice avait déjà des suggestions et elle opine du chef.

Sinon, je peux parler des parkings ?

M. le Ministre d'Etat.- Non, mais c'est très important. Dans les explications qu'on vous a fournies sur la nécessité de mettre en place une comptabilité analytique, c'est très important. Lorsque je suis arrivé ici, il y a trois ans, j'étais très surpris de voir à quel point, à part Madame Sophie VATRICAN qui doit être la seule dans cette pièce en tous les cas, à tout comprendre du budget, même lorsque vous êtes un spécialiste de finances publiques, ce budget est très très compliqué parce que nous avons une nomenclature, nous avons pris des habitudes, nous avons eu un empilement d'articles sur articles qui ne se lisent plus facilement. Donc, la décision a été prise de mettre en place cette comptabilité analytique. On y arrive et je pense que le prochain budget, en 2020, vous le verrez, des choses totalement différentes qui nous permettront d'avoir des indications d'une beaucoup plus grande précision et vous l'avez mentionné, Monsieur GRINDA, lorsqu'on parle d'une augmentation de la T.V.A. 14 % ce n'est pas pour jouer, c'est parce que nous avons maintenant les outils qui nous permettent de suivre beaucoup plus facilement, beaucoup mieux, beaucoup plus précisément les rentrées de T.V.A.

L'idée, c'est d'arriver à la même chose avec une comptabilité patrimoniale. On ne sait pas quel est le patrimoine de l'Etat en Principauté. Cette réforme qui est une espèce de *bing bang* technique – et je sais qu'on vous l'a expliqué mais on pourra le refaire – permettra aussi d'arriver à une comptabilité patrimoniale qui permettra de donner une réponse définitive à la question que vous posez qui est une question importante : comment récupérer Testimonio II dans le patrimoine de l'Etat ?

Entre temps, je suis sûr que Madame VATRICAN a une idée, mais pour l'instant, moi je n'en ai pas.

Mme Sophie VATRICAN.- Directeur du Budget et Trésor.- Sans rentrer dans les détails techniques, il y a des moyens pour retracer, en effet, ces opérations d'échange dans le cadre du programme triennal d'équipement, je les avais d'ailleurs évoqués lors de la

première réunion de la Commission dédiée au Fonds de Réserve Constitutionnel et à la Modernisation des Comptes Publics.

M. Jean-Louis GRINDA.- C'est ce que j'ai entendu à la commission que je présidais, Monsieur CASTELLINI était présent. Donc, mes chers collègues, je pense que ce soir on a une avancée réelle du Gouvernement sur un dossier sensible qui a occupé, notamment, mon groupe politique pendant les cinq années passées et je ne cesserai de rendre hommage à mon ami Bernard PASQUIER, mais je trouve que ce soir nous faisons vraiment un pas en avant dans le bon sens et je constate, premièrement, que vous allez tout faire pour intégrer, techniquement parlant, Testimonio II dans le triennal et, deuxième point, le Ministre d'Etat vient d'affirmer qu'il n'y aurait plus de système de troc, non pas qu'ils étaient illégaux mais bon, je ne reviendrai pas là-dessus, et je trouve que c'est une deuxième très bonne nouvelle. Nous avons tous compris également que la comptabilité analytique, et vous avez invité deux hauts commissaires de l'Etat français à participer à ces travaux, cela ne va pas se faire en 6 mois, ni-même en un an, ni en deux, et même s'il en faut trois, ce n'est pas grave, cela prendra plutôt quatre que trois ans, mais l'essentiel c'est que le Ministre en charge...

(Sonnerie).

... soit capable d'avoir de bons outils pour bien décider et que vous, Monsieur le Ministre d'Etat, vous puissiez le faire avec vos collègues, de la même façon et que nous, nous soyons mieux informés. Je trouve que c'est vraiment une avancée et on peut tous s'en réjouir.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Absolument. C'est bien pour cela que nous avons souhaité créer, en février dernier, la Commission pour le Suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la Modernisation des Comptes Publics et que la majorité vous en a confié la présidence. Vous pourrez constater que lorsqu'on est un élu isolé ou qu'on est une minorité, c'est bien, on parle et on défend des convictions. Lorsqu'on est une majorité et qu'on peut emporter, effectivement, le vote majoritaire, on obtient des résultats et sur un sujet comme celui-là, nous sommes tous d'accord, c'est encore mieux, puisque le Conseil National est unanime. Donc on se réjouit de ces premières déclarations très positives, 10 mois après le début de ce mandat.

Monsieur RIT, vous avez levé la main cela veut dire que vous avez un mot à dire sur le même sujet ?

Monsieur RIT, nous vous écoutons sur le même sujet.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

C'est une question très simple. Testimonio II bis, Testimonio III, j'ai entendu – peut-être me suis-je trompé – mais j'ai entendu ce soir dans la bouche du Gouvernement ce sera Testimonio II bis, est-ce que j'ai bien entendu cela ? Voilà. Alors, peut-être par le manque d'information quasi virginal de la minorité dans laquelle nous nous trouvons, peut-être nous avons raté un épisode ou simplement n'avons pas été conviés à cette information, mais je vous avoue que j'ai raté quelque chose, je ne comprends pas.

S'il vous est possible de le faire, ce n'est pas ironique, pouvez-vous nous informer, Monsieur le Ministre ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui, bien sûr.

La raison pour laquelle on évolue mais ce n'est qu'une évolution en pointillé vers Testimonio II bis, c'est que nous n'arrivons pas à trouver un accord avec les propriétaires de la Villa Florida ou, plus exactement, les demandes de ces propriétaires nous permettraient de refaire le Stade Louis II. Donc, nous ne pouvons pas commencer sur cette base foncière là. La loi d'expropriation a été votée elle n'a pas porté pour l'instant les fruits qu'on pouvait attendre et donc on a fait travailler un opérateur sur la possibilité, alors je le dis en toute transparence, vous savez, dans le projet Testimonio II il y avait en réalité deux tours mais qui étaient décalées dans le temps. Donc Testimonio III ça se faisait sur l'emplacement de la Villa Florida mais avec un prix de départ foncier qui ne nous permettait pas de la faire. Compte tenu des exigences démesurées, cela devenait ridicule, la négociation avec la loi d'expropriation, la désignation d'un juge, cela peut nous prendre deux à trois ans et donc on a réfléchi, d'ailleurs en associant le Président à cette réflexion, à la possibilité de coller Testimonio II bis, à la Villa Florida. Je suis désolé pour les personnes qui nous écoutent et qui vont réaliser que la Villa Florida va perdre une grande partie de sa valeur, mais nous serons disposés à la racheter le moment venu, en tous les cas, pas dans les conditions actuelles des prix demandés. Nous sommes donc en train de réfléchir à la possibilité d'une deuxième tour qui serait un peu moins haute peut-être, nous sommes en train de voir

avec les services de Mme GRAMAGLIA. Aujourd'hui Testimonio II, c'est 151 appartements auxquels on va rajouter 5 étages, c'est-à-dire 30 appartements, soit 181 appartements. Testimonio II bis, c'est 158 appartements supplémentaires auxquels on peut encore ajouter – les services de Mme GRAMAGLIA regardent – un ou deux étages supplémentaires pour ajouter 14 appartements. Cela veut dire qu'on pourrait être aux alentours de 172 appartements.

Donc, nous sommes dans une configuration sur Testimonio, si les décisions peuvent être prises dans les semaines, et elles doivent être prises, dans les semaines qui viennent, qui nous permettrait de faire l'un et l'autre, mais il y a, parce que le monde n'est jamais simple, un certain nombre de demandes posées par les opérateurs qui ne me permettent pas de vous dire, ce soir, qu'on va peut-être le faire ainsi.

Aujourd'hui, après avoir négocié avec les propriétaires de la Villa Florida, sans succès, on négocie avec les opérateurs qui nous demandent en échange de cet exercice qui permettrait de faire les deux tours en 3 ans, en juillet 2022 pour être tout à fait précis, ils nous demandent des choses qui ne sont pas tout à fait acceptables pour l'instant. Le périmètre de la négociation est à peu près posé, c'est pour cela que nous sommes dans une situation où nous essayons les deux, Testimonio III, dans la négociation avec la loi de déclassement, avec la loi d'expropriation et donc je le dis en public, l'idée, si on n'y arrivait pas, un Testimonio II bis qui serait sur notre terrain, qui aurait l'avantage énorme de ne pas nous imposer de payer un foncier puisque ce serait sur la même dalle et qui nous permettrait de faire 172 appartements de plus que les 181 appartements de Testimonio II bis.

Voilà, et je suis désolé de ne pas avoir pu tenir le Conseil National informé, mais ce sont des discussions qu'on a eues dans les derniers jours avec le Président et la Vice-Présidente, sur les questions du logement.

M. Jacques RIR.- Monsieur le Ministre, je vous remercie sincèrement de la précision et de la clarté de cet exposé.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Monsieur ROBINO, nous vous écoutons.

M. Christophe ROBINO.- J'en reviens à la santé, dans ce chapitre « Equipements Sanitaires et Sociaux ».

Alors, j'avais deux interventions, je ne sais pas si je fais deux fois trois minutes ou si je passe les deux en trois minutes, mais bon.

Concernant l'investissement au projet S.S.R. de Menton, je sais qu'il n'y a pas de budget, pour autant, lors des séances privées, vous vous êtes engagé à revenir vers nous avec le bilan d'activité du S.S.R. de Menton au bout d'un an de fonctionnement.

Au vu des résultats budgétaires du C.H.P.G., il devient plus que nécessaire, notamment en perspective de la T2A, de développer des partenariats et des conventions avec des établissements d'aval pour les assurés sociaux français qui représentent, rappelons-le, les deux tiers des patients accueillis en hospitalisation au C.H.P.G..

Si l'occasion se présente et si, bien sûr, le bilan à 1 an du S.S.R. de Menton est concluant, il conviendra de renouveler ce type d'opération pour continuer de réduire les durées de séjours tout en permettant de développer une nouvelle patientèle.

Y a-t-il à l'heure actuelle des projets à l'étude en ce sens ?

A-t-on quelques perspectives ?

Si vous le voulez bien, je vous fais la deuxième intervention, comme cela vous pourrez répondre globalement.

Il s'agit du maintien à niveau du C.H.P.G..

Comme l'Etat s'y était engagé avec le soutien sans réserve du Conseil National, le C.H.P.G. continue de bénéficier de crédits importants pour le maintien à niveau des services et des équipements médicaux.

Le retard accusé par le chantier du nouvel hôpital rend d'autant plus indispensables ces différentes opérations.

Il serait à ce titre important que les élus soient rendus destinataires du Schéma d'Orientation Sanitaire réactualisé pour pouvoir pleinement apprécier la politique de Santé du Gouvernement et les orientations stratégiques pour les différents établissements de la Principauté et les mesures à envisager dans l'attente de la livraison du nouvel hôpital.

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président.- Je pense, évidemment, que nous écoutons Monsieur GAMERDINGER.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de*

Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.- Je vous remercie, Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses pour ces interrogations.

Sur le premier point, l'unité de Rééducation et de Soins de Suites à Menton dans l'hôpital La Palmosa qui faisait l'objet de travaux, le Gouvernement Princier a décidé, après concertation avec cet établissement et avec la Mairie de Menton, de passer une convention. Au terme de cette convention, nous avons cofinancé les travaux et en contrepartie nous avons obtenu des places, ou plus précisément 164 patients en file active, ce qui signifie que 150 patients adressés par la Principauté de Monaco seront pris en charge, chaque année, par l'Institution. Sachant que les durées moyennes de séjour – il s'agit de rééducation – varient, mais qu'en moyenne on compte une vingtaine à une trentaine de jours selon les types de pathologie.

L'établissement a été inauguré au mois de juin et devait entrer en fonctionnement complet avec les premiers patients accueillis au mois de juillet. Donc, nous avons commencé et nous sommes très satisfaits, à adresser des patients à cette structure. Il s'agit de patients traités au C.H.P.G. et vous avez raison de rappeler que nous prenons en compte au C.H.P.G. 70 % de la patientèle de l'établissement qui est constituée d'assurés sociaux du département voisin, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Alpes-Maritimes. Donc, nous avons adressé des patients essentiellement du mentonnais parce que nous estimions que pour eux c'était plus profitable puisqu'ils sont proches de leur domicile et ils peuvent donc recevoir des visites d'amis et de la famille.

Nous n'avons pas encore eu une année pleine de mise en fonctionnement de cette convention, donc il est trop tôt pour en tirer des enseignements. Les premiers éléments d'information c'est que cela fonctionne, que cela fonctionne bien, que c'est positif, que nos partenaires mentonnais jouent le jeu et qu'il y a une vraie satisfaction exprimée. Donc nous ferons le point.

Pour répondre à la question que vous aviez posée à la suite de cela, si nous sommes satisfaits – comme nous le sommes jusqu'à présent – bien sûr, nous poursuivrons cette expérience puisqu'elle est positive.

L'autre point que vous avez soulevé dans votre interrogation c'était, consentons en Principauté de Monaco d'aménager des structures ou des lits de rééducation fonctionnelle. Oui, j'y pense parce que je me dis que ce serait une bonne chose que nos

patients opérés en Principauté de Monaco puissent être suivis, après la sortie d'hospitalisation, pour ceux qui ont besoin d'un suivi proche en Principauté de Monaco. Cela suppose de trouver des places et donc de dégager des superficies. J'ai une réflexion à ce sujet, je ne suis pas certain qu'elle pourra être menée à son terme parce que les surfaces sont rares en Principauté, les surfaces médicales sont déjà toutes employées, mais si jamais une opportunité devait se présenter, soyez bien certains que je la saisisais...

M. Christophe ROBINO.- ... Si vous me permettez, la question était aussi : est-ce qu'on envisage de renouveler ce type d'opération comme avec l'établissement mentonnais, sur d'autres établissements, côté niçois ou dans l'arrière-pays ? Parce que c'est pour nous un objectif crucial de pouvoir avoir des solutions d'aval pour tous ces patients assurés sociaux français et surtout si on doit passer à la tarification à l'acte, parce qu'effectivement, la durée du séjour de ces patients impactera, il faut le prendre en considération, sur la rentabilité du séjour pour l'établissement.

Alors, est-ce qu'on a des perspectives de renouveler ce type d'opération sur le territoire français, en collaboration avec d'autres établissements ?

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.*- Je réponds de façon un peu précise mais dans le même temps, pas tant que cela. Oui, si des opportunités devaient se présenter, évidemment, nous saisisirions l'occasion comme nous l'avons saisie sur Menton.

Pour l'instant je n'ai pas connaissance d'opération conduite dans le proche environnement de la Principauté de Monaco qui pourrait nous amener à engager une discussion avec la partie française. Mais nous restons attentifs et si une opportunité intéressante pour la Principauté devait se présenter, évidemment, nous la saisisirions parce que, comme vous l'avez rappelé, c'est pour nous intéressant et cela nous permet d'assurer un suivi des patients dans un environnement proche de la Principauté de Monaco, en leur apportant le confort auxquels ils aspirent et que nous souhaitons leur assurer.

L'autre point que vous aviez abordé concerne le maintien à niveau du C.H.P.G.. J'ai déjà eu l'occasion d'indiquer que le Gouvernement, qui s'était engagé à consacrer 10 M€ chaque année à la rénovation des

infrastructures hospitalières et au renouvellement du matériel et au développement d'infrastructures informatiques, non seulement tenait cet engagement mais allait même, avec votre accord et je vous en remercie, au-delà, puisqu'au Budget Rectificatif 2018 nous avons demandé un effort complémentaire qui a été accepté et qu'au Budget Primitif 2019 nous sommes largement au-dessus des 10 M€ d'engagement du Gouvernement. Nous sommes au-dessus parce qu'il faut à la fois renouveler le matériel biomédical et ça c'est logique, c'est ce que les patients attendent et c'est ce que les praticiens d'établissement nous demandent et ils ont raison et puis nous devons procéder aux travaux indispensables de maintien de l'établissement dans de bonnes conditions d'accueil des patients, de bonnes conditions d'exercice de l'activité par les professionnels de l'établissement.

Ensuite, je l'ai dit, nous avons un ambitieux programme de développement informatique du Centre Hospitalier Princesse Grace qui nécessite d'être soutenu par l'Etat et avec votre accord, c'est ce qui est envisagé pour 2019.

Dernier point, le schéma d'orientation sanitaire, oui, nous vous le devons, oui, nous avons mis un peu trop de temps pour le valider définitivement. D'ultimes concertations sont en cours entre la Direction de l'Action Sanitaire et la Direction du Centre Hospitalier Princesse Grace, sur la base de pré-arbitrages auxquels j'ai procédé. Je pense que prochainement j'aurai les retours d'informations qui me sont nécessaires, qui me mettront en mesure de soumettre ce document à l'appréciation du Gouvernement Princier et, comme d'habitude, dans la foulée, de vous l'adresser.

M. le Président.- Merci. Ça vous va Monsieur ROBINO ?

M. Christophe ROBINO.- Très bien.

M. le Président.- Nous continuons donc le tour de parole.

Madame GIBELLI attend depuis un moment.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne peux que rejoindre mon collègue Christophe ROBINO sur la nécessité de maintenir à niveau la qualité des soins et la performance des plateaux

techniques du C.H.P.G..

Mais ce soir, je souhaiterais intervenir sur l'article 705 9321. Je profite de cette inscription de 11.000.000€ pour la réhabilitation, reconstruction du Cap Fleuri pour rappeler que la construction d'établissements pour nos aînés est une priorité en raison du vieillissement de la population.

J'ai des interrogations qui se composent de trois questions.

Pouvez-vous nous confirmer le bon avancement des travaux du Cap Fleuri II. C'est la première.

La deuxième, vous nous aviez informés que des travaux allaient commencer à la Fondation Hector Otto en 2019. Pouvez-vous nous le confirmer ?

Enfin, la dernière, quand pourrons-nous commencer les travaux du Cap Fleuri I ?

Je vous remercie.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Vous avez raison de souligner, Madame le Conseiller National, toute l'importance de la politique de prise en charge et d'accompagnement des personnes âgées et de prise en compte de la dépendance de la population résidente monégasque. Vous savez que c'est un sujet qui me tient à cœur et que, sur ce point, j'ai souhaité que l'on dispose de données objectives. Nous avons fait réaliser une étude par un cabinet spécialisé qui a permis de nous donner les éléments d'appréciation sur la pyramide des âges en Principauté de Monaco et qui, surtout, nous permet de nous projeter à échéance de 10 et 20 ans. J'avais indiqué, c'est que s'il y avait des besoins de construction d'infrastructures supplémentaires pour accueillir les personnes âgées, il faudrait que nous puissions les anticiper suffisamment pour qu'il n'y ait pas de file d'attente et pas de difficulté de prise en compte de ces besoins.

Donc, ce travail a été fait, le Gouvernement a réfléchi, a arrêté un plan d'action qui vous a été communiqué. Ce plan d'action, vous le savez, je le synthétise, se divise en deux approches. La première approche c'est développer davantage encore le maintien à domicile des personnes âgées. Cela fonctionne très bien, 700 personnes sont maintenues à leur domicile parce qu'elles le désirent et c'est extrêmement positif et nous mettons en œuvre les mesures d'accompagnement nécessaires. Ensuite, nous avons aussi à réfléchir sur les capacités d'accueil en infrastructure d'hébergement collectif.

Je réponds à vos questions, les travaux du Cap Fleuri 2 sont conduits sous la direction de Mme GRAMAGLIA et nous faisons des points régulièrement et je l'en remercie. À ce stade il n'y a pas de retard particulier à relever. L'opération est prévue pour être livrée dans les délais qui étaient primitivement prévus.

S'agissant des travaux du Cap Fleuri 1, ils pourront commencer dès que le Cap Fleuri 2 aura été livré puisqu'il est prévu de déplacer les pensionnaires du Cap Fleuri 1 vers le Cap Fleuri 2 rénové. Donc, cette opération, pour l'instant, est toujours programmée selon les délais qui étaient estimés à l'origine avec une fin de travaux en 2024. Pour l'instant, nous tenons *a priori* les échéances.

La Fondation Hector Otto, jusqu'à présent, accueillait des personnes âgées valides et elle a constaté, et nous l'avons également invitée à réfléchir sur ce point, que le besoin portait dorénavant non plus sur des structures d'accueil pour des personnes âgées valides puisque, comme je l'ai dit, nos aînés apprécient de rester à leur propre domicile, mais que nous avons besoin, en revanche, de structures d'accueil pour personnes âgées plus dépendantes. Et c'est précisément ce vers quoi s'engage la Fondation. Elle procède à un relogement de ces personnes accueillies jusqu'à présent et va engager des travaux en 2019 pour une durée de deux années, permettant de dégager 80 lits d'hébergement spécialisés.

Donc, à l'échéance de ces travaux en 2021, début 2022 en principe, la structure devrait être inaugurée et nous permettre de disposer de 80 places supplémentaires. Et, ainsi que j'ai eu l'occasion de vous l'indiquer, avec les 80 places procurées par la Fondation Hector Otto et les 71 places que nous allons dégager par suite des démolitions/reconstructions Cap 2, Cap 1, nous aurons ainsi 150 places supplémentaires par rapport à la capacité antérieure, ce qui va nous permettre d'accueillir convenablement nos aînés. Mais, ce que vous allez voir dans les documents que nous vous avons communiqués, c'est qu'à échéance de 2024-2025, nous aurons sans doute besoin d'une capacité complémentaire d'accueil en infrastructure d'hébergement collectif de 120 lits et c'est ce sur quoi je vous invite à discuter avec le Gouvernement, dès que vous serez disposés à le faire, sans doute au début de l'année prochaine. Je suis à votre disposition.

M. le Président.- Merci.

On va vous laisser répondre, Madame GIBELLI, ensuite Monsieur ROBINO rebondit également sur le

même sujet.

Madame GIBELLI.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Actuellement au Cap Fleuri il y a 88 résidents, or le Cap II va comprendre 78 lits. Qu'est-il prévu dans le redéploiement de ces résidents parce qu'il manquera 10 lits ?

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Pour être un peu plus précis, dans le Cap II qui fait l'objet de travaux à l'heure actuelle, il y aura, à terme, 78 places effectivement, mais ce qui est prévu c'est que pour permettre l'accueil des pensionnaires du Cap I, pendant la durée des travaux intéressants le Cap I, il y a une dizaine de places supplémentaires temporaires pour faire face aux nécessités.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- En doublant les chambres ?

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* On aménage des chambres au rez-de-chaussée qui, ensuite, seront réaffectées à une utilisation différente.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Effectivement, par rapport à l'étude concernant la dépendance, vous nous avez signalé qu'à l'horizon 2025 il nous faudrait 120 lits supplémentaires et d'ici à 2040, probablement 240 lits de plus. En tous cas ce sont les conclusions des études, mais nous en reparlerons, évidemment, si possible au mois de janvier.

J'avais une question sur le coût global de l'opération du Cap Fleuri : est-ce que vous pouvez nous donner le coût total de la reconstruction du Cap I et du Cap II ?

M. le Président.- Madame GRAMAGLIA a le chiffre.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller*

de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Le coût global voté au Budget Primitif 2018 s'élève à 133 M€.

M. Christophe ROBINO.- Et c'est le coût réactualisé par rapport à tous les soucis de chantier rencontrés ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui.

M. Christophe ROBINO.- D'accord.

M. le Président.- Merci.

Vous êtes encore plusieurs à attendre votre tour de parole. Alors, je vous avais donné la parole, Madame DITLOT, mais vous étiez juste à cet instant-là sortie, donc vous voilà avec nous, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention porte sur l'article 705 940 – Travaux Domaines.

Nous l'avions déjà soulevé, certains bâtiments domaniaux aujourd'hui ont besoin de davantage d'entretien, notamment concernant leur façade. Je pense que le budget accordé à l'entretien des bâtiments domaniaux n'est peut-être pas à la hauteur des besoins de restauration et je pense particulièrement que pour une meilleure harmonie urbanistique, il est nécessaire que les immeubles bénéficient tous d'un entretien équivalent. Le Gouvernement exige des propriétaires du domaine privé qu'ils ravalent les façades de leurs immeubles régulièrement, donc je pense que nous pouvons en attendre de même des immeubles domaniaux. Je vous remercie par avance de poursuivre, sur un plan peut-être annuel, un entretien régulier de ces immeubles domaniaux.

Je vous remercie.

M. le Président.- Vous êtes quatre à attendre encore votre tour de parole.

Il est possible que les tours soient légèrement inversés car, croyez-moi, ce n'est pas simple d'animer un débat aussi intéressant et passionné, où vous êtes très nombreux à vouloir vous exprimer.

Mademoiselle GRISOUL.

Mlle Marine GRISOUL.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais appuyer les propos de ma collègue. Je me suis aperçue qu'il y avait une inscription de 7 M€, c'est vrai qu'il est réellement important d'entretenir ces bâtiments. Pouvez-vous nous confirmer la poursuite d'un plan de rénovation et d'amélioration des immeubles domaniaux de première génération dans l'attente des projets de reconstruction dans le cadre du plan national de logement annoncé ?

Merci.

M. le Président.- Monsieur CASTELLINI, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.-* Je peux vous le confirmer. J'en profite, cela me permet de répondre aussi à Madame DITLOT, même si son observation n'appelait pas de réponse particulière de ma part, c'est que les montants peuvent, le cas échéant, bien évidemment, être réévalués à la hausse dans la mesure où les travaux qui pourraient être mis en œuvre par l'Administration des Domaines sont en mesure d'intervenir dans le cadre de l'année budgétaire au cours de laquelle on vote ces sommes. C'est un peu aujourd'hui des sommes estimées raisonnables par rapport à ce qui peut être envisagé une année donnée, en revanche, s'il y a soit des besoins supplémentaires avérés, soit des capacités supplémentaires qui peuvent être mises en œuvre à ce moment-là, on n'hésitera pas à solliciter des budgets additionnels parce qu'on est bien conscient de l'importance de cet entretien au fil de l'eau que ce soit d'ailleurs comme dans d'autres opérations beaucoup plus importantes, ambitieuses, on vient d'évoquer le C.H.P.G., on évoque de temps à autre le centre commercial, on sait très bien que tout ce qui est propriété de l'État s'abîme et que si l'on veut minimiser les coûts *in fine* il faut réaliser ces entretiens de manière plus régulière et inscrire donc les sommes qui sont nécessaires pour réaliser cet entretien.

Mlle Marine GRISOUL.- Je vous remercie. Il est vrai qu'on s'est aperçu qu'il était vraiment nécessaire de rénover. Entre autres, on peut voir pendant la rénovation du Stade, la nécessité au niveau des

doubles vitrages. Donc cela est vraiment nécessaire.

Je vous remercie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Vous évoquez ces immeubles dont la réfection a déjà été entreprise par l'Administration des Domaines, notamment au niveau des parties communes, qui sont assez appréciées des résidents. On ne va pas aborder tous les sujets dans cette question, mais elle pourrait me conduire en tous cas à réaffirmer ce que l'Administration des Domaines entend faire au niveau du déploiement de la fibre dans ces immeubles et que dans certains cas de figure c'est parce que l'on a été en mesure de prévoir et de réaménager certaines des parties communes que l'on va pouvoir mettre en œuvre dans les meilleurs délais, également ce plan fibre, dans les immeubles qui appartiennent à l'Etat.

Donc, voilà on trouve une logique d'amélioration de la qualité de vie, d'amélioration de l'habitat, de mise à niveau de certains immeubles peut-être, en effet, vieillissants par rapport à tous ceux qui ont été construits ces dernières années ou qui le seront dans le futur.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent Madame AMORATTI-BLANC, mais je n'oublie pas Monsieur LOBONO et Monsieur SEYDOUX, qui interviendront juste après.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Je change totalement de sujet. Je souhaiterais revenir sur l'utilisation de la réserve foncière des serres du Jardin Exotique pour la réalisation d'une nouvelle opération d'envergure. En effet, la vocation d'une réserve foncière est d'être mobilisée en cas de nécessité publique. En 2003, en plein accord entre le Gouvernement et le Conseil National, il avait été décidé de débloquent la réserve foncière de la Zone A de Fontvieille. Vous nous indiquez, Monsieur le Ministre, dans votre réponse, que l'utilisation de la réserve foncière des serres du Jardin Exotique n'est pas la plus adaptée, ni la plus souhaitable.

Pouvez-vous nous apporter des précisions sur les éléments qui ne rendent pas possible son utilisation pour une construction d'envergure pour des logements domaniaux ?

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- En toute première analyse, on vient de dépenser 14 M€ pour ces serres qu'on a inaugurées l'année dernière, laissons les cactus prospérer un petit peu.

Encore un fois, nous avons des solutions alternatives. Donc, ne cassons pas cet ensemble qui est remarquable, on peut être plus ou moins attiré par les cactus, je peux comprendre éventuellement vos remarques, mais il y a là des espèces dites succulentes qui sont uniques au monde et qui ont constitué ce patrimoine absolument remarquable. Alors, je ne sais pas si ce patrimoine-là rentrera dans la comptabilité patrimoniale dont je parlais, mais c'est un patrimoine unique au monde. Cet ensemble fait partie des deux à trois jardins de ce type dans le monde.

Donc, pourquoi prendre le risque de tout déménager alors qu'on vient de tout refaire, et que nous avons par ailleurs des solutions alternatives, voilà l'explication que je peux donner à votre question qui est très simple, la réponse est aussi simple. Je pense que ce n'est pas le moment, je pense que ce n'est pas le lieu et je pense qu'on trouvera ensemble...

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- ...On les avait déjà déménagés, mais bon...

M. le Ministre d'Etat.- Je pense qu'on trouvera ensemble d'autres solutions.

M. le Président.- Mais, selon la phrase de Deng XIAOPING que j'aime beaucoup et j'ai un petit antécédent sur vous parce que cela fait quelques mois que je l'ai citée...

M. le Ministre d'Etat.-... Moi ça fait quelques années...

M. le Président.- Peu importe, effectivement, cette phrase elle doit remonter aux années 70....

M. le Ministre d'Etat.- ...72

M. le Président.- 1972, du premier Ministre chinois Deng XIAOPING, « peu importe la couleur du chat pourvu qu'il attrape la souris », donc, nous, si le Ministre d'Etat donne des alternatives pour les prochaines années aux serres, on attendra. Un jour, lorsqu'on n'aura pas d'autre solution, dans 10 ou 20 ans, que d'utiliser une réserve foncière qui, effectivement, est prévue quand même d'abord pour assurer les logements nécessaires...

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- ... C'était la suite de ma demande...

M. le Ministre d'Etat.-... Mais je vous invite vraiment à aller visiter ces serres, elles sont absolument magnifiques et vous allez y voir des spécimens de plantes absolument uniques au monde au point même que pour certaines c'est le seul endroit où cette espèce existe. Il y a des plantes qui ont disparu, vous savez qu'on a un énorme problème de biodiversité sur la planète et il y a des plantes qui ont disparu du reste du monde et qui ne se retrouvent que sur ce petit territoire sur lequel nous habitons et singulièrement dans ces serres.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Il n'y a aucun souci on garde notre cathédrale de serres, je l'ai compris, mais, vous nous avez indiqué dans votre réponse, Monsieur le Ministre, que le Gouvernement avait bien entendu la demande du Conseil National d'utiliser une réserve foncière pour une opération domaniale complémentaire. Vous nous annoncez que vous pourriez nous proposer, dès le début de l'année prochaine, une solution concrète pour environ une cinquantaine d'appartements. Nous prenons acte de cet engagement. Nous nous réjouissons de cette annonce positive, même si à ce jour le nombre de logements annoncés est insuffisant au regard des besoins actuels en logements. Je crois qu'on l'a largement évoqué tout à l'heure, je ne vais pas revenir sur le sujet du Grand Ida, il y a aussi d'autres opérations comme Testimonio II bis, et deux nouveaux projets comportant a minima 50 appartements chacun, donc vous maintenez vraiment ces autres opérations dont on ne connaît pas encore le lieu, mais très prochainement vous allez vraiment nous l'annoncer et il n'y aura pas besoin d'études complémentaires pour être sûr de pouvoir construire à ces endroits-là ?

M. le Ministre d'Etat.- On a toujours besoin d'études, on ne fait pas une maison sans réfléchir aux fondations...

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- ... Oui, je sais, mais est-ce qu'on ne va pas découvrir après que ce n'est pas possible, comme cela avait été le cas pour le parking des Spélugues – pour enfoncer un peu le clou –. Est-ce qu'il est sûr qu'il y a un minimum d'études qui ont été faites et réalisées pour qu'au final on ne nous dise pas que la construction ne peut pas se faire pour telle ou telle raison.... Un cactus, des arbres centenaires, ou je ne sais quoi d'autres.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* On ne devait pas être aux mêmes réunions alors !

M. le Président.- Non, mais attendez, parce que la souris de la réserve foncière, c'était au moins 100 logements. Donc, la couleur on veut bien en discuter, vous la choisissez, mais il ne faut pas nous donner une souris de 50 logements, parce que ça ce n'est pas ce que disait Deng XIAOPING. Il faut le nombre de logements minimum pour compenser la réserve foncière où on pouvait faire sûrement plus que 100 logements, mais soyons raisonnables – on avait dit une partie de la réserve foncière, donc 100 logements – cela veut dire qu'il faut trouver 100 logements alternatifs.

M. le Ministre d'Etat.- Je pense qu'effectivement Deng XIAOPING n'était pas à 100 logements près, ça c'est clair.

M. le Président.- Mais pour nous, 100 familles monégasques à l'échelle de notre petite communauté, 100 logements c'est énorme, cela fait 200 ou 300 Monégasques.

M. le Ministre d'Etat.- Mais bien sûr.

L'engagement pris, encore une fois, dans ce que nous vous avons expliqué et de ce que nous vous avons écrit, il y a la surélévation de Testimonio II, la surélévation des Jardins d'Apolline. Evidemment, à chaque fois j'ai besoin de le rappeler parce qu'on prend cela comme un acquis alors que cela a été du travail et que c'est quand même des choses qui se

sont faites, je ne dis pas forcément dans la douleur, il y a des accouchements plus douloureux que celui-là, mais ce n'était pas simple et ce n'était pas facile, notamment pour les Services de Mme GRAMAGLIA et de M. CASTELLINI. Testimonio II surélevé, Testimonio II bis un peu surélevé, voire Testimonio III avec une tour de 250 appartements si on arrive à régler le problème du prix du foncier.

Et puis, effectivement, je vous confirme que les Serres, à ce stade, ne sont pas une réserve foncière pour le Gouvernement, mais qu'en revanche, on a deux autres projets qui peuvent nous permettre d'avoir, dans un cas, 67 appartements et dans l'autre, 45. Donc, nous ne sommes pas loin, on est même largement au-delà de l'utilisation désastreuse que vous pourriez faire des serres alors qu'il y a des plantes qui ont besoin du climat monégasque pour continuer à se reproduire.

Normalement, Madame AMORATTI-BLANC, on arrive à peu près à ce sur quoi nous étions tombés d'accord avec le Président et la Vice-Présidente.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Si c'est 45 et 67, parce que ce sont des chiffres assez précis, j'imagine que les études sont déjà avancées.

M. le Président.- Je rappelle, quand même, que les serres qui appartiennent à l'Etat monégasque, à Eze, ont exactement le même climat que les serres qui appartiennent à l'Etat monégasque, à Monaco. Mais on est d'accord sur le climat méditerranéen qui est indispensable aux cactus, mais à 10 kilomètres à vol d'oiseau, c'est le même.

Madame GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.*- Je me posais juste une question que je voulais vous poser mais je n'attends pas de réponse. Tout à l'heure, on parlait des parkings et on parlait d'une volonté de multiplier les parkings au centre-ville de la Principauté tout en ayant la volonté de supprimer les voitures, donc c'est un peu antinomique. Moi la question que je me pose en matière d'urbanisme, est-ce que sur les quelques espaces verts que nous avons en Principauté – on peut y inclure le Jardin Japonais, on peut y inclure beaucoup de choses – est-ce que l'on doit construire absolument ? Quel pays laisserons-nous à nos enfants s'il y a des tours domaniales ou autres

partout, sans aucun espace vert, ce ne sera plus vivable. Monaco commence déjà à être difficilement vivable, lorsqu'on a des tours de logements, je parle la juxtaposition de Soleil de Midi avec Athéna, tous les gens qui étaient à Athéna étaient ravis d'être là-bas, depuis qu'on a construit cette tour à côté, tout le monde dit que c'est une catastrophe, ils vivent dans l'ombre, il n'y a plus de soleil, ils veulent déménager, etc... Si on multiplie à outrance, alors il faut peut-être racheter des immeubles privés, mais il ne faut pas éliminer tous les espaces verts de la Principauté. Ou sinon, ce sera invivable. Cela veut dire multiplication d'immeubles, plus d'espace, multiplication de voitures, de personnes, etc...

Pour donner des logements il ne faut pas non plus faire abstraction de tout le reste et dans votre quête du logement, vous faites abstraction de tout le reste en ce moment et cela fait un peu peur.

Après, dire qu'on détruit des immeubles ou qu'on rachète des immeubles vieux qui ne sont pas domaniaux pour en faire des immeubles domaniaux on reste dans cet équilibre urbanistique.

Je rappelle qu'on est en train d'essayer d'aménager un parc d'entrée de ville pour donner un peu de respiration, faire un lieu public où les gens vont aimer se promener, sachant que les serres c'est une partie du projet d'entrée de ville. Il faut attendre que tout soit terminé... Pour encore plus de logements pourquoi pas le Jardin Japonais ? Pourquoi ne demandez-vous pas la destruction du Jardin Japonais ?

M. le Président.-... Non mais là, Madame GRAMAGLIA...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.*- Attendez, laissez-moi terminer.

M. le Président.- ... Vous caricaturez les positions du Conseil National, je ne peux pas vous laisser dire ça ! Vous avez le parc Princesse Antoinette, qui est un très grand parc et tant mieux...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.*-... Eh bien voilà une réserve foncière.

M. le Président.- ... Et personne ne veut y toucher, arrêtez, vous êtes en train de construire une entrée de ville avec un nouveau jardin, vous allez couvrir l'entrée de Monaco, on est d'accord avec ça, donc vous allez augmenter les espaces verts. Mais, je suis désolé, vous m'obligez à le dire, je ne comprends pas comment, dans un pays qui manque autant d'espace, on a pu consacrer un espace aussi colossal, je l'appelle la cathédrale des cactus, j'invite les Monégasques à se rendre et à regarder, ça monte jusqu'au ciel pour des cactus, d'ailleurs, qui font 1 mètre ou 2, c'est très curieux on a fait quand même une cathédrale qui monte jusqu'au ciel. J'ai été voir chez des Monégasques, depuis des appartements de l'Engelin, j'ai été voir cette cathédrale, alors oui, je le dis, entre loger des cactus ou loger des Monégasques, nous on a choisi, c'est vrai, on aurait mis plutôt des Monégasques. Pour autant, on aurait évidemment toujours le parc Princesse Antoinette qui est un très grand espace vert juste à côté et un nouvel espace que vous avez proposé, nous sommes d'accord, vous allez couvrir avec un grand jardin public l'entrée de ville. Donc on aurait très bien pu faire des logements. Mais on entend, parce qu'on est raisonnable et pragmatique, ce que nous dit le Ministre d'Etat et donc, si on ne les fait pas à cet endroit-là, on les fera sur deux autres opérations dont le Ministre vient de parler. Mais ne caricaturez pas le Conseil National, non, on ne veut pas raser la ville et les espaces verts, ce n'est pas vrai, c'est faux, on n'a jamais dit ça. On est très content d'avoir beaucoup d'espaces verts à Monaco, je crois qu'on est l'une des villes d'Europe où on a le plus d'espaces verts par habitant...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* .. 20 %

M. le Président.- ... Personne ne le remet en cause ici. Je ne sais pas pourquoi vous dites cela ce soir. Mais c'est vous, le Gouvernement, qui avez intitulé « réserve foncière » la cathédrale des cactus, alors si vous appelez ça réserve foncière, c'est bien la preuve que vous la destinez un jour à faire autre chose. Donc, nous on dit simplement, si vous avez prévu dans 10 ou 20 ans, vu qu'on a une priorité absolue aujourd'hui, pourquoi pas maintenant ? Mais lorsque vous bâtirez dans 10 ans ou 20 ans, vous ferez ce qu'on vous demande aujourd'hui de faire et ce n'est pas nous qui l'avons appelé réserve foncière, c'est le Gouvernement.

Ne nous caricaturons pas réciproquement.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.-* Si vous me permettez, pour rester dans les végétaux et pour remercier Rémy ROLLAND d'être toujours réveillé à cette heure tardive, je vais dire quelques mots des Eucalyptus et peut-être justement répondre plus précisément aux questions de Mme DITLOT et de Mlle GRISOU.

Cette année ont été rénovées les façades, me dit Monsieur ROLLAND, des immeubles du 20, rue Grimaldi, du 16, rue Grimaldi, du 8, rue Terrazani, du 8, rue Grimaldi. Il anticipe la rénovation, l'année prochaine en 2019, au vu des budgets qui ont été inscrits à cette fin, des façades de 5 autres immeubles, les parties communes d'immeubles de l'avenue des Papalins et il me confirme, en effet, qu'un palier d'un bloc des Eucalyptus est en train d'être terminé et les autres blocs s'enchaînent l'année prochaine. Et, il envisage, après, évidemment, un certain nombre de travaux du Stade qui pourraient causer de la poussière et autres, de refaire les façades des Eucalyptus.

Ça c'est dans le court terme, voire le très court terme, mais je partage, bien évidemment avec vous, l'idée que ce genre de politique doit se mener sur le moyen/long terme et qu'on continue d'inscrire les sommes nécessaires pour entretenir le parc domaniale.

Merci.

M. le Président.- Vous êtes deux encore à demander la parole.

M. LOBONO et ensuite M. SEYDOUX.

M. Franck LOBONO.- Merci.

Juste un mot rapide parce que c'est M. Rémy ROLLAND qui envoie des S.M.S. à M. CASTELLINI, mais moi, j'ai des Monégasques qui m'envoient aussi des S.M.S., qui ne sont pas encore couchés, par rapport justement à ce que disait tout à l'heure Monsieur le Ministre d'Etat sur ce qui comptait entre les paroles et les actes. Plusieurs Monégasques m'écrivent s'agissant de deux immeubles, Apolline et Hélios, qui font l'objet de promesses, de paroles qui pour l'instant ne se sont pas transformées en actes. Ils attendent des réunions d'information sur l'avancée des travaux et sur ce qu'il va se passer.

Des personnes d'Hélios m'écrivent et souhaitent que je vous demande une réunion d'information. Donc, je me fais le porte-parole et vous repasse le message, sur les promesses qui avaient été faites aux

résidents en ce sens, il faudrait tenir des réunions et idem pour Apolline, pour les tenir informés. Depuis le lancement des travaux il n'y a jamais eu de réunion avec le Gouvernement.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis très surpris parce que c'est évidemment un dossier qui a mobilisé le Gouvernement quasiment dans son ensemble depuis près d'un an et demi, deux ans, autant sur les aspects sanitaires que sur les aspects budgétaires que les aspects techniques et travaux publics. Cela fait un an et demi, que toutes les semaines nous nous réunissons, c'est un dossier que nous maîtrisons complètement, les décisions qui ont été prises, il y a un an et demi dans des conditions particulièrement difficiles au point où vous vous le rappelez, que non seulement les locataires attaquaient le Gouvernement mais un certain nombre de personnes attaquaient, dans la presse, le Gouvernement – là, je suis très gêné parce qu'un des avocats des parties est dans notre hémicycle donc, on va essayer de ne pas rentrer dans le détail – mais c'est un sujet qui est très très bien suivi.

Alors, il est vrai que nous n'avons pas eu de réunions régulières...

M. Franck LOBONO.- ... Je n'ai pas dit que ce n'était pas bien suivi, j'ai juste dit qu'aujourd'hui les résidents attendent des réunions que vous avez promises.

M. le Ministre d'Etat.- Mais nous avons remplacé ces réunions régulières par un Monsieur dont je voudrais saluer le travail ce soir, qui est disponible 24 heures sur 24, qui est M. CROESI et qui est capable de donner toutes les réponses à toutes les questions qu'on peut lui poser dans tous les domaines. Donc, je ne dis pas qu'il remplace les réunions avec l'ensemble du Gouvernement, ça c'est clair, j'ai dit il y a environ 6 mois qu'il y en aurait d'autres. Pour l'instant les travaux se passent bien. A ma connaissance les délais vont être respectés, à ma connaissance les gens vont pouvoir rentrer dans des appartements absolument impeccables où ils auront choisi jusqu'à la couleur du mur de leur salle de bains. On est allé très très très loin et vous le savez, dans la satisfaction des exigences au-delà des demandes, des exigences des locataires d'Apolline et nous avons l'intention de

faire la même chose avec Hélios.

Alors, sur Hélios on n'a pas choisi le même *modus operandi* on a signé un *Memorandum of Understanding* (M.O.U) avec la société SATRI où on partage en termes égaux et c'est la difficulté que nous avons eue dans la rédaction de ce *Memorandum of Understanding*, en termes égaux la rénovation complète.

Je peux vous dire que dans Hélios, un des problèmes qui nous faisait grandement soucier avec M. GAMERDINGER, c'était la question de la crèche parce que nous n'avions pas de solution de repli. Cette question a été réglée, la crèche va pouvoir être réceptionnée demain. C'est-à-dire à la rentrée de l'année prochaine et conformément aux engagements qui ont été pris avec l'opérateur concerné, les petits enfants monégasques qu'on a été obligé de répartir dans d'autres crèches pourront retrouver une crèche sans aucun problème de santé publique.

Donc, on avance, on avance peut-être avec un défaut d'information, cela je veux bien vous l'accorder, mais nous avons, encore une fois, et je ne veux pas me cacher derrière Albert CROESI, je prends ma part de responsabilité dans tout cela, nous avons dans la personne d'Albert CROESI, une personne capable de répondre à toutes les questions, tout le temps. Je ne dis pas qu'il n'est pas nécessaire que je tienne des réunions publiques, je l'ai fait, je suis prêt à le refaire, j'irai demain avec Mme GRAMAGLIA et M. CASTELLINI visiter les appartements d'Apolline précisément – demain ou vendredi, je ne sais plus, non c'est la semaine prochaine – justement pour faire un point. En tous les cas, c'est à chaque fois que je me déplace sur le chantier l'occasion de rencontrer les gens qui sont directement concernés. Est-ce qu'il faut aller plus loin que cela ? C'est la première fois qu'on nous dit qu'il faudrait des réunions formelles, on est prêt à le faire, les services de M. CASTELLINI sont prêts à le faire, on est prêt à continuer à être à l'écoute des résidents d'Apolline, comme des résidents d'Hélios.

M. Franck LOBONO.- Si ce soir je me permets de vous le dire, c'est que ce n'est pas la première fois qu'on vous le demande, c'est qu'*a priori* cela a déjà été demandé et que c'est resté sans fin malgré des promesses.

Il n'y a personne qui remet en question, aujourd'hui, le suivi des travaux...

M. le Ministre d'Etat.- D'accord, je veux bien

qu'on parle de promesses, Monsieur LOBONO, mais regardez ce qui a été fait. On est loin des promesses, on est loin des mots. La réalisation de ce qui a été fait à Apolline et de ce qui est en train d'être fait à Hélios est unique au monde et c'est sans précédent...

M. Franck LOBONO.- Cela ne change rien à l'interrogation d'aujourd'hui...

M. le Ministre d'Etat.- ... Je ne dis pas qu'on n'aurait pas fait mieux ailleurs, je dis que ce que l'on a fait, en termes d'organisation des services de l'Etat pour donner satisfaction aux personnes concernées, dont je partage là, encore une fois, la détresse parce que personne n'a envie de se retrouver avec un appartement qui prend l'eau, mais la décision qu'il fallait prendre était difficile à prendre. Déménager 800 personnes, ce n'est pas une décision facile à prendre. Après coup c'est facile de dire que c'était la bonne décision mais au moment où on l'a prise avec le Gouvernement ce n'était pas une décision facile. Et, savoir comment régler ces problèmes n'a pas été une solution facile non plus. Donc, je ne suis pas du tout dans les promesses, je ne suis pas dans les mots, Apolline ou Hélios ont été des opérations dont on pourra – parce que ce n'est pas fini – dans quelques mois, voire quelques années pour Hélios, se dire que nous avons bien fait.

Certes, et j'entends ce que vous dites, peut-être qu'il y a des résidents qui ne sont pas suffisamment informés. Encore une fois, Monsieur CROESI est là, Remy ROLLAND qui nous regarde, parce que ce jeune homme que je tiens à saluer, ne dort jamais, il travaille tout le temps au service de la Principauté comme beaucoup d'entre nous au Gouvernement et je pense que c'est tout à fait important que l'on puisse, effectivement, donner satisfaction aux personnes qui ont besoin d'information et on le fera. Mais c'est beaucoup plus simple s'ils nous le demandent à nous, en tous les cas, qu'ils vous le demandent à vous et que ça nous revienne, cela revient au même, mais je vous assure que nous ne sommes pas là pour cacher quoi que ce soit et nous ne sommes pas là pour faire des promesses que l'on ne tient pas.

M. Franck LOBONO.- Je pense que le Gouvernement a tout intérêt à, de temps en temps, faire une petite réunion d'information, c'est ce que les gens demandent, c'est ce qu'ils vous ont demandé, c'est ce qu'ils attendent. Aujourd'hui ils ne font que me dire « on leur a demandé, on n'a toujours pas de

réunion ».

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.- Monsieur COLLE me rappelle que la demande a été effectuée, en effet, il y a quelques semaines, il y a un peu plus d'un mois, auprès de l'entreprise qui réalise les travaux et donc, à mon avis, postérieurement à la visite que le Ministre d'Etat a évoquée où nous pourrions nous-mêmes nous rendre compte de l'avancée, nous pourrions convenir, au début de l'année prochaine, d'une réunion d'information. On pourra, en effet, montrer et expliciter toutes les avancées concrètes et être, peut-être en association avec l'entreprise les travaux, plus précis sur les délais de rentrée dans les appartements. Mais, comme l'a dit le Ministre, en effet, pour l'instant on est largement dans les clous...

M. Franck LOBONO.- Je suis persuadé que tout est très bien fait, ce n'est pas une remise en question du tout de ce qui est fait et par l'entreprise et par votre implication...

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.- ... Non, non mais c'est plus d'apporter une réponse à des interrogations ou à des demandes qui ont pu être formulées, alors pas directement auprès des services de l'Etat ou en tous cas de l'Administration des Domaines, mais, en effet, de l'entreprise qui réalise les travaux.

Donc on répercutera tout cela et on fera en sorte, en début d'année prochaine, de redonner les informations nécessaires mises à jour.

M. Franck LOBONO.- Je vous remercie et je rends aussi hommage au travail de M. Rémy ROLLAND.

M. le Président.- Merci.

Nous avons un dernier élu qui attend la parole, c'est Monsieur Balthazar SEYDOUX.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Je veux saluer en aparté les personnes qui travaillent pour nous, même s'il est très tard, 23 heures 45, et qui nous envoient encore des informations, je les salue, et je salue, en effet, M. Rémy ROLLAND que

j'apprécie beaucoup et qui est un garçon brillant, tenace et qui bosse beaucoup.

Je voulais intervenir sur deux lignes, qui sont les lignes « Opérations Domaniales Intermédiaires et Opérations Domaniales Intermédiaires (2) » où sont inscrits 30 M€ et 10 M€, ce sont des lignes concrètes destinées à l'achat de projets de construction de moyenne taille.

Il y a plusieurs projets à l'étude. Il y a le projet « Villa Alice/Villa Jeanne », dans le secteur du Portier, qui pourrait permettre la réalisation de 15 appartements, il y en a un deuxième qui est celui des « Villa Les Lierres/Villa Nathalie », plus conséquent, qui permettrait de construire entre 25 et 50 logements dans le quartier de l'Annonciade.

Comme je l'ai indiqué dans le rapport de la commission, ces opérations nécessitent des acquisitions d'appartements à faire encore. Le Gouvernement et le Conseil National se sont accordés sur le délai du premier trimestre 2019 pour la concrétisation de ces achats. S'ils ne devaient pas aboutir, les opérations seraient démarrées sur les terrains qui sont déjà propriété de l'Etat. Cela permettra de disposer à moyen terme d'appartements supplémentaires pour loger nos compatriotes.

Merci.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Là encore, je vous confirme que nous tiendrons les délais que nous vous avons annoncés sur les deux opérations, l'infatigable Rémy ROLLAND poursuit ses investigations. Sur un des dossiers nous sommes quasiment au bout des négociations, sur l'autre, le nombre de propriétaires étant plus important, donc cela prend plus de temps. On tiendra les délais, on reviendra vers vous avec, en effet, des opérations. Pour l'une d'entre elles, le nombre d'appartements peut varier en fonction du timing, mais on mettra tout en œuvre pour livrer les deux opérations avec le plus grand nombre d'appartements possible. Cela faisait partie également des engagements qui ont été évoqués par le Ministre d'Etat dans sa réponse à votre rapport, qui viendraient s'ajouter aux autres opérations de taille intermédiaire, peut-être un peu supérieure à celle qu'il a lui-même évoquée il y a quelques dizaines de minutes en réponse aux questions de Mme AMORATTI-BLANC.

Donc, on reste clairement déterminé et avec un timing que l'on est parfaitement en mesure de tenir, je peux vous le confirmer ce soir.

M. le Président.- Bien.

Nous allons donc passer au vote de ce chapitre 5.

Je vous rappelle, selon la Constitution de notre pays que si le Conseil National vote contre une ligne, un chapitre du budget mais vote la loi de budget, le chapitre est automatiquement voté avec la loi de budget.

Nous allons majoritairement voter contre le chapitre 5 pour les raisons qu'on a expliquées tout à l'heure dans le cadre du débat et, essentiellement, compte tenu des fluctuations et des contradictions des membres du Gouvernement sur ce sujet qui est essentiel et majeur pour les Monégasques et donc pour leurs élus, c'est-à-dire les garanties que nous attendons pour pouvoir loger, dans les meilleurs délais, dans ce pays, tous les Monégasques dont la situation le justifie. Je ne reviens pas sur le débat mais nous ne savons plus où nous en sommes, ce soir, notamment sur le Grand Ida, avec 140 logements pour les Monégasques à la clé.

Donc, dès demain matin je consulterai la majorité et je vous propose qu'un courrier soit adressé demain dans la journée avec les demandes précises de la majorité des élus des Monégasques concernant les garanties que nous attendons pour loger les Monégasques comme ils nous le demandent, dans leur pays, dans de bonnes conditions et dans les délais souhaitables. En fonction de la réponse que le Gouvernement fera, ou pas, à ce courrier avant le 19 décembre, nous voterons ou nous ne voterons pas la loi de budget.

Je vous propose de passer au vote du chapitre 5.

Madame FRESKO-ROLFO ?

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- J'aimerais donner une explication de vote en mon nom et au nom du Docteur RIT. Comme nous ne sommes pas convoqués à cette réunion, nous nous abstenons sur cette ligne.

M. le Président.-

Je vais donc mettre aux voix le chapitre 5.

Qui est d'avis de voter contre ce chapitre ?

Avis contraires ? Vingt-et-un avis contraires.

Abstentions ? Deux abstentions.

Votent pour ? Un vote pour.

Le chapitre 5 est rejeté.

(Rejeté ;

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. José BADIA, Pierre BARDY,

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES,

M. Daniel BOERI,

Mme Corinne BERTANI,

M. Thomas BREZZO, Mme Michèle DITTLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mmes Marie-Noëlle GIBELLI, Marine GRISOUL,

MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,

Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,

Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,

Balthazar SEYDOUX,

MM. Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN,

votent contre ;

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO et M. Jacques RIT,

s'abstiennent ;

M. Jean-Louis GRINDA,

vote pour).

M. Jean-Louis GRINDA.- Je voudrais expliquer mon vote, parce que dans un contexte comme celui-ci, je comprends l'explication de Mme FRESKO-ROLFO disant qu'elle ne faisait pas partie de la majorité, ce qui n'est pas une surprise pour moi ni pour la majorité d'ailleurs, et qu'elle souhaite s'abstenir avec le Docteur RIT. Moi, je vote cette ligne parce que j'estime en mon âme et conscience d'abord que vous êtes assez nombreux pour avoir voté contre et ayant voté, quasiment seul, contre tous les budgets auxquels j'ai pu participer, permettez-moi pour une fois de voter pour une ligne comme celle-ci.

Blague à part, je dois dire que l'avancée pour moi du Gouvernement sur l'absence de troc dans l'avenir et la réintégration de Testimonio II dans la comptabilité publique est tellement fondamentale pour notre Institution, pour les élus, pour leur travail, pour leur information et pour leur vote, que je ne me sens pas avec la campagne électorale que j'ai faite l'année dernière et les positions que j'ai portées avec mes colistiers, je ne me sens vraiment pas de voter contre ce chapitre même si je comprends très bien, Monsieur le Président, les raisons pour lesquelles vous êtes défiants.

M. le Président.- Voilà, vous avez une raison pour

voter pour et nous, nous avons une bonne raison pour voter contre. Donc, chacun est libre.

Ce chapitre est rejeté par 21 voix contre, 2 abstentions et un vote pour.

Chapitre suivant, Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

CH. 6 - EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS	
706.903 : EXTENSION MUSEE DES TRADITIONS	23 000
706.904 : RENOVATION DU PALAIS PRINCIER	5 000 000
706.905 : ENTREE - VILLE JARDIN EXOTIQUE	30 000 000
706.909 : SOCIETE PROTECTRICE ANIMAUX	50 000
706.937 : ACQUISITIONS D'OEUVRES D'ART	320 000
706.9602 : GRIMALDI FORUM-GROSSES RENOV.	2 150 000
706.970 : DECORATION URBAINE	60 000
706.975 : REBOISEMENT	357 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 6 - EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS	37 960 000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur le Doyen, qui se trouve être aussi le Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Après les besoins de logement, la santé, la dépendance et même les végétaux, plus d'une centaine de millions de dépenses ou d'investissement, mon intervention va paraître un peu insolite et décalée, mais j'espère enfin faire entendre ma petite musique dont on sait ce qu'elle fait.

Je vais vous parler des achats d'œuvres d'art. 320 000 €, j'ose à peine le dire ce soir. Si vous regardez les chiffres de 2018, vous trouvez 1,5 M€ de plus qui correspondent à un don dont a bénéficié le Musée, donc l'Etat n'y est pour rien. En réalité, la

vocation d'un Musée et de plus d'un Musée National, ce n'est pas un centre d'art, c'est une manière de créer un fonds de collection. Cela veut dire, entre autres, prospecter, chercher, produire des œuvres et cela implique une philosophie d'acquisition et un budget.

Par ailleurs, ces collections sont faites pour être montrées. De plus, dans le cas du Musée National, des LAB, c'est-à-dire des ateliers ont été créés pour montrer l'envers du décor d'un Musée.

Les achats d'œuvres, pour être moins visibles, n'en sont pas moins au cœur de développement du Musée National, ils enrichissent le patrimoine futur.

Je souhaite qu'un regard neuf soit porté sur la politique budgétaire d'achat d'œuvres et que l'on comprenne tout l'intérêt qu'il y a pour que l'Institution dispose d'un budget significatif. Et, j'en suis sûr, vous ne le croyez pas mais entre 2017 et 2019, l'augmentation du budget a été de 1 pour 1000, même pas l'inflation.

Le Musée, ce n'est pas simplement un lieu où on vient voir des expositions.

Pour conclure avec un peu d'humour, j'ai parfois le sentiment que nous nous trouvons tel l'agent devant le Musée du Louvre qui hurlait « Circulez, il n'y a rien à voir »... pourtant, pour reprendre l'expression de MALRAUX, « un Musée c'est un des lieux qui donne le plus d'idées de l'homme ».

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen.

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Comme on ne répond pas, je vais renchérir sur les propos du Doyen, ce sont des propos que nous tenons respectivement l'un et l'autre depuis maintenant six ans. Donc, c'est vrai, cette politique d'achat devrait être revue à la hausse.

Merci.

M. le Président.- Rien à ajouter, Monsieur le Ministre ?

M. Daniel BOERL.- ... Pas d'engagement ce soir, Monsieur le Ministre, c'est bon.

M. le Président.- Vous voulez terminer, Madame

DITTLLOT ?

Mme Michèle DITTLLOT.- Oui, je voulais juste dire que je m'associais tout à fait aux paroles du Doyen et de Monsieur GRINDA.

M. le Président.- Bien.

Je continue le tour de parole.

Madame DITTLLOT et ensuite Monsieur RIT.

Mme Michèle DITTLLOT.- J'ai dit que je m'associais aux paroles de ces Messieurs, à propos de la politique d'acquisition d'œuvres d'art.

M. le Président.- Très bien.

Monsieur NOTARI, maintenant, qui veut s'exprimer et ensuite Monsieur RIT.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

L'environnement concerne aussi les animaux, soit pour la qualité de vie, mais aussi pour la qualité de vie de ces animaux. La S.P.A. avait un accueil pour les chiens et les chats ou autres petits animaux de compagnie sur le territoire de Cap d'Ail, qui est dans un état catastrophique. Il a été prévu un projet, à Monaco, de relogement de ces installations. Apparemment, cela a été abandonné et il y avait une possibilité sur des communes limitrophes, afin de trouver une solution.

Je voulais savoir où en était le projet, s'il avait évolué avec la commune, je crois de Peille, qui était peut-être pressentie pour donner une solution.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* En liminaire, il convient de rappeler que les locaux de la future S.P.A. ne pourront pas accueillir plus de 50 animaux pour pouvoir bénéficier d'un système d'autorisation plus simple et plus rapide. Deux études seront lancées prochainement :

L'étude du système d'assainissement qui permet d'éviter la constitution d'un dossier « Loi sur l'eau »

L'étude écologique et inventaire faune/flore qui ne pourra débiter qu'au printemps prochain pour une durée de 10 mois.

Pour l'instant, et je le redis, nous préférons construire une S.P.A. en France, à la campagne, plutôt qu'en centre-ville, à Monaco, pour des tas de raisons. Tout d'abord parce que notre foncier est très rare et, ensuite, le but même d'une S.P.A. c'est quand même de faire vivre des animaux dans un endroit convenable, avec des espaces pour courir et même si c'est une super S.P.A. comme il en existe à Londres, en pleine ville, construite avec un architecte spécialisé en S.P.A. urbaine, cela reste quand même une construction urbaine, sans espace vert. C'est pour ces raisons que nous privilégions cette S.P.A. en pleine campagne.

M. le Président.- Donc, un délai précis c'est difficile parce que vous êtes sur le territoire français.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Tout à fait.

M. le Président.- En étant pessimiste ou optimiste, quelles sont les dates ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Si l'étude d'impact est satisfaisante, on espère pouvoir commencer les travaux, si tout va bien, fin de l'année prochaine.

Puis ce sera très rapide, sachant qu'il faut moins d'un an pour construire une S.P.A..

M. le Président.- D'accord, donc fin 2020, c'est ce que vous dites ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* On va dire dernier trimestre 2020.

M. le Président.- On est tous bien conscients de ce problème, je sais que vous faites le maximum, donc on suit avec vous et avec intérêt l'avancée de ce dossier important pour la qualité de l'accueil de ces animaux malheureux. Nous y tenons beaucoup.

Sur cette ligne, je n'ai plus de demande de parole...

Monsieur RIT, excusez-moi, à minuit vous me pardonneriez, mon attention est un peu moins bonne.

M. Jacques RIT.- Monsieur le Président, vous êtes non seulement remercié mais pardonné...

(Rires).

... Vous m'accorderez, que la ligne reboisement peut accepter que je parle de l'antonyme déboisement.

Le Président qui vous a précédé à cette tribune, c'est-à-dire Christophe STEINER, avait les yeux de Chimène pour les oliviers du parcours Vita. Ils ont été remplacés par une cathédrale de cactus, nous le savons maintenant, nous en avons parlé ce soir, mais cette véritable armée de l'ombre, on a cru la voir sur l'ancienne voie ferrée, c'est-à-dire la continuité de la voie rapide sur le territoire de part et d'autre, dans des bacs. Je ne sais pas s'ils y sont toujours mais en matière de reboisement maintenant quel est le devenir qu'on leur réserve ?

Cette intervention je la fais, entre autres, en souvenir de notre Président STEINER.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Les oliviers nous les avons gardés, il y en a qu'on a déjà replacés à Monaco et d'autres qui seront replacés, notamment lorsque le parc d'entrée de ville sera terminé. Il y a tout un programme de reboisement qui va être fait et ils vont être repositionnés.

M. Jacques RIT.- Merci, Madame le Conseiller, parce que donc ils ne sont pas là pour rien de part et d'autre de cette voie, ils seront ensuite transportés au parc d'entrée de ville ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui.

M. Jacques RIT.- Merci.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 7 - EQUIPEMENT SPORTIF	
707.9141 : STADE LOUIS II	640 500
707.9145 : REHABILITATION STADE LOUIS II	530 000
707.9146 : GROS TRAVAUX STADE LOUIS II	20 000 000
707.970 : STADE NAUTIQUE RAINIER III	440 000
707.994 : EXTENSION QUAI ALBERT 1 ^{ER}	15 000 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 7 - EQUIPEMENT SPORTIF	36 610 500

M. le Président.- Madame AMORATTI-BLANC a demandé la parole.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir sur les travaux du Stade Louis II.

Dans un souci de préservation du voisinage, une information régulière des locataires du stade et des riverains est indispensable. Quelles sont à ce jour les informations communiquées aux riverains ? Et par quels biais le sont-elles ?

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, qui est en charge au sein du Gouvernement de ce dossier.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Je vais vous donner quelques éléments d'information au niveau des travaux. Il y a eu une information au travers de l'Administration des Domaines, puisque c'est par rapport aux locataires de l'ensemble des Eucalyptus, sur l'ensemble des travaux qui étaient réalisés pour l'été dernier et qui vont être réalisés sur le premier semestre 2019.

Voilà le mode d'information...

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- ...Mais, par

courrier, par réunion d'information ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Il y a eu une ou deux réunions d'information à ce propos par rapport aux locataires du Stade, l'Administration des Domaines et l'Administration du Stade.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- D'accord.

Apparemment, cela paraît insuffisant, comme toujours, au niveau communication je crois, que ce soient les riverains ou les locataires du Stade, ils trouvent que ces informations sont toujours insuffisantes, il y a toujours des doléances, il n'y a pas de respect des horaires, des nuisances sonores, etc... et qu'il y a une très mauvaise information pour tout le monde.

Je voulais aussi revenir sur l'allocation du Ministre d'Etat dans sa réponse au rapport, j'avais demandé quel était le biais par lequel parvenaient les informations aux riverains et aux locataires, informations relatives aux travaux du stade.

Donc, Monsieur le Conseiller CELLARIO m'a répondu en me disant que des informations étaient prévues régulièrement, *a priori* ce n'est pas suffisant pour les riverains et les locataires et, vous voyez j'ai bien étudié et je relis avec beaucoup d'intérêt votre réponse au rapport du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et j'ai remarqué que vous aviez dit que le Gouvernement envisageait de désigner, dès le début de l'année 2019, un responsable des relations avec les usagers de l'Administration et les missions seraient de proposer au Gouvernement des solutions destinées à améliorer les relations mais, également, de recevoir directement les réclamations et les doléances. Est-ce que cette personne pourrait s'occuper également de ces informations relatives à tous les travaux, à la qualité de vie ? C'est dans ce sens-là que vous allez donner ces missions à cette personne ?

M. le Ministre d'Etat.- Tout à fait. On a stabilisé le titre dans la matinée, ce sera une personne qui sera Chargée du Cadre de Vie et des Relations avec les Usagers.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Ce sera un Délégué Interministériel puisque c'est un terme à la mode ?

M. le Ministre d'Etat.- Il sera Conseiller Interministériel.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- D'accord.
Sur tous les travaux, la qualité de vie ?

M. le Ministre d'Etat.- On va vous donner le résultat de cogitation, cela a pris un peu de temps... mais je ne prends pas cela à la légère, vous avez tout à fait raison et c'est précisément un besoin qu'on cherchait, comme vous, à combler.

Le titre est Conseiller Interministériel auprès du Ministre d'Etat, Chargé du Cadre de Vie et des Relations avec les Usagers, et cette personne aura pour vocation de répondre à ce genre de question. C'est-à-dire les personnes qui auront pour telle ou telle raison des problèmes ou des difficultés dans leur contact avec l'Administration sur tel ou tel point.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Plutôt sur le cadre de vie, les travaux, les nuisances...

M. le Ministre d'Etat.- Oui, mais pas seulement.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, c'est une très bonne nouvelle. 2019, c'est janvier ou...

M. le Ministre d'Etat.- Non, non c'est janvier, cela commence le 1^{er} janvier.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je ne fais que répéter ce que me dit mon voisin, est-ce que cette personne est identifiée ?

M. le Ministre d'Etat.- La personne est identifiée, oui.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je suis sûre que vous avez choisi une personne de qualité.

M. le Ministre d'Etat.- De très grande qualité.
Merci.

M. le Président.- Merci, Madame AMORATTI-BLANC.

Nous sommes toujours sur le Stade Louis II.

Nous écoutons à présent, Monsieur BARDY.

M. Pierre BARDY.- Merci, Monsieur le Président.

J'allais simplement appuyer les propos de ma collègue Madame AMORATTI-BLANC, c'est vrai qu'on a eu à plusieurs reprises l'occasion d'aborder ces sujets des travaux en cours au niveau du Stade Louis II, il y a quand même des montants significatifs, on parle de 20 M€ de dépenses engagés au titre du budget inscrit sur cette ligne-là, notamment sur les gros travaux.

D'un point de vue peut-être un peu plus macro, on sait que ce Stade Louis II jouxte les Eucalyptus, on entend des probables opérations de rénovation des façades et puis à l'avenir que j'espère assez proche, un possible gros chantier que serait le Centre Commercial de Fontvieille, plus l'opération Pasteur. C'est vrai, dans un cercle très restreint au niveau géographique, beaucoup beaucoup d'opérations, donc je voudrais attirer l'attention du Gouvernement sur les mesures qui seront prises afin que ces chantiers se déroulent en toute sérénité et en toute quiétude, que ce soit au niveau des performances acoustiques, de la circulation de l'information ou même la circulation des camions dans la logistique du chantier.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CELLARIO, je vous en prie.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Oui, bien évidemment, je crois que tous les chantiers méritent une attention par rapport aux nuisances qu'ils génèrent forcément, que ce soit en charroi de circulation ou en activité propre, nuisance, poussière, bruit, etc... donc, vous avez raison d'attirer l'attention, mais je crois que nous en sommes pleinement conscients et qu'on prend des mesures à cet effet pour juguler ces phénomènes.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui, ont été prises de nombreuses mesures dans la phase d'exécution, la mise en place d'instrumentation

de mesures acoustiques, pour les seuils dont vous parliez, pour essayer de faire respecter les horaires de chantiers. Egalement l'utilisation de machines et engins récents, dont les performances acoustiques sont améliorées, cela fait également partie des prescriptions des nouveaux arrêtés ministériels. La sélection de modalité de démolition les moins génératrices de nuisances possible, sillage, croqueuse à béton, tout cela en lieu et place des démolitions traditionnelles, qui feront moins de bruit. Toutes ces points-là ont été actés pour le Stade. Le déploiement de bâches acoustiques dimensionnées par un bureau d'étude, sur l'ensemble des surfaces vitrées du centre nautique, vont permettre de réaliser un isolement sonore significatif. Une amélioration du traitement acoustique de la palissade du chantier des loges va également être réalisée, l'étude est en cours compte tenu des contraintes liées au maintien des issues de secours de la salle omnisport. Il y aura également, lors des travaux de démolition, l'assignation du personnel à l'ouverture et à la fermeture de l'accès au centre nautique avec pour consigne de faire stopper toute activité bruyante dès que la porte est ouverte. Il est prévu d'améliorer ce dispositif également lors de la campagne 2019, on créerait un sas pour l'entrée et la sortie du matériel sur l'avenue des Castellans. L'utilisation du procédé d'aspersion à l'eau afin de limiter l'empoussièrement du centre nautique, combiné au maintien d'un environnement hermétique. La mise en place d'un encagement autour de la foreuse à micropieux pour affaiblir les nuisances acoustiques, la mise en place de tapis d'amortissement sous les bennes à déchets dont l'objectif est de limiter les nuisances lors de la manipulation. La mise en place des installations de chantier avec des fermetures temporaires de la voie pompier, mais en laissant un libre passage aux piétons et un maintien permanent des accès aux entrées des immeubles de la résidence les Eucalyptus et également une charte de bonne conduite qui a été établie par le maître d'œuvre et qui est visée par l'ensemble des entreprises intervenantes sur le site ou à intervenir sur le site.

M. Pierre BARDY.- Je vous remercie.

Si tout cela est contrôlé par un contrôleur de chantier, ce sera parfait si c'est sa feuille de route.

Je vous remercie.

M. le Président.- Parfait.

Beaucoup de mains se lèvent, je note et je poursuis

le tour de parole.

Toujours sur le Stade Louis II.

Monsieur NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- C'est juste une réaction sur ce qui vient d'être dit.

Ecoutez, bravo ! On aimerait bien peut-être que cela soit généralisé sur tous les autres chantiers puisque là ce sont des mesures concrètes que vous expliquez, sur les appareillages, tous les éléments, les manières de travailler et, bien sûr, comme on le disait, on espère qu'il y aura des contrôles qui permettront, justement, d'avoir un retour positif dans les prochaines semaines.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Madame BERTANI, nous vous écoutons.

Mme Corinne BERTANI.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'adresse à Monsieur CELLARIO parce que le mot va vous paraître normal dans ma bouche, je vais parler des commerces de bouche.

Rappelez-vous, il y a quelques mois nous avons commencé à en parler, vous m'aviez dit qu'il était trop tôt, priorité aux travaux, mais, comme mes collègues, je ne laisse pas les dossiers sur le côté donc je reviens vers vous pour savoir si vous avez avancé votre réflexion concernant les commerces de bouche au sein du Stade Louis II, autour, par exemple, sur le local qui a été laissé vacant pour les travaux...

Avez-vous avancé la réflexion sur les commerces de bouche au Stade Louis II ?

Merci.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, je vous en prie.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-*

Je vais partager la réponse avec mon collègue des Finances.

Dans le cadre de la restructuration globale du Stade, nous n'avons pas avancé la réflexion sur le type d'établissements qui pourraient trouver place

puisqu'il y a eu, comme je vous l'avais indiqué lors de nos précédents échanges, il y a une recherche de place à l'intérieur du Stade, à l'intérieur du volume, pour dégager les nouvelles fonctionnalités auxquelles il faut que nous répondions.

Donc, c'est ce travail qui doit être mené avant de pouvoir définir quels pourraient être les espaces disponibles pour telle ou telle activité.

Pour ce qui est du local de l'établissement de bouche qui était au niveau de la piscine, je vais peut-être laisser Monsieur CASTELLINI dire ce qu'il en est puisque c'est lui qui conduit la réflexion en la matière.

M. le Président.- Monsieur CASTELLINI, nous vous écoutons.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je ne conduis plus grand-chose à cette heure. Le nécessaire a été fait auprès des exploitants mais pour le futur, le moment venu, il y aura un appel à candidatures pour l'implantation d'un commerce de bouche, si c'est bien la question, en lieu et place de la Pizzeria du Stade.

Mme Corinne BERTANI.- Oui, simplement, y aura-t-il des commerces de bouche autour du Stade et dans le Stade parce qu'il y avait un problème de travaux et d'espace nécessaire pour le nouveau Stade rénové, ce que nous comprenons bien, mais je pense aussi qu'il faut garder du commerce de bouche dans cette zone. C'est ma question.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je pensais que vous aviez une question plus précise sur la procédure ou du moins ce qui est envisagé par rapport au local qui était précédemment exploité, l'idée c'est que sa vocation de commerce de bouche perdure et qu'il y ait un appel à candidatures qui soit lancé pour désigner quelqu'un qui reprendrait cette activité.

Mme Corinne BERTANI.- Merci.

M. le Président.- Merci.
Madame DITTLLOT.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

C'est toujours à propos des travaux au Stade Louis II, dans un courrier que nous avons reçu le 7 décembre dernier, vous nous indiquez qu'en raison des désordres survenus sur ce chantier, vous aviez mis en œuvre des dispositions complémentaires afin de préserver le cadre de vie des résidents. A ce titre, je voulais vous poser deux questions.

Vous nous indiquiez qu'il y avait un engagement et je voulais savoir si les palissades que l'on pouvait voir, était ce que vous appeliez cet engagement.

Ma deuxième question était de savoir si vous aviez fait une évaluation, même approximative, de l'impact de ces palissades sur les nuisances sonores olfactives et sur la propagation des poussières qui peuvent résulter du chantier ?

Autrement dit, est-ce que vous pensez que les palissades qui ont été placées sont suffisantes pour éviter toutes ces nuisances que je vous ai énumérées.

M. le Président.- Madame le Conseiller, je vous en prie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* En tous cas suffisantes, je l'espère, mais additionnées à toutes les différentes mesures dont je viens de vous parler puisque vous parlez de poussière, je vous ai parlé de procédé d'aspersion d'eau pour limiter justement l'empoussièrement. Je vous ai parlé de tapis d'amortissement, je vous ai parlé de l'amélioration du traitement acoustique de la palissade de chantier. Avec toutes ces mesures qui ont été prises, oui j'espère bien, on a des capteurs sonores qui prouvent qu'effectivement cela a un impact réel et cela réduit les nuisances des bruits de ce chantier et cela va être mis en œuvre sur tous les chantiers publics de la Principauté de Monaco et sur les chantiers privés, dès la parution de l'arrêté ministériel.

M. le Président.- Merci.

On va revenir à présent à Madame ALIPRENDI-DE CARVALHO.

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre, j'aimerais évoquer ce soir le récent incident intervenu au Stade Nautique, avec la rupture d'une canalisation qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques. J'aimerais savoir si vous pouvez nous informer de la situation, si vous avez pu mesurer l'ampleur de cette situation, si des travaux ont été engagés et si vous pouvez nous assurer que l'ensemble des installations qui ont subi des dommages a bien été vérifié et qu'elles présentent donc toutes les garanties de sécurité pour les usagers.

Merci.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, je vous en prie.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Effectivement, il y a eu une rupture, non pas d'une canalisation, même si, effectivement, une canalisation a ensuite été cassée, c'est lors de l'épisode pluvieux très conséquent qu'il y a eu il y a déjà quelques semaines, une conduite qui s'est retrouvée en charge avec des coups de bélier et cela a fait rompre les suspentes de cette conduite et ensuite la conduite n'étant plus tenue mécaniquement, elle a effectivement cassé.

C'est un épisode particulièrement ennuyeux qui aurait pu avoir, effectivement, des conséquences graves s'il y avait eu des usagers sous l'espace dans lequel la conduite est tombée et, bien évidemment, nous avons immédiatement fermé le centre nautique et fait procéder, en lien avec le Département de l'Équipement, puisque ce sont ses équipes qui dirigent les opérations, ainsi que le maître d'œuvre de l'opération de rénovation du centre nautique, à une vérification de la totalité des équipements qui surplombent le grand bassin du centre nautique. Donc la vérification ne s'est pas limitée aux seules suspentes de ces conduites, mais de l'ensemble des équipements qui sont sur le bassin, que ce soient les équipements des descentes d'eaux pluviales, que ce soient les équipements aérolites, que ce soient les suspentes des projecteurs, que ce soient les suspentes des cadres qui habillent les poutres croisées de la couverture du bassin. Donc, l'ensemble de ces opérations de vérification sont en cours et il est en même temps procédé au remplacement d'un certain nombre d'équipements pour mettre cette zone dans une configuration qui ne présentera pas de risque ou de danger, bien évidemment, avant qu'on puisse rouvrir le centre nautique à son usage.

Apparemment, on n'a pas les derniers éléments concernant tant l'approvisionnement que le délai exact de remplacement d'un certain nombre d'équipements, donc le calage va avoir lieu dans la semaine qui vient, mais vraisemblablement on vise une réouverture du centre nautique début février, de manière à ce que l'ensemble des éléments aient été sécurisés.

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO.

Y a-t-il d'autres interventions sur le Stade Louis II ou sur une autre ligne du chapitre 7 – Équipement Sportif ?

Oui, Monsieur BARDY a la parole.

M. Pierre BARDY.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais revenir sur la situation des entreprises disposant de bureaux dans l'enceinte du Stade Louis II – on en avait parlé un peu en séance privée – et il s'avère que les parties communes et certains bureaux étaient détériorés, en tous cas qu'il fallait engager des dépenses de rénovation sur ces locaux en tous cas tertiaires, je voulais savoir si certains travaux ont déjà débuté et quelle était la communication qui a été faite au niveau des locataires.

Je vous remercie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.-* J'ignore si les travaux ont débuté, ce n'est peut-être pas forcément le meilleur moment pour les commencer alors qu'il y a des travaux tout autour, mais par rapport à ce qu'on a dit tout à l'heure, ça peut aussi participer aux travaux d'entretien que l'on doit faire dans cet équipement de manière plus générale.

Je n'ai pas la réponse mais je peux me renseigner. En tous cas s'il n'y a pas de travaux commencés *a fortiori* il ne peut pas y avoir eu de communication à destination des occupants.

Je vérifie tout cela dès le réveil de M. Rémy ROLLAND, demain matin.

M. Pierre BARDY.- Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CASTELLINI.

Je pense qu'effectivement à minuit vingt, notre attention pour étudier et répondre aux questions est

moins bonne.

Y a-t-il encore des interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

Compte tenu de l'heure avancée, effectivement, je crois qu'il est raisonnable sur des sujets complexes comme nous avons encore à discuter, d'aller nous reposer et de reprendre sereinement et avec toute notre énergie et nos moyens, ce débat au chapitre 8 de la Section 7, lundi 17 décembre, à 17 heures.

Je vous remercie, la séance est levée.

—

(La séance est levée à minuit et 20 minutes).



imprimé sur papier recyclé

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

